PROCES VERBAL

CONSEIL DE LA METROPOLE

Jeudi 18 juin 2026 à 9h29

Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse

Sommaire

Liste de présence 3
Participants 3
Rappel de l'ordre du jour 4
Ouverture séance 7
Propos liminaires 7
1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 9 avril et du 16 avril 2026 21
2. Compte rendu des décisions du Bureau du 29 janvier 2026 21
3. Compte rendu des décisions prises par le Président 21
4. Modernisation de la collectivité et finances 21
5. Administration 44
6. Eau et Assainissement 47
7. Cohésion sociale et inclusion 48
8. Culture 49
9. Habitat et Logement 53
10. Propreté, Economie circulaire et déchets 68
11. Aménagement et Politique foncière 68
12. Economie, innovation et emploi 68
13. Ecologie, développement durable, transition énergétique 73
14. Urbanisme et Projets urbains 74
15. Ressources humaines 76
16. Voeux 76
ANNEXES 84

L'an deux mille vingt-six le jeudi dix-huit juin à neuf heures vingt-neuf sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Liste de présence

Participants

Afférents au Conseil :	130
Présents :	121
Procurations :	9
Date de convocation :	12 juin 2026

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRÉ
Aucamville	M. Gérard ANDRÉ, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLÉ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Vincent TERRAIL-NOVÈS, M. Bertrand THÉVENOT
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	Mme Magalie GACHET-PALOP, M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	Mme Chantal CANUT, M. Joseph CARLES, Mme Catherine ESCHARD, Mme Anne GOMEZ, M. Jean-François LARDY-GAILLOT
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Arnaud SIGU
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, Mme Ségolène LABBE, M. Thomas LAMY, M. Franck RIBEYRON, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Mme Béatrice GOURDOU-BOUÉ, M. Philippe LASSERRE
Drémil-Lafage	M. Bruno BONARDI
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	Mme Marion RIVOIRE
Fonbeauzard	M. Mostafa LAMRHANI
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Alain CAMBOU
Launaguet	M. Georges DENEUVILLE, Mme Marie MAILLARD
L'Union	Mme Karen GRÉGOIRE, M. Marc PÉRÉ
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUÉ ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	M. Bernard PROUST
Montrabé	M. Joël LARROQUE
Pibrac	Mme Denise CORTIJO, M. Honoré NOUVEL
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Yoan CABANNE
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Annicet KOUNOUGOUS
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	M. Philippe ACAR, Mme Fella ALLAL, Mme Annick AMIGO BOUYSSOU, M. Salah AMOKRANE, M. Olivier ARSAC, Mme Ingrid BERKMAN, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Maroua BOUZAIDA, M. François BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. Julien CADIEU, Mme Régine COCHET, M. Gaëtan COGNARD, M. Ahmed DAHROUR, Mme Magali DAT, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Florian DELRIEU, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonnhy DUNAL, M. Guillaume DUVAL, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Régis GODEC, Mme Inès GOFFRE-PEDROSA, Mme Ilham GREFI, Mme Sonia GUILLEMET, Mme Isabelle HARDY, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, M. Eric JEAN-FRANCOIS, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Michel LACROIX,

	M. Djillali LAHIANI, Mme Marion LALANE-DE-LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Alexandra LEULIETTE, Mme Souhayla MARTY, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Claire NISON, M. Sofiane OUMIHA, Mme Madeleine PARPET, M. Jean-Charles PITEAU, M. Jean-François PORTARRIEU, Mme Charlotte PUJO, Mme Stéphanie RESPAUD HEZARD, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, Mme Victoria SCAMPA, M. Bertrand SERP, Mme Julie SERVAT, Mme Nadia SOUSSI, Mme Annamaria TRIPICCHIO ROGIER, Mme Laura VERKAEREN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	Mme Agnès DÉFOSSE, Mme Aurore DUFAUD, M. Jean-Luc FAURE, M. Frédéric PARRE, M. Laurent SOULIÉ
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Martine BERRY-SEVENNES	Sophie BOUBIDI
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAL-MICHELET
Mme Nathalie GARGADENNEC	Yoan CABANNE
M. Christophe ALVES	Cécile DUFRAISSE
M. Jean-Paul BOUCHE	Djillali LAHIANI
M. Maxime BOYER	Jean-Jacques BOLZAN
Mme Nathalie CAPDEVIELLE	Ingrid BERKMAN
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Marine LEFEVRE
M. François PIQUEMAL	Ilham GREFI

Rappel de l'ordre du jour

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 9 AVRIL ET DU 16 AVRIL 2026

2 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 29 JANVIER 2026

3 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

4 MODERNISATION DE LA COLLECTIVITE ET FINANCES

4.1 Adoption du règlement budgétaire et financier - *DEL-26-0203*
4.2 Comptes de gestion – Budget principal et budgets annexes – Exercice 2025 - *DEL-26-0291*
4.3 Adoption du compte administratif 2025 – Budget Principal - *DEL-26-0292*
4.4 Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Assainissement - *DEL-26-0293*
4.5 Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Eau Potable - *DEL-26-0294*
4.6 Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Activités Immobilières - *DEL-26-0295*
4.7 Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe IMT - *DEL-26-0296*
4.8 Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Oncopôle - *DEL-26-0297*
4.9 Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Aérodrome Lasbordes - *DEL-26-0298*
4.10 Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Crématorium - *DEL-26-0299*
4.11 Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Pompes Funèbres - *DEL-26-0300*
4.12 Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Collecte et valorisation des Déchets - *DEL-26-0301*
4.13 Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe GEMAPI - *DEL-26-0302*
4.14 Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe ZAC Francazal - *DEL-26-0303*
4.15 Affectation des résultats 2025 – Budget Principal - *DEL-26-0304*
4.16 Affectation des résultats 2025 – Budget annexe Assainissement - *DEL-26-0305*
4.17 Affectation des résultats 2025 – Budget annexe Eau Potable - *DEL-26-0306*
4.18 Affectation des résultats 2025 – Budget annexe Activités Immobilières - *DEL-26-0307*
4.19 Affectation des résultats 2025 – Budget annexe IMT - *DEL-26-0308*
4.20 Décision modificative n°1 - Budget Principal - Exercice 2026 - *DEL-26-0309*
4.21 Décision modificative n°1 - Budget annexe Assainissement - Exercice 2026 - *DEL-26-0310*
4.22 Décision modificative n° 1 – Budget annexe Eau Potable - Exercice 2026 - *DEL-26-0311*
4.23 Décision modificative n° 1 – Budget annexe Activités Immobilières - Exercice 2026 - *DEL-26-0312*
4.24 Décision modificative n° 1 – Budget annexe IMT - Exercice 2026 - *DEL-26-0313*
4.25 Décision modificative n° 1 – Budget annexe Oncopôle -Exercice 2026 - *DEL-26-0314*
4.26 Décision modificative n°1 – Budget annexe Aérodrome Lasbordes - Exercice 2026 - *DEL-26-0315*
4.27 Décision modificative n°1 – Budget annexe Crématorium - Exercice 2026 - *DEL-26-0316*
4.28 Décision modificative n° 1 – Budget annexe Pompes funèbres - Exercice 2026 - *DEL-26-0317*
4.29 Décision modificative n° 1 – Budget annexe Collecte et valorisation des déchets - Exercice 2026 - *DEL-26-0318*
4.30 Décision modificative n° 1 – Budget annexe GEMAPI - Exercice 2026 - *DEL-26-0319*
4.31 Décision modificative n° 1 – Budget annexe ZAC Francazal - Exercice 2026 - *DEL-26-0320*
4.32 Révision des autorisations de programme/Crédits de paiement (1) Exercice 2026 - *DEL-26-0321*
4.33 Révision des autorisations d'engagement/Crédits de paiement (1) - Exercice 2026 - *DEL-26-0322*

4.34 Commission Intercommunale des Impôts Directs : désignation des commissaires. - *DEL-26-0263*
4.35 Tarifs de la taxe de séjour intercommunale 2027 - *DEL-26-0345*
4.36 Certification des comptes - Rapport d'opinion du professionnel du chiffre sur les états financiers de l'exercice 2025 - *DEL-26-0327*

5 ADMINISTRATION
5.1 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein d'organismes extérieurs (2) - *DEL-26-0398*
5.2 Composition des Commissions (1) - *DEL-26-0399*
5.3 Agence d'Attractivité Toulouse Métropole (Toulouse Team) : approbation des statuts modifiés - *DEL-26-0431*
5.4 Désignation du Médiateur interne des entreprises de Toulouse Métropole - *DEL-26-0405*
5.5 Composition de la commission de contrôle financier - *DEL-26-0439*
5.6 Convention de délégation de service public pour la conception, la création et la gestion du réseau de chaleur et de froid urbain du Mirail : adoption de l'avenant n°19 (modification de l'indice électricité et ajout du Règlement de service en annexe au contrat) - *DEL-26-0404*
5.7 Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Zénith de Toulouse : adoption de l'avenant n°8 (modification de la grille tarifaire et ajout de l'annexe "charte chantier") - *DEL-26-0407*

6 EAU ET ASSAINISSEMENT
6.1 Gestion des rejets non domestiques : modification du régime des autorisations de déversement avec convention spéciale – *DEL-26-0373*
6.2 Projet de film documentaire La Belle Bleue : attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association DAO Production au titre de l'année 2026 - *DEL-26-0381*
6.3 Travaux de réhabilitation du poste de relevage des Argoulets : approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération - *DEL-26-0376*
6.4 Travaux d'extension et de fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne - Exploitation d'une partie de la nouvelle file de traitement biologique pendant les travaux : adoption d'un protocole d'accord avec OTV et ASTEO – *DEL-26-0378*
6.5 GEMAPI - Réserve Naturelle Régionale "Confluence Garonne Ariège : attribution d'une subvention à Nature en Occitanie au titre de l'année 2026 - *DEL-26-0429*

7 COHESION SOCIALE ET INCLUSION
7.1 Contrat de Ville 2024-2030 - Soutien aux initiatives associatives : Programmation 2026.2 - *DEL-26-0393*
7.2 Contribution annuelle 2026 au Groupement d'Intérêt Public Conseil Départemental d'Accès au Droit (GIP CDAD) - *DEL-26-0395*
7.3 Accès au droit, prévention des conduites à risques, éducation, parentalité, handicap : attribution de subventions aux associations - 1ère tranche 2026 - *DEL-26-0349*
7.4 Pacte des solidarités : attribution de subventions aux associations - 1ère tranche 2026 - *DEL-26-0350*
7.5 ATLAS : attribution d'une subvention pour la gestion du fichier départemental de la demande locative sociale au titre de l'année 2026 - *DEL-26-0384*
7.6 Subventions à différentes associations œuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance - *DEL-26-0394*
7.7 Prévention de la délinquance et aide aux victimes : attribution de subventions à l'association France Victimes 31 - *DEL-26-0396*

8 CULTURE
8.1 Nouveaux Territoires de l'Art - La Grainerie : attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'exercice 2026 et adoption d'une convention financière - *DEL-26-0424*
8.2 Actions Culturelles en Métropole 2026-2027 : attribution de subventions au titre de l'exercice 2026 et approbation des conventions type de partenariats - *DEL-26-0344*
8.3 Charte de Lecture publique - Dispositif de bourse de création : attribution des bourses littérature jeunesse et bande dessinée au titre de l'année 2026 et versement des subventions - *DEL-26-0222*
8.4 Charte de lecture publique : convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec le Festival BD Colomiers : adoption de la convention financière 2026 et attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement au titre de l'exercice 2026 – *DEL-26-0223*
8.5 Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle - Appel à projets 2026 - 1ère session : attribution des subventions aux lauréats et adoption de la convention bilatérale financière type - *DEL-26-0226*
8.6 Muséum d'histoire naturelle et Quai des Savoirs : actualisation des tarifs - *DEL-26-0208*

9 HABITAT ET LOGEMENT
9.1 Rapport de synthèse thématique régional de la Chambre régionale des comptes sur l'accès au logement social dans la grande agglomération toulousaine (exercices 2019 à 2024) - *DEL-26-0436*
9.2 Délégation des aides à la pierre 2017-2025 : modalités d'attribution des aides de Toulouse Métropole pour favoriser le recours à l'intermédiation locative (régularisation année 2024) - *DEL-26-0340*
9.3 Délégation des aides à la pierre 2026-2031 Parc privé : programme d'actions 2026 de Toulouse Métropole - *DEL-26-0338*
9.4 Délégation des aides à la pierre 2026-2031 - Parc privé : adoption de l'avenant n°1 à la convention 2026/2031 avec l'ANAH – *DEL-26-0368*
9.5 Toulouse - Projet de Renouvellement Urbain de la Reynerie : octroi d'une participation pour les travaux de mise en sécurité de l'immeuble Auriacombe réalisés par la SA Patrimoine Languedocienne - *DEL-26-0329*

10 PROPRETE, ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS
10.1 Edition 2026 de l'évènement mondial World Clean Up Day : mobilisation et engagements de Toulouse Métropole - *DEL-26-0433*

11 AMENAGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE
11.1 Balma : modification du taux de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) instaurée par la délibération DEL-20-0778 du 15 octobre 2020 et mise à jour de la liste des équipements - *DEL-26-0357*
11.2 Pibrac : abrogation de la taxe d'aménagement majorée instaurée par la délibération DEL-21-1035 du 14 octobre 2021 – *DEL-26-0353*
11.3 Toulouse, L'Union et Balma - Secteur Gramont : abrogation de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) Instaurée par la délibération DEL-13-733 du 7 novembre 2013 - *DEL-26-0354*

12 ECONOMIE, INNOVATION ET EMPLOI

12.1 Europe : Bilan et clôture du projet européen LIFE GREEN HEART - Renaturation de l'île du Ramier - *DEL-26-0267*

12.2 Europe : Bilan et clôture financière du projet européen LIFE WASTE2BUILD - Mise en place d'un dispositif innovant d'optimisation des ressources et de valorisation des déchets du BTP sur le territoire - *DEL-26-0268*

12.3 Europe : Bilan et clôture financière du projet européen HI5 'High Connectivity via 5G" - Mise en œuvre d'une infrastructure 5G privée mutualisée et multi-services - *DEL-26-0269*

12.4 Développement économique : adoption de la Convention de coopération entre l'URSSAF Midi-Pyrénées et Toulouse Métropole - *DEL-26-0281*

12.5 Aérodrome de Toulouse-Lasbordes : Modification des redevances aéronautiques et domaniales applicables - *DEL-26-0333*

12.6 Économie Circulaire - Renouvellement du soutien au Nouvel Atelier "incubateur de l'artisanat Circulaire" porté par la Chambre des Métiers Occitanie - *DEL-26-0275*

12.7 Industries Culturelles et Créatives - Programme d'actions 2026 : soutien aux opérateurs - *DEL-26-0256*

12.8 Manifestations - Soirée annuelle du Centre des Jeunes Dirigeants - 25 juin 2026 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-26-0276*

12.9 Aérospatial - Académie de l'Air et de l'Espace : soutien au programme d'action 2026 - *DEL-26-0323*

12.10 Numérique - Cluster Robotics Place : attribution d'une subvention pour 2026 - *DEL-26-0332*

12.11 Aérospatial : attribution d'une subvention au Club Galaxie pour l'organisation du prix Galaxie 2026 - *DEL-26-0324*

12.12 Agritech et Agroalimentaire - Pôle de Compétitivité Agri Sud-Ouest innovation : soutien au programme d'actions 2026 – *DEL-26-0259*

12.13 Numérique - Programme d'actions 2026 : soutien aux opérateurs - *DEL-26-0261*

12.14 Numérique : annulation des adhésions pluriannuelles aux associations Smart Building Alliance & Les interconnectés (abroge les délibérations DEL-19-0630 et DEL-14-223) - *DEL-26-0260*

12.15 Innovation et créations d'entreprises : soutien à l'incubateur NUBBO 2026 - *DEL-26-0258*

12.16 Pépinières d'entreprises - Dispositif d'accompagnement des entreprises : adoption de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse Haute-Garonne pour l'année 2026 - *DEL-26-0277*

12.17 Créations d'Entreprises : soutiens aux opérateurs (année 2026) - *DEL-26-0278*

12.18 Partenariat pour l'implantation d'entreprises : adoption d'une convention cadre avec l'Observatoire Toulousain de l'Immobilier d'Entreprise (OTIE) - *DEL-26-0280*

12.19 Emploi - Nova Emploi : soutien au programme d'actions 2026 - *DEL-26-0265*

12.20 Emploi : attribution de subventions aux associations œuvrant dans l'insertion et l'emploi (1ère tranche 2026) - *DEL-26-0266*

13 ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE

13.1 Éducation à l'environnement et au développement durable : attribution de subventions aux associations pour l'année 2026 – *DEL-26-0227*

13.2 Aménagement Durable Biodiversité et Cadre de Vie : adoption d'une convention opérationnelle pour l'année 2026 avec le Conservatoire des espaces naturels Occitanie - *DEL-26-0228*

13.3 Aménagement Durable Biodiversité et Cadre de Vie : adoption d'une convention opérationnelle en 2026 avec le Conservatoire botanique national Pyrénées Midi Pyrénées - *DEL-26-0229*

13.4 Aménagement Durable Biodiversité et Cadre de Vie : adoption d'une convention de partenariat avec l'Association Arbres et Paysage d'Autan 31 pour accompagner les communes dans la lutte contre l'érosion des parcelles agricoles - *DEL-26-0230*

14 URBANISME ET PROJETS URBAINS

14.1 Modernisation du pont de Gagnac-sur-Garonne : définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation auprès du public relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Toulouse Métropole (PLUi-H) - *DEL-26-0352*

14.2 Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées Occitanie (APUMP Occitanie) : attribution d'une subvention pour l'organisation des Échanges Urbains 2026 - *DEL-26-0334*

15 RESSOURCES HUMAINES

15.1 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole - *DEL-26-0284*

15.2 Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT) : prise en charge par Toulouse Métropole des frais d'adhésion – *DEL-26-0212*

15.3 Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI) : adhésion de Toulouse Métropole - *DEL-26-0213*

15.4 Mise en place des congés solidaires : attribution d'une subvention à l'association Planète Urgence - *DEL-26-0459*

16 VOEUX

16.1 Vœu des groupes Territoires Solidaires et Ecologiques, Gauche Unitaire et Républicaine et Toulouse Métropole Écologiste pour le maintien des crédits de l'action 4 du programme 305, dédiés au soutien de l'Économie Sociale et Solidaire - *DEL-26-0466*

16.2 Vœu du groupe Métropole d'Avenir sur les fausses consignes de bouteilles en plastique - *DEL-26-0467*

17 QUESTIONS DIVERSES

Ouverture séance

J-L. MOUDENC
Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir rejoindre votre place. Si vous en êtes d'accord, nous proposons comme secrétaire de séance, Julien CADIEU. Je vais donc lui demander de procéder à l'appel nominal.

J. CADIEU
Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous.

ppel om l des o se llers.

J-L. MOUDENC
Très bien. Nous avons très largement le quorum. Je peux donc déclarer ouverte cette séance et commencer la première séquence. Je dois tout d'abord informer l'assemblée que notre collègue, Monsieur Ahmed DAHROUR, a rejoint le groupe Gauche unitaire et républicaine présidé par notre collègue Franck RIBEYRON.

Propos liminaires

J-L. MOUDENC
Quelques mots d'introduction sur un certain nombre d'éléments d'actualité avant que les groupes puissent s'exprimer selon la tradition lors de la séquence des liminaires. D'abord pour vous informer qu'avec un certain nombre de collègues de plusieurs sensibilités politiques, les maires de Rennes, Versailles, Caen et Le Mans, nous étions, il y a deux jours, dans le bureau du Président du Sénat avec le rapporteur général du budget. Nous avons, au titre de France urbaine, eu une séquence de travail sur le PLF (Projet Loi des finances) 2027. Vous savez que, compte tenu de la situation politique, le Sénat joue un rôle désormais plus important dans l'élaboration du budget. Nous avons fait passer le message sur notre volonté que ne soit pas reproduite ce que nous considérons être comme une erreur commise dans le cadre du PLF 2026, à savoir une sur-ponction des intercommunalités. Que nous puissions contribuer au redressement des finances de l'État, je crois que nous sommes tous d'accord sur le principe, mais à condition que ce soit juste et proportionné.
Une nouvelle locale : le chantier de la ligne C du métro. Le chantier avance et je tiens à exprimer une fois de plus mes félicitations les plus sincères aux équipes techniques qui sont sur le pont depuis maintenant 3 ans et demi. Vous le savez, il y a peu de temps, l'arrivée du tunnelier Jeanne Marvig à la future station Fontaine Lumineuse, à Colomiers, a marqué une étape extrêmement positive de ce chantier. Aujourd'hui, sur les 27 km du linéaire de la ligne C, 70 % se trouvent réalisés. C'est une bonne nouvelle que je voulais partager avec vous. Une autre bonne nouvelle, elle date d'hier, le tribunal administratif a rejeté le recours de l'association Les Amis de la Terre contre le projet de ligne C, qui se trouve une fois de plus conforté.
Dans un autre domaine, mais toujours sur les mobilités, je veux revenir sur une séquence qui a eu lieu il y a maintenant un petit mois et demi. À mon initiative, le Premier ministre, Sébastien LECORNU, est venu à Toulouse pour confirmer l'engagement de l'État en faveur de la LGV (Ligne à Grande Vitesse). Vous savez qu'il y avait, de ce point de vue-là, un gros point d'interrogation depuis un peu plus d'un an. Le Premier ministre a signé un protocole d'accord avec les principales collectivités. La Région, le Département, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Métropole de Bordeaux, avec la nouvelle orientation qui est la sienne, étaient là. Ce qui est extrêmement important c'est que, à la fois dans la bouche du Premier ministre et des autres cosignataires, un adjectif fondamental a été utilisé : « irréversible ». Le projet est engagé de manière irréversible. Et s'agissant de l'ajustement du budget et de l'ajustement du calendrier, un travail commun, cette fois-ci entre les collectivités et l'État, est engagé pour aboutir, d'ici quelques mois, de manière que nous ayons une perspective commune et partagée. À charge pour l'État,

aussi, de se prononcer sur le mode de financement sur lequel il entend s'engager. Et puis, vous le savez, nous sommes attachés à un mode de financement qui a été convenu en 2022 entre l'État et les collectivités, sous la présidence de Jean CASTEX, qui était le Premier ministre de l'époque et qui a participé à la séquence du 7 mai. Il faut maintenant que l'État se prononce là aussi clairement, plutôt que nous soyons abonnés à la lecture d'articles de presse où nous nous interrogeons d'article en article. L'État s'y est engagé ; c'est une clarification qui est bienvenue.
Un autre événement important et toujours positif pour notre agglomération se tenait lundi en présence du ministre des Transports. Nous étions réunis, un certain nombre d'entre nous, à Airbus, pour l'inauguration de la deuxième ligne d'assemblage, l'assemblage de l'A321, avec une reconfiguration de cet endroit immense qui avait été conçu pour assembler l'A380 en son temps. Il y a une reconversion des lieux qui a été organisée avec, là aussi, une prouesse technique qu'il convient de souligner. Et ce qui est important, c'est que l'A321, maintenant, devient l'avion le plus vendu au monde, devant le Boeing 747. Cela se passe à Toulouse et c'est une fierté toulousaine supplémentaire. C'est à la fois une bonne chose pour l'économie française, pour la souveraineté de notre pays, et puis pour l'emploi, parce que l'A321, c'est 1 500 emplois à la clé, avec une perspective de carnet de commandes extrêmement remarquable. Nous atteignons des chiffres records.
Un mot également sur la visite récente du ministre de la Ville et du Logement. Nous l'avons reçu et nous sommes allés sur le terrain avec lui voir un certain nombre de réalisations. Plusieurs sujets ont été abordés. Il y en a un que je veux retenir parce qu'il est souvent dans les débats : c'est la question de l'encadrement des loyers. Le gouvernement a confié à des universitaires indépendants le soin d'évaluer ce dispositif sur les années 2024 et 2025, et c'est ainsi que Guillaume CHAPELLE et Gabriel FACQ ont rendu, il y a quelques semaines à peine, une étude qui est très intéressante et qui montre que ce dispositif-là donne des résultats pour le moins mitigés. Ce que je souhaite, c'est que, à travers ce travail universitaire, nous puissions sortir des positions de principe ou des postures idéologiques. Que nous puissions rentrer dans le fond du sujet et voir les problèmes de niveau de loyer de manière plus objective. Je rappelle qu'en 2019, nous avions, ici, créé et animé un groupe de travail sur cette question-là appliquée à la Métropole toulousaine. Compte tenu de ce travail national, je serai tout à fait favorable à ce que nous puissions réactiver ce groupe de travail sur ce sujet de manière à actualiser la réflexion. Une réflexion qui, désormais, ce qui n'était pas le cas en 2019, aura en plus un recul et des références sur ce qui a pu se passer ici ou là ailleurs en France, dans des ensembles urbains comparables. Mais, soyons francs : le problème numéro un du logement, c'est que nous manquons de logements. La solution de l'encadrement ou du non-encadrement des loyers n'a aucune influence sur la production de logements. La problématique à laquelle nous sommes confrontés et pas uniquement à Toulouse, c'est comment produire davantage de logements pour répondre aux besoins de la croissance et pour répondre aux besoins des gens. Vous le savez, le nombre de demandes de logement social en attente n'a cessé d'augmenter. Le phénomène n'est pas propre à Toulouse. Je le dis pour les habitués des polémiques, nous avons ce problème partout dans les grandes villes françaises, quelle que soit l'orientation des équipes qui dirigent les Métropoles concernées. La problématique numéro un, c'est comment relancer la production. Vous le savez, je l'ai annoncé il y a quelques semaines dès que j'ai été élu à cette place, nous organiserons un séminaire de travail avec les exécutifs municipaux et l'exécutif de la Métropole en septembre prochain, de concert avec tous les acteurs professionnels de l'acte de construire, de manière à se poser les bonnes questions et à voir quels sont les freins locaux éventuels que nous pourrions desserrer. Beaucoup de choses, vous le savez, relèvent d'une conjoncture nationale, voire internationale. Je pense par exemple aux taux des crédits ; ce n'est pas nous qui allons maîtriser tout ça. Nous ne sommes ni la Fed (Réserve Fédérale Américaine) ni la BCE (Banque Centrale Européenne), ni la Banque de France. Pour autant, il y a ici sans doute telle ou telle pratique que nous pouvons améliorer pour faciliter les projets au service de nos concitoyens, pour qu'ils puissent se loger.
Parmi les fiertés que je souhaite partager dans ce propos introductif, c'est un événement qui s'est produit il y a quelques semaines, Choose France. Vous savez, ce grand événement qui permet de mettre en valeur les investissements étrangers en France créateurs d'emplois. C'était la 9e édition et 4 projets concernent la Métropole toulousaine : 3 implantations et une extension. Sandoz, 150 millions d'investissements ; Tekever, investissement de 100 millions d'euros ; Ventury Space, investissement de 150 millions d'euros ; et Boehringer Ingelheim, investissement à hauteur de 500 millions d'euros, dont 160 sur Toulouse. Ces 4 entreprises-là représentent 560 millions d'euros d'investissements sur notre territoire. C'est une bonne nouvelle, surtout dans la conjoncture actuelle qui, vous le savez, sur le plan économique,

n'est pas fameuse.
Je veux avoir une pensée, dans un domaine différent, mais qui concourt aussi au rayonnement de notre Métropole, pour l'Orchestre national du Capitole. Il a présenté, il y a peu, la programmation de la saison à venir. Il a entamé une tournée au Japon. Je rappelle que, lors de la saison passée, il y a eu un taux de fréquentation record : 95 %, ce qui montre bien que l'Orchestre est dans une démarche de toucher le maximum de publics, et notamment les publics qui sont empêchés ou qui ne sont pas en lien évident avec cette proposition culturelle. Je relis cela au fait que, depuis le début de ce mois, nous avons pris la présidence du réseau des villes créatives de l'UNESCO pour la saison à venir, et même pour les 3 ans qui viennent, en réalité. C'est une belle reconnaissance du rôle que nous jouons sur le plan culturel et dans cette discipline en particulier. Il y a eu, à la Philharmonie de Paris, une cérémonie pour symboliser ce passage de témoin en présence de la ministre de la Culture. Cela montre bien que le dynamisme culturel, la créativité, à Toulouse, c'est quelque chose qui se remarque et qui se remarque de loin.
Un mot également pour saluer le succès de l'exposition Castelbajac, au Musée des Abattoirs, 131 000 visiteurs. Là aussi, un public extrêmement éclectique. Vous le voyez, à travers ces différentes nouvelles, ceux qui doutaient que la culture puisse avoir toujours une place importante dans la vie de notre Métropole peuvent se rassurer. Non seulement c'est une place importante, mais c'est une place éminente. Et je crois que nous avons tous de bonnes raisons de nous en réjouir.
Pour terminer, deux ou trois petites choses. D'abord, saluer, certains sont là, les stagiaires de seconde. Cela fait 3 ans que nous accueillons, pendant 15 jours, dans les services de la collectivité, des stagiaires qui découvrent les métiers, la richesse, la palette extrêmement variée des métiers de la collectivité et j'espère que cela suscitera des vocations. Je leur souhaite la bienvenue. Un mot pour le club de rugby de Colomiers, parce qu'il évolue en pro D2. Nous avons vibré le 29 mai dernier. Nous avons accompagné Colomiers. Ce n'est pas pour cette fois-ci, mais cela n'empêche pas de saluer la performance de l'équipe columérine et de lui souhaiter le meilleur pour la prochaine saison. Et puis, bien sûr, saluer le Stade Toulousain. Nous serons tous très mobilisés pour le match de demi-finale demain face au Racing. Un mot, également sur la Coupe du monde de football. Elle a commencé, vous le savez, la semaine dernière. Les choses se passent bien. Le public est là et il y a beaucoup d'affluence. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui concourent à ce que cela se passe bien, pas simplement ceux qui organisent ou les responsables de l'espace public, mais aussi, je pense à eux, parce qu'en ce moment, la conjoncture n'est pas évidente pour ce secteur-là, les restaurateurs, tous ceux qui tiennent des bars et qui jouent un rôle fondamental pour l'accueil des habitants de notre territoire afin de partager ces moments qui nous font vibrer. Voilà, mes chers collègues, quelques mots pour situer l'actualité en début de ce Conseil. Maintenant, je donne la parole aux différents groupes. Vous connaissez tous vos temps de parole limités, je n'ai pas besoin de les redire. La parole est tout d'abord à Karine TRAVAL-MICHELET et ensuite à Joseph CARLES.

K. TRAVAL-MICHELET
Merci, Monsieur le Président. Nous allons essayer de tenir dans les quelques minutes qui nous sont imparties. Monsieur le Président, chères et chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je souhaite dire, comme je le fais habituellement, quelques mots sur le contexte international dans lequel nous exerçons nos responsabilités aujourd'hui. Le monde traverse une période de profonde tension, les conflits qui perdurent en Ukraine, qui a été, on ne le rappellera jamais assez, envahie par la Russie de POUTINE ; au Proche-Orient, mis encore davantage à l'épreuve de la guerre à l'initiative de Donald TRUMP, j'y reviendrai dans quelques instants ; et dans bien d'autres parties du monde, malheureusement, les crises géopolitiques et économiques, les tensions commerciales ou encore, les défis climatiques, dessinent un environnement d'une grande instabilité. Face à cette réalité, nous devons bien sûr toujours réaffirmer notre attachement à la paix, au dialogue entre les peuples et au respect du droit international. Nous formons le vœu le plus sincère que cessent enfin les atrocités qui frappent toutes les populations civiles, car aucune cause ne saurait justifier que des enfants, des femmes et des hommes paient un tribut à la guerre. Dans ce contexte, la tenue du G7, à Évian, du 15 au 17 juin, donc il y a quelques jours à peine, revêt une portée particulière. La France a accueilli les grandes démocraties du monde. Nous devons nous féliciter de retrouver un petit peu notre place dans le concert des nations comme force de proposition, de dialogue et de paix. Même s'il y aurait beaucoup à dire, mais je n'ai pas suffisamment de temps, sur ce G7, notamment le fait que les questions environnementales en aient été exclues pour ne pas froisser le président américain. Néanmoins, plus que jamais, notre pays doit porter

une voix exigeante en faveur de la coopération internationale et de la recherche de solutions durables aux crises qui fragilisent notre monde. Espérons que l'accord de paix qui a été signé cette nuit à Versailles ouvre de meilleures perspectives. Car ces événements, et pourquoi j'en parle me direz-vous, finalement, parfois à des milliers de kilomètres de nous, ne sont pas sans conséquence sur notre quotidien. Ils influencent les prix de l'énergie, nous l'avons vu ces derniers mois, le coût des matières premières, les finances publiques, les capacités d'investissement, finalement, aussi, de nos collectivités et finalement, la vie de nos concitoyens. Nous en parlerons un peu plus tard dans le débat budgétaire.
Pour me recentrer sur Toulouse Métropole, Monsieur le Président, je serai un peu moins optimiste que vous, même si je note les quelques points favorables que vous avez évoqués. Toulouse Métropole, il faut le dire, n'échappe évidemment pas à cette réalité que je viens de décrire, tout comme elle n'échappe pas, vous l'avez dit, aux contraintes financières qui nous sont imposées par l'État. Le prochain PLF suscite déjà de nombreuses inquiétudes, ici comme dans chacune de nos communes. Je profite de ces propos liminaires pour vous féliciter pour votre élection en qualité de président de France urbaine et vous demander en quoi ce mandat sera utile et quelles sont vos perspectives dans le dialogue avec le gouvernement. Quel est le poids que vous comptez mettre dans ce nouveau mandat qui doit, en effet, être utile pour nos communes et pour notre Métropole ? Ici, à Toulouse Métropole, si l'esprit de nuance, de partenariat et de responsabilité doit continuer de guider nos échanges et notre gouvernance, nous ne pouvons ignorer les inquiétudes qui s'expriment quant à l'avenir. La situation financière est difficile. Je n'y reviens pas dans le cadre de ces liminaires, nous y reviendrons plus tard. Néanmoins, vous avez annoncé une baisse de près de 200 millions d'euros de notre capacité d'investissement ; c'est énorme. De nombreuses interrogations émergent très légitimement sur l'évolution de la fiscalité à court et moyen terme, sur le financement des services essentiels. Nous pensons très pragmatiquement à la collecte des encombrants, au ramassage des déchets verts. Vous voyez, nous sommes dans le quotidien, aussi, de nos communes et de ce qui préoccupe nos concitoyens. Mais aussi sur les enveloppes consacrées aux travaux de voirie dans nos communes, nous l'évoquions encore avec nos collègues maires de la Métropole. Et puis, bien sûr, sur les grands projets. Ces interrogations sont légitimes, Monsieur le Président. Elles doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, avec les commissions thématiques dédiées qui s'installent et qui devront travailler sur ces sujets de façon collective ; dans la construction, aussi, du futur pacte de gouvernance, qui est en cours d'élaboration ; comme dans la discussion sur le prochain pacte fiscal et financier. Nous devons continuer de préserver un dialogue permanent entre la Ville-centre et l'ensemble des autres communes qui composent notre Métropole, dans le respect des équilibres territoriaux et de l'intérêt général. Nous en avons eu la démonstration lors de l'élaboration du plan local de l'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H). Les débats, nous le savons, ont été parfois exigeants, les positions parfois différentes, mais le dialogue, la confiance, l'écoute mutuelle ont permis de bâtir des compromis utiles. Cette méthode doit donc continuer de nous inspirer dans le sens de l'intérêt général et pour l'intérêt, bien sûr, de nos communes, et de nos habitantes et de nos habitants.
Je veux conclure, parce que nous aurons des longs débats sur les finances, tout à l'heure, sur le logement aussi. Vous l'avez un peu abordé, mais j'y reviendrai moi-même, certainement, longuement, tout à l'heure. Je veux conclure mes propos en évoquant deux drames qui ont profondément bouleversé notre pays ces derniers jours, qui m'ont personnellement beaucoup bouleversée aussi. C'est bien sûr l'assassinat de cette enfant, la jeune Lyhanna âgée de seulement 11 ans, et le lynchage à mort de Noam, 19 ans, à Metz. Ces tragédies nous rappellent avec une brutalité insoutenable l'ampleur des violences qui traversent notre société, et ceci doit nous obliger collectivement. Nous sommes des élus de la République et en tant qu'élus de la République, nous avons le devoir de poursuivre et de renforcer des politiques publiques qui protègent les enfants, qui luttent contre les violences faites aux femmes et les féminicides, qui combattent toutes les formes de haine, dont celles qui visent des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité. J'entendais ce matin, par exemple cette donnée extrêmement étonnante : lors de ces fortes chaleurs, lors des canicules, il y a une augmentation des violences intrafamiliales et des féminicides de plus de 28 %. C'est énorme. Nous avons également la responsabilité, de fait, de soutenir durablement les associations de terrain qui, chaque jour, accompagnent, préviennent, éduquent et protègent. Leur action est indispensable, et je pense bien sûr notamment aux associations de soutien aux victimes comme aux travaux engagés depuis plusieurs années par notre collègue Julie ESCUDIER, que je salue, dans le domaine de la cohésion sociale et de l'égalité femmes-hommes. Le financement de ces associations d'information et de prévention doit être sanctuarisé, elles sont un maillon essentiel de la cohésion de notre République. Dans une période où les

repères vacillent, où les tensions s'exacerbent, notre responsabilité est de faire vivre le dialogue, de défendre les valeurs de la République et de placer l'intérêt général au cœur de chacune de nos décisions. Merci.

J-L. MOUDENC
Merci. Joseph CARLES. Ensuite, je donnerai la parole à Marc PÉRÉ.

J. CARLES
Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bonjour. Je vais moi aussi aborder le sujet international avec ce que nous n'arrivons pas véritablement à décrypter ni à savoir ce qui va se passer. C'est l'accord qui a été passé entre l'Iran et les États-Unis. Nous sommes dans un flou le plus total. Pour autant, nous avons quand même accepté finalement d'aller à Canossa en déroulant le tapis rouge au président américain, qui, en même temps, nous a dit : « Vous ne pourrez plus accéder à l'intelligence artificielle développée par les États-Unis. » Cette décision, effectivement, nous impacte, parce que, derrière, il y a des questions de souveraineté qui sont en train de se poser, par rapport à notre capacité à défendre ce territoire. Bien sûr, cela se situe au niveau européen, mais nous concerne. J'y viendrai en suivant, mais lorsqu'Airbus, lorsque Thalès sont présents, lorsque l'espace est présent, derrière, il faut que cette économie de la défense, l'économie qu'on avait appelé « économie de guerre » soit également présente et qu'elle se développe. Notre territoire a un rôle déterminant à jouer dans ce processus dont la conséquence est le retour à une souveraineté européenne. Aujourd'hui, force est de constater que, finalement, nous sommes un peu spectateurs par rapport à ce qui se passe. Même si nous accueillons avec faste les grands de ce monde, la question se pose de savoir quel est le rôle que nous pouvons jouer. Et bien sûr, au-delà, quel est le rôle que l'Europe peut jouer par rapport à cela. C'est un enjeu. Nous nous en apercevons dès lors que les problèmes internationaux impactent nos territoires. Dans un processus comme celui-là, je voudrais m'associer à ce qu'a présenté le Président puisque, effectivement, Airbus a inauguré, et en présence du ministre TABAROT, la deuxième chaîne d'assemblage de l'avion A321. Cela montre la capacité de cette entreprise à se repositionner dès lors que l'A380 a été arrêté. Lorsque la décision a été prise de dire : « nous ne ferons plus cet avion », beaucoup de voix se sont élevées pour dire : « nous avons fait une usine monstrueuse et puis, maintenant, nous n'avons plus le besoin pour faire cet avion ». Cette entreprise et cette industrie ont cette capacité de rebond puisque la reconversion de l'usine a permis de faire cet A321 (A321 néo et le XLR), pour arriver maintenant à faire la deuxième chaîne. Il faut se réjouir de cette capacité de la dynamique qui est portée sur notre territoire par tous ces dispositifs. Naturellement, l'accompagnement va nécessiter des besoins. Je me réjouis, Monsieur le Président, que vous soyez à nouveau à la responsabilité de France urbaine. Nous allons avoir besoin de France urbaine et de vous pour ne pas être encore une fois soumis à des décisions de l'État qui viennent compromettre notre capacité à intervenir sur le territoire. C'est un moment important que de pouvoir avoir le président de la Métropole à la tête. Pour avoir eu le privilège de participer à des regroupements de France urbaine, j'ai vu à quel point cette organisation était utile et nécessaire et combien elle portait les projets du développement des grands territoires urbains.
La LGV, aussi, doit être un élément déterminant de notre dispositif. Je m'attarderai tout à l'heure sur les questions de logement parce que je crois que c'est un enjeu. Effectivement, le ministre du Logement est venu. Nous regardons la nécessité et les 400 000 logements qui devraient être construits par an sur la France et notre capacité, c'est 120 000 aujourd'hui. Nous avons un problème. Je pense que le logement est une bombe à retardement. C'est un enjeu considérable. Nous allons avoir bientôt des élections présidentielles. Je suis assez curieux de voir ce que les candidats vont nous dire sur ce sujet-là. Sur le contexte budgétaire, merci, Monsieur le Président, d'avoir précisé cette rencontre avec le Président du Sénat, je crois qu'il faut effectivement être le plus possible dans l'anticipation, au moment de la préparation du PLF 2027, pour que nous ne soyons pas, encore une fois, devant le fait accompli, avec l'impossibilité d'arriver à porter des engagements et la nécessité de développer notre Métropole. Je vous remercie.

J-L. MOUDENC
Merci. Marc PÉRÉ. Rapidement. Le règlement intérieur prévoit que les liminaires sont faits au nom des groupes. Monsieur Marc PÉRÉ étant un élu non-inscrit, je lui donne volontiers la parole en lui demandant d'être extrêmement synthétique et de jouer le jeu.

M. PÉRÉ
Merci, Président. Effectivement, 5 minutes. Chers collègues, bonjour. Ce Conseil est dédié aux finances de la Métropole, en grande partie, avec le vote du compte administratif 2025 et du budget supplémentaire 2026. Dans ce contexte, nous voyons partout l'austérité, à l'échelle nationale ou l'État a, en 2025, encaissé 470 milliards d'euros de recettes fiscales. Jamais une telle somme n'a été encaissée par l'État. Jamais l'État français n'a été aussi riche. Mais, parce que les gouvernements PHILIPPE et LE MAIRE ont promis de compenser avec des fractions de TVA les cadeaux faits aux grandes entreprises et aux ménages les plus fortunés, un quart de ces 470 milliards quittent immédiatement le budget de l'État pour aller compenser auprès des collectivités territoriales et auprès de la Sécurité sociale les baisses d'impôts, la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), la baisse des cotisations sociales, j'en passe et des meilleures. Cette austérité…

lerte f du temps de p role

M. PÉRÉ
Déjà ? Ce n'est pas long, quand même.

J-L. MOUDENC
5 minutes, pour les groupes Demain Toulouse Métropole, Territoires Solidaires et Ecologiques, Métropole Ecologiste, et Gauche Unitaire et Républicaine. C'est 5 minutes pour chacun de ces 4 groupes. Vous êtes non-inscrit, vous ne pouvez pas prétendre à 5 minutes.

M. PÉRÉ
Je vais donc me dépêcher parce que donner la parole pendant 1 minute, c'est un peu court. Donc c'est une situation où, ici aussi, l'austérité frappe, on le verra tout à l'heure avec le compte administratif. Peut-être un certain mimétisme ou alors une cohérence idéologique avec vos amis qui sont au gouvernement. La situation budgétaire, nous l'avons vu, est absolument délétère ici. Nous en reparlerons. Quelles sont les alternatives ? L'alternative, c'est bien sûr de ne pas rater, quand nous voterons les taux la prochaine fois, la mise à niveau du taux de CFE pour les entreprises ; ce que nous avons raté les 2 dernières années, qui nous prive de 12 millions d'euros annuels de recettes. Mais, surtout, et nous remettons cette proposition sur la table, c'est de reconsidérer le taux de versement mobilité. Je rappelle que le versement mobilité, c'est un impôt qui est prélevé par l'URSSAF auprès de toutes les entreprises dont le siège social se trouve sur le territoire géographique de Tisséo. 2 % de la masse salariale brute pour les entreprises de plus de 11 salariés. Cela représente, que tout le monde le sache, 60 % des recettes annuelles de Tisséo. L'idée qui est proposée, c'est d'aligner ce taux qui n'est qu'à 2 %, ici, sur le territoire de Tisséo, et de se rapprocher du taux parisien d'Ile-de-France, qui est de 3 %. Une telle possibilité ramènerait des dizaines de millions d'euros à Tisséo, et permettrait de sortir de la situation délétère et catastrophique dans laquelle sont les finances de Toulouse Métropole. Nous devons, je pense, ici, porter une proposition. C'est un appel que je lance aujourd'hui, je crois que nous sommes le 18 juin, que les forces politiques se réunissent et s'assemblent de façon que nous puissions convaincre les présidents des groupes à l'Assemblée nationale d'inscrire dans le PLF, c'est demain, c'est en octobre, à l'automne, un article qui porte le taux du versement mobilité au-delà des 2 %, de façon à donner de l'oxygène aux finances de Tisséo et donc à nos finances. Parce qu'une bonne gestion, Monsieur le Président, eût été d'attaquer cette question de la hausse du taux de versement mobilité avant de commencer le chantier. Parce qu'aujourd'hui nous sommes devant un mur et si nous avions obtenu une hausse de ce taux, nous n'y serions pas. Pourquoi ? Parce que l'asphyxie à laquelle nous assistons aujourd'hui dans les finances est due à l'explosion des contributions de Toulouse Métropole vers Tisséo, je le rappelle : 135 millions l'année dernière, 173 millions cette année, 190 millions l'année prochaine et 207 millions d'euros prélevés sur notre budget pour Tisséo, pour la 3ème ligne de métro. 200 millions, c'est, qu'on s'en rende bien compte, la même somme pour l'ensemble des métropolitains quand ils paient la taxe foncière. Cela veut dire que nous consacrons l'ensemble des recettes de la taxe foncière de la Métropole pour subventionner Tisséo. C'est une gestion qui est absolument délétère. Nous ne comprenons pas comment nous avons pu arriver à cette situation. Il n'y a pas d'autre chemin, Monsieur le Président, que de porter ensemble un article qui permettrait que, dans le PLF 2027, le taux de versement mobilité soit augmenté.

Il ne faudra pas de faux-semblants, pas de posture de votre part parce que nous savons que ce sont vos amis politiques qui sont en face. D'ailleurs, il y a 3 personnes qui sont devant moi, sur cette tribune, qui se présentent aux sénatoriales pour venir renforcer cette majorité présidentielle. Il y aura, quand même, une certaine schizophrénie. Nous sommes donc échaudés, aussi, par le refus de modifier la CFE (cotisation foncière des entreprises). Il n'y a pas d'autre chemin, sinon le service vers nos communes continuera à se dégrader.

J-L. MOUDENC
Concluez, concluez.

M. PÉRÉ
Et je conclus sur toutes les attaques à bas bruit sur la cohésion sociale, l'aide aux jeunes et la culture. Et enfin, je pense aux agents de Toulouse Métropole, ces 5 000 agents qui doivent être en difficulté.
Pour conclure, Monsieur le Président, il n'y a pas d'autre chemin réaliste à court terme que cette modification du taux de versement mobilité. Sinon, pour les métropolitains, les communes, les agents de Toulouse Métropole, et pour citer CHURCHILL, parce que je crois que nous sommes toujours le 18 juin, il y aura toujours plus de sang et de larmes. Merci.

J-L. MOUDENC
Bien, je rappelle la règle. J'ai été libéral pour une première fois, mais quand on est non-inscrit, on ne peut pas prétendre avoir les mêmes droits que lorsqu'on parle au nom d'un groupe. C'est sinon une insulte à l'intelligence de toutes celles et ceux qui choisissent d'aller dans un groupe. C'est très bien d'être non-inscrit, je respecte parfaitement cela, il n'y a aucun problème. Simplement, cela ne peut pas être égal en termes de temps de parole. Cette fois-ci, j'ai été très ouvert. Je le serai moins la prochaine fois et je préfère le dire dès maintenant. Je donne la parole maintenant à Isabelle HARDY qui, elle, a bel et bien 5 minutes. Et après, ce sera, je crois, Julien CADIEU.

I. HARDY
Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais d'abord, au nom du groupe Territoire Solidaire et Ecologique, rendre hommage à Pierre IZARD, maire de Villefranche-de-Lauragais pendant 30 ans et Président du Conseil Général de la Haute-Garonne de 1988 à 2015, qui vient de nous quitter. Le Département et la Métropole garderont le souvenir d'un homme qui a consacré 50 ans dans sa vie publique à la Haute-Garonne, profondément attaché à son territoire, qui a consacré sa vie à la justice sociale, à l'égalité entre les territoires et à l'égalité entre les habitants. Notre Conseil métropolitain se tient une fois encore, comme l'a souligné Madame TRAVAL-MICHELET dans une période de profondes turbulences. Le monde vacille sous l'effet des crises internationales. Sur le plan national, comme local, nous faisons face à une crise économique, sociale, écologique et démocratique d'une ampleur inédite qui frappe directement nos territoires, nos collectivités et notre Métropole. Du drame de Lyhanna qui a mis en lumière un mal profond et notre incapacité collective à protéger les enfants, à l'explosion du narcotrafic qui touche durement nos communes et multiplie les drames humains, de l'aggravation de la précarité sociale au dérèglement climatique auquel notre Métropole est particulièrement exposée, car elle se réchauffe plus vite que d'autres territoires. Sur ce point, je nous invite collectivement à prendre connaissance du dernier rapport Oxfam qui est sorti ce matin, qui montre comment le changement climatique aggrave les inégalités de santé déjà existantes. Ces alertes s'accumulent, elles nous obligent. Ce mandat s'ouvre donc avec pour nous une responsabilité immense. L'une de nos premières responsabilités, c'est de faire vivre une véritable solidarité métropolitaine entre les communes de notre territoire. Vous le savez, nous considérons que Toulouse, ville-centre, reste encore trop centrée sur elle-même et ne joue pas suffisamment le jeu de la coopération, du partage et du desserrement, notamment économique. On nous reproche parfois, à nous, élus toulousains, de parler trop souvent de Toulouse. Mais si tant de débats y ramènent, c'est aussi parce qu'une majorité de décisions et d'équipements y restent concentrés. C'est précisément cette logique qu'il faut interroger si nous voulons construire une Métropole plus équilibrée. Cela suppose d'ouvrir de vraies discussions à l'échelle métropolitaine, par exemple sur la répartition et l'accès aux équipements culturels ou sportifs, mais aussi sur des grands choix d'aménagement qui structurent la vie quotidienne des habitants. Je veux insister, et cela a déjà été souligné, sur un point essentiel pour les communes que sont les enveloppes de voirie, qui sont un outil

indispensable pour l'aménagement de nos communes et pour la qualité de vie de nos habitants. Nous n'imaginons pas une remise en cause de ce dispositif qui reste l'un des principaux leviers d'action métropolitaine dans les territoires. Lors de la dernière réunion des maires, il a été indiqué qu'une vision plus claire des projets à venir serait prochainement présentée aux communes. Cette clarification est attendue dans ce contexte effectivement budgétaire qui est contraint. Les maires ont besoin de visibilité, de prévisibilité et d'un calendrier partagé pour programmer leurs investissements et répondre aux attentes des habitants.
Autre enjeu majeur : celui des transports et des mobilités. C'est vrai que cela fait deux mandats que nous vous alertons, notamment sur l'urgence de prendre à bras le corps, dans le cadre du SERM, le projet de RER métropolitain, si nous voulons désengorger la Métropole et réduire les inégalités territoriales et offrir une alternative crédible à la voiture individuelle. Sur un sujet plus précis, nous voterons demain, au Conseil municipal de Toulouse, une convention avec Tisséo qui permet aux établissements scolaires de faciliter les déplacements en transports en commun lors de leurs sorties. C'est une bonne chose. Mais qu'en est-il pour les enfants des autres communes de la Métropole ? Là aussi, je crois que l'égalité territoriale doit être notre boussole.
Un mot aussi sur la solidarité du territoire qui passe par la prise en compte de nos responsabilités en matière de nuisance sonore. Aujourd'hui, nous avons 100 000 habitants qui subissent de près ou de loin les nuisances liées au trafic aérien autour de l'aéroport. Toulouse a fait le choix de ne pas contribuer au dispositif Bruitparif, reconnu pour son expertise dans la mesure du bruit environnemental. C'est un financement aujourd'hui qui repose quasi exclusivement sur le Conseil départemental, mais toutes les autres communes concernées y participent, sauf Toulouse Métropole. Et avec un enjeu aussi important de santé publique, cette position n'est pas compréhensible.
Je voudrais aussi évoquer une autre crise tout aussi profonde, celle que traversent nos associations sportives, culturelles, sociales ainsi que les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). À la fin de ce Conseil, nous présenterons un vœu à ce sujet, après l'annulation brutale des crédits de l'État. Derrière ces coupes budgétaires, il y a, dans notre Métropole, des emplois menacés, des structures fragilisées, des projets abandonnés Et au fond, des missions d'intérêt général qui sont remises en cause. Les associations ne sont pas un supplément d'âme que l'on soutient quand les finances vont bien, elles tiennent une part essentielle de notre cohésion sociale. Elles créent du lien là où l'isolement progresse, elles maintiennent une présence là où le service public recule. Elles accompagnent les plus fragiles, elles font vivre la culture, permettent l'accès au sport, soutiennent l'émancipation, l'éducation populaire, l'inclusion, la solidarité de proximité. Dans bien des quartiers, dans bien des communes, elles sont le dernier filet, parfois même le premier recours. Au moment où l'État se désengage et alors que les collectivités elles-mêmes sont soumises à de fortes contraintes, notre Métropole doit prendre sa part. D'autant plus, comme vous l'avez souligné, que nous sommes présidents, aussi, du réseau français des villes créatives de l'UNESCO. Nous défendons la nécessité de sanctuariser les subventions au monde associatif, à la culture, aux acteurs de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).
Je terminerai par une note positive pour soutenir aussi les réussites de notre territoire. Comme vous l'avez indiqué, nous pouvons nous réjouir de la dynamique économique de la Métropole qui a été illustrée récemment par l'inauguration de la nouvelle ligne d'assemblage de l'A321. Cette vitalité économique est une chance, mais elle doit bénéficier à l'ensemble du territoire métropolitain, créer de l'emploi durable, accompagner les transitions écologiques et ne pas se concentrer toujours aux mêmes endroits ni au profit des mêmes acteurs. Merci.

J-L. MOUDENC
Merci. Jean-Luc FAURE pour le groupe Gauche Unitaire et Républicaine.

J-L. FAURE
Oui, merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, un début de débat assez intéressant sur l'international, bien sûr, avec TRUMP qui nous explique qu'il va faire la paix avec l'Iran. Je doute de son intégrité, mais c'est un détail. Je voudrais parler de la Palestine. C'est un enjeu fondamental pour le Moyen-Orient. Depuis 1947, cet État n'existe pas. La collectivité serait à même de faire un choix fort en reconnaissant l'État de la Palestine, même si ce n'est pas tout à fait dans ses prérogatives. Je voudrais parler des services publics et vous expliquer, entre autres, pourquoi nous rencontrons certaines difficultés par rapport à cela. Depuis Nicolas SARKOZY et le Traité de Lisbonne, nous assistons à une

accélération du désengagement de l'État dans son rôle de garantir l'accès et la qualité des services publics parallèlement à leur marchandisation. Pourtant, les services publics matérialisent le lien qui existait entre les citoyens et leur État. Auparavant, l'État garantissait ainsi leur sécurité (armée, justice, police) ; leur cadre de vie (programmation, urbanisme, logement, transport, énergie) ; leur équité sur tout le territoire national ; leur éducation (école, université, culture) ; leur santé (hôpitaux, recherche). Il mettait à la disposition de ses citoyens des lieux d'échanges et de services (bureaux de poste, permanences de la Sécurité sociale, caisses de retraite, impôts) qui permettaient à ceux-ci d'échanger dans des bonnes conditions avec l'administration afin de répondre aux situations du quotidien. Ces dispositions étaient prises dans le but de l'intérêt général. Ainsi, la mutualisation des recettes et des dépenses permettait les investissements pour que l'ensemble du territoire soit couvert avec la même qualité. En 1986, l'acte unique, qui pose les bases de la construction du grand marché européen, extrait de la compétence de l'État ce qui n'est pas régalien : communication, transports, énergie. L'énergie doit se plier aux lois de la concurrence et des marchés, soi-disant pour le bien des citoyens européens, mais surtout, dans les faits, pour celui des entreprises type CAC 40 qui vont accaparer les denrées de plus en plus précieuses comme l'eau, l'énergie et les télécommunications. Parallèlement, nous constatons que l'État n'a plus le pouvoir ou l'envie de faire pression sur les entreprises pour les obliger à appliquer la notion de service public présente dans leur contrat. Il n'a plus, lui-même, les revenus que lui procuraient certaines de ces activités pour assurer les services dont il était le seul responsable (justice, armée et police). Cela se traduit dans les faits par une augmentation de la dette, une dégradation des équipements tels que les routes, les voies ferrées, la suppression des services tels que les tribunaux, on y reviendra, et les hôpitaux, l'abandon des investissements sur l'avenir, en particulier dans l'éducation, la recherche et la culture. Au niveau des citoyens, les conséquences sont toutes négatives, avec d'abord perte de services de proximité et de qualité, augmentation des coûts en eau, en électricité, bien sûr, dégradation des prestations. L'agressivité commerciale entre les différents acteurs entraînent des situations complexes d'accès aux services. Pour combler ce vide et l'absence de dialogue qui s'établit entre les citoyens et l'État, les collectivités locales en sont venues à installer à leurs frais des maisons de santé, des maisons de l'emploi, des France Accueil Services et toute une invention de soins palliatifs pour cacher la misère d'un État en déshérence, soumis et vassal des diktats de l'Union européenne et de la finance. Au-delà de ce désengagement dans les services publics proprement dit, l'État se désengage également de ce qui faisait le bien commun. C'est ainsi que les entreprises essentielles à l'indépendance et à l'intégrité de la nation ne sont plus soutenues, comme Fibre excellence à Saint-Gaudens. Voilà, ceci pour vous donner un point de vue sur les services publics et ce qui découle d'une politique libérale mise en œuvre depuis les époques SARKOZY. Merci.

J-L. MOUDENC
Madame BOUBIDI, pour le groupe Ecologiste. 5 minutes également.

S. BOUBIDI
Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe Métropole écologiste souhaite tout d'abord revenir sur plusieurs sujets d'actualité nationale qui nous semblent particulièrement importants. Nous saluons en premier lieu l'adoption, à l'Assemblée nationale, de la proposition de loi portée par les députés Benoît BITEAU et Clémentine AUTAIN, visant à réduire les risques sanitaires liés à la contamination au cadmium dans l'alimentation, adopté par 144 voix contre 22. Ce texte prévoit une trajectoire ambitieuse de réduction des taux de cadmium dans les engrais phosphatés. Chacun sait aujourd'hui que ce métal lourd s'accumule dans les sols agricoles puis dans les aliments, avant de se retrouver dans nos organismes, avec des conséquences préoccupantes pour la santé publique. Cette avancée, obtenue malgré l'avis défavorable du gouvernement, constitue une victoire importante pour la santé environnementale. Nous formons le vœu que le Sénat confirme à son tour cette ambition. Nous souhaitons également revenir sur le meurtre de Lyhanna qui a profondément bouleversé notre pays et nous a toutes et tous touchés. Ce drame n'est pas un simple fait divers, il est le meurtre de trop. Il révèle une réalité sociale que nous ne pouvons plus ignorer : l'incapacité persistante de notre société à protéger efficacement les femmes et les enfants des violences sexuelles. Il met également en lumière les défaillances de nos institutions dans l'accompagnement des victimes, parfois dès les premières démarches, lorsqu'elles trouvent le courage de porter plainte. Rappelons que la France a été condamnée l'année dernière par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour des manquements dans le traitement des plaintes pour viols sur mineurs. Cette condamnation doit nous interpeller collectivement.

Nous appelons l'ensemble des responsables politiques à soutenir la mise en œuvre d'une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles telle que la réclame la Fondation des Femmes. À notre échelle métropolitaine, nous demandons également un renforcement du soutien apporté aux associations d'aide aux victimes et en particulier à France Victimes 31, dont la situation financière est aujourd'hui préoccupante, alors même que le nombre de ses interventions ne cesse d'augmenter. Enfin, l'actualité nous rappelle avec force l'urgence climatique à laquelle nous sommes confrontés. Après un épisode de chaleur exceptionnelle dès le mois de mai, une nouvelle vague caniculaire s'installe cette semaine sur notre pays et sur notre Métropole. Des températures dignes des régions sahariennes sont annoncées, alors même que nos villes, nos logements, nos infrastructures ne sont pas adaptées à de telles conditions. Ce qui doit nous alerter, aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'intensité de ces épisodes, mais leur fréquence. Ils constituent le signal tangible d'un dérèglement climatique qui s'accélère. Nous aurons l'occasion d'aborder au cours de ce Conseil métropolitain les contraintes budgétaires auxquelles notre collectivité est confrontée, notamment par votre choix du financement de la 3ème ligne de métro. Le budget de la ligne C dérape encore à plus de 3,7 milliards aujourd'hui, alors qu'il était initialement prévu à 2,7 milliards en 2016. La Métropole va devoir financer cette coûteuse ligne dans un contexte d'épargne nette dégradée. Des choix devront être faits dans les années qui viennent. Pour notre groupe, ces choix doivent être guidés par une priorité claire : répondre à l'urgence climatique. Cela suppose d'abandonner les projets écocides du passé, à commencer par celui de la Jonction Est et du BUCSM (Boulevard Urbain du Canal Saint-Martory), rebaptisé PIMSOT (Projets d'Infrastructures de Mobilités du Sud-Ouest Toulousain) et d'orienter résolument nos investissements vers les politiques qui permettront à notre territoire de s'adapter au changement climatique, de protéger ses habitants et d'améliorer durablement leur qualité de vie. Malheureusement, cela semble déjà compromis à la vue des baisses des subventions que vous nous demandez de voter au chapitre écologie, développement durable et transition énergétique.

J-L. MOUDENC
Merci. Pour le groupe Demain Toulouse Métropole, c'est bien Monsieur CADIEU qui intervient ? Allez-y.

J. CADIEU
Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord, je voudrais commencer par dire que le groupe Demain Toulouse Métropole s'associe pleinement aux hommages qui ont été rendus pour Lyhanna et pour Noam. Nous exprimons notre profonde peine et nos pensées pour leurs proches, leurs familles et envers toutes les victimes d'actes pédocriminels et LGBTIPHOBES.
Nous abordons la clôture du premier semestre de cette année avec l'examen du compte administratif 2025 et du budget spécial 2026. Tous les voyants sont au rouge pour Toulouse Métropole. À peine 3 mois après avoir pris mes fonctions de nouveau conseiller métropolitain, je découvre avec stupeur l'état des comptes financiers de notre intercommunalité. Après avoir fait exploser la dépense d'investissement de plus de 120 millions d'euros sur l'année 2025, juste avant les municipales, une fois que les élections sont passées vous entérinez une véritable saignée de 164 millions d'euros dans les dépenses d'investissement, avec une baisse qui continue les années suivantes. Le message, ici, est clair : vous vous dites que les élections sont passées, alors vous allez pouvoir serrer les vis en toute tranquillité. Pourtant, la logique voudrait que, en gagnant chaque année entre 11 000 et 12 000 habitants, les moyens puissent suivre les besoins croissants de la population. Au lieu de ça, vous engagez une cure austéritaire d'une ampleur jamais observée. Je vous alerte vraiment. Au niveau municipal toulousain, vous avez déjà baissé massivement les subventions aux associations d'utilité publique. Maintenant, c'est un plan d'austérité bien plus puissant qui est en train de se profiler pour toute la Métropole. Que vont devenir nos structures qui orientent et accompagnent les plus démunis dans leurs démarches, faute de prise en charge de l'État ? Que vont devenir nos événements culturels qui font vivre le lien social, véritable remède contre la propagande des idées d'extrême droite ? Que vont devenir nos routes et nos infrastructures de transport ? Que vont devenir les 55 000 ménages en attente d'un logement social sur la Métropole et ses environs ? Tout notre écosystème risque de s'effondrer et vous en êtes les responsables. Oui, je l'ai dit : vous êtes les responsables de l'abîme dans lequel nous nous dirigeons. C'est vous et ceux aux commandes de l'État que vous soutenez, puisque Monsieur PORTARRIEU, président de votre groupe majoritaire et député macroniste, a voté tous les budgets qui étranglent nos collectivités. Chaque année, des dizaines de milliards d'euros partent directement de la poche des Français et sont gracieusement redirigés au grand

patronat par toutes sortes de cadeaux et mécanismes fiscaux tels que la suppression de la CVAE, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ou les baisses massives de cotisations patronales. Ce scandale observé, orchestré par le pouvoir central avec votre complicité, a des conséquences directes. Les ressources de la Métropole s'effondrent et l'État ne verse quasiment plus de dotation. Alors, il nous reste l'austérité. Et à la fin, ce seront toujours les classes moyennes et les plus pauvres qui trinqueront, tout cela dans l'indifférence générale.
La vérité éclate ainsi au grand jour : telle était la nature de votre pacte de gouvernance. Qui est en réalité un pacte de la déchéance. J'ai apprécié l'exercice de critique que vous avez fait, Madame TRAVAL-MICHELET sur les comptes, tout à l'heure, comme si vous n'en étiez pas une des principales artisanes en tant que Vice-présidente. Je tiens à cette occasion à exprimer une profonde pensée pour vos électeurs qui ont pensé voter pour quelqu'un de gauche, pour se retrouver, à la fin, avec un plan austéritaire digne de la droite la plus radicale. Depuis François HOLLANDE jusqu'à aujourd'hui, cette gauche qui n'est plus de gauche est, elle aussi, largement responsable quand ce sont les pauvres gens qui pâtissent. C'est pourquoi, au nom du groupe Demain Toulouse Métropole, nous affirmons qu'une autre voie est possible. Refusons cette fatalité mortifère. Engageons dès maintenant le rapport de force avec l'État dans les institutions et dans la rue. La Macronie finissante sait qu'elle perdra les élections présidentielles l'année prochaine. Alors montrons lui que nous sommes capables de diriger mieux et plus justement, plutôt que d'appliquer sa logique comptable qui ne produit que du malheur. Je vous remercie.

J-L. MOUDENC
Vincent TERRAIL-NOVÈS.

V. TERRAIL-NOVÈS
Merci, Monsieur le Président. En premier lieu, je voudrais m'associer aux hommages qui ont été rendus et parler de deux personnalités qui ont œuvré pour développer notre territoire. D'abord Pierre IZARD, qui a été maire de Villefranche pendant 30 ans, conseiller général pendant 47 ans et Président de notre Conseil départemental, ancien Conseil général, pendant 26 ans. Il a œuvré à équiper notre territoire avec les collèges dans nos communes, mais aussi avec le développement des axes de voirie dans le département. Bien entendu, en permettant à ce qui représente une charge pour les maires de petites communes de rénover aussi leur patrimoine culturel, notamment cultuel, avec la rénovation, dans les villages, des églises, qui était quelque chose de très rude et coûteux pour les maires de notre territoire haut-garonnais. La deuxième personne à qui je veux penser aujourd'hui, et qui fut un bâtisseur dans notre grande Métropole, c'est Pascal BARBOTTIN qui s'est éteint brutalement, qui a beaucoup agi et que nous avons été nombreux à côtoyer dans le domaine du logement social. Il a évidemment beaucoup travaillé pour défendre la cause du logement social et avait, républicain convaincu, surtout à cœur de faire en sorte que les personnes qui étaient logées par l'organisme qu'il dirigeait puissent non seulement être considérées comme des locataires, mais aussi avoir un véritable parcours de citoyen. Il travaillait beaucoup justement sur ces thèmes de la citoyenneté. Je veux également, Monsieur le Président, vous féliciter pour avoir été élu Président, à l'unanimité des 106 membres de l'association France urbaine, une association que vous connaissez bien puisque vous l'avez déjà présidée de 2015 à 2020. Lors du mandat précédent, vous en étiez le premier Vice-président. Vous avez notamment beaucoup agi à travers cette association dans le passé pour assouplir le dispositif des ZFE (zone à faibles émissions), et également pour travailler sur un assouplissement de la loi ZAN (zéro artificialisation nette). Puis, dans les années qui viennent, vous allez afficher quelque chose qui sera très utile, tout à l'heure Marc PÉRÉ en parlait, d'ailleurs, c'est évidemment le déplafonnement du versement mobilité pour lequel vous vous êtes déjà affiché très favorablement. Vous étiez allé, il y a quelque temps, rencontrer les ministres des Finances avec vos collègues pour essayer de les convaincre de déplafonner ce versement mobilité qui nous permettrait d'investir dans tous les projets de transport structurant pour notre Métropole, tel que c'est le cas, déjà, en région Île-de-France où il a été déplafonné, par exemple, en 2024, de 2,95 à 3,20 % ; quand, ici, il est plafonné à 2 %, nous privant évidemment de recettes qui permettraient à notre territoire de se développer encore plus vite et de financer des projets tels que la 3ème ligne de métro. Nous savons évidemment que, en tant que Président de France urbaine et Président de notre Métropole, vous avez aussi à cœur l'équilibre de nos territoires. Vous faites en sorte que malgré la force de nos Métropoles, ces Métropoles soient de véritables locomotives pour l'ensemble du territoire, y compris les territoires les plus ruraux, et que ces territoires puissent être adossés en tant que wagons à notre Métropole, qui

serait une locomotive pour l'ensemble de notre territoire. Je voudrais que nous ayons aussi une pensée pour nos agents de la collectivité et les remercier pour les incidents qui se sont passés lors de la finale de la Ligue des champions le 30 mai dernier, puisque, très rapidement, de façon très déterminée et très professionnelle, une nouvelle fois, les agents de propreté de notre Métropole sont intervenus avec beaucoup de réactivité pour remettre en état le domaine public qui avait été abîmé. Je rappelle que, en dépit et en parallèle des 18 interpellations dont un grand nombre concernaient des mineurs, 45 000 euros ont dû être déboursés par notre Métropole et par la Ville pour remettre en état le domaine public qui avait été saccagé, alors que nous sommes dans des moments de liesse et des moments de joie. Nous ne pouvons pas accepter qu'un certain nombre d'individus puissent s'en prendre évidemment à notre bien commun et notre bien collectif, ce qui est absolument condamnable. Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, pour l'action que vous avez menée en lien avec l'ancien Premier ministre Jean CASTEX, durant le début du mois d'avril, où vous avez beaucoup travaillé et œuvré pour convaincre le Premier ministre, Sébastien LECORNU, de venir ici à Toulouse et prendre un engagement : celui de l'irréversibilité du projet de LGV, avec le déblocage des 500 millions d'euros qui permettent d'ores et déjà de lancer les appels d'offres et donc d'inscrire comme étant irréversible ce projet qui est très attendu dans notre territoire. Ce qui nous permettra de placer Toulouse à désormais 3 heures de Paris, dans une décarbonation des déplacements et donc, de devenir véritablement concurrentielle des lignes d'avions que nous connaissons aujourd'hui et qui sont évidemment bien plus polluantes.
Je voudrais également indiquer que nous ne pouvons que nous féliciter du fait que deux événements importants se sont déroulés autour de l'aéronautique et du spatial ces derniers temps. Évidemment, l'inauguration de la deuxième ligne d'assemblage de l'A321 qui positionne vraiment Toulouse comme étant la capitale de l'aéronautique. Et puis toutes les bonnes nouvelles qui ont été annoncées lors du sommet Choose France où, là aussi, ce sommet a été véritable succès pour affirmer la souveraineté industrielle de notre pays dans le cadre de la création de nombreux emplois, de nombreux investissements qui préparent l'avenir, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle. Et puis, ici, à Toulouse, dans le domaine du spatial et de la recherche, avec, notamment, nous pouvons le citer, le projet Aura Factory qui se développera sur le territoire de Francazal et qui consistera à créer plus de 40 000 m² de locaux où seront réfléchis la conception, la fabrication, l'assemblage, les essais de mise en vol et la livraison aux clients de familles d'avions hybrides électriques ; ce qui, évidemment, représente un espoir important dans la décarbonation de ces modes de déplacement aériens pour l'avenir. Bien évidemment, nous restons attentifs au domaine financier. Je crois que nous pouvons, en dépit des mauvaises nouvelles et des prises de parole qui ont été faites lors des propos précédents, nous féliciter de la création de la 3ème ligne de métro et de l'adaptation de l'agilité de notre Métropole à s'adapter à la hausse des coûts. Je crois que c'est Madame BOUBIDI qui a dit que, effectivement, c'était un projet qui était prévu à 3,1 milliards d'euros en 2020, à 2,7 milliards en 2016, il y a plus de 10 ans. Evidemment, en 10 ans, il y a beaucoup de choses qui se sont passées et qui ont entraîné ce que nous subissons aussi, nous-mêmes, dans nos communes, sur nos propres projets communaux, lorsqu'il s'agit d'investir et de construire. C'est l'envolée des prix de la construction. Il n'y a donc rien d'anormal à ce que nous soyons passés de 2,7 à 3,7 milliards d'euros. Nous faisons face parce qu'il est important que nous soyons au rendez-vous. Même s'il y a des investissements très importants, ils interviennent à peu près une fois tous les 20 ou 30 ans, et il aurait été catastrophique que nous ne puissions pas initier ce projet sous tel ou tel prétexte. Nous savons bien qu'en réalité, ceux qui évoquent le sujet de la difficulté du financement sont généralement des élus ou des groupes qui étaient hostiles dès le lancement, dès l'évocation du projet à la création de cette 3ème ligne de métro. Un mot ensuite sur les investissements. Ma collègue Karine TRAVAL-MICHELET tout à l'heure, disait qu'en effet, il fallait que nous diminuions de 200 millions le rythme de nos investissements. C'est vrai que c'est un effort important que nous devons faire collectivement. Mais, là aussi, rien de grave ni de dramatique, si ce n'est que nous devons nous retrousser les manches pour afficher les priorités, redéfinir des priorités dans nos politiques publiques pour aller dans les investissements qui nous paraissent les plus nécessaires. Cependant, il faut quand même rappeler, nous le verrons probablement tout à l'heure au sujet du budget, qu'il y a eu des investissements au cours de ces dernières années, notamment l'année 2025, qui étaient bien plus élevés que ce que nous avions défini initialement. Là où nous étions à 270 millions en 2021, nous avons investi pour nos habitantes et nos habitants, pour celles et ceux qui se déplacent dans notre Métropole, qui y habitent, qui y vivent, qui y travaillent, 454 millions d'euros ; c'est-à-dire 52 % de plus que l'année 2021. Il faut simplement, aujourd'hui, travailler pour revenir dans des priorités et des investissements qui seront le

niveau des investissements que nous avions en 2021. Ce que nous avons fait par le passé, nous devons le faire aujourd'hui. En 2021, que je sache, personne ne se plaignait de la faiblesse des investissements que nous avions dans notre Métropole. Simplement, en passant de 450 à 250 millions, c'est vrai qu'il y a des choix qui doivent se faire et que nous ferons tous de façon collective et responsable.
Un mot, également, pour Monsieur CADIEU qui, évidemment, critique, mais parce que c'est dans son courant de pensée politique et celui de son groupe, le grand patronat. Mais peut-être que dans quelques jours ou dans quelques semaines, nous pourrons nous féliciter que justement ce patronat soit venu aux côtés de Fibre Excellence dans le Comminges pour sauver des emplois. Vous serez très certainement les premiers à vous féliciter, à dire : « bravo, c'est bien, nous avons sauvé des emplois », mais en oubliant que, probablement, peut-être, en tout cas c'est ce qui est annoncé, c'est justement un grand patron qui va venir pour essayer de faire en sorte que l'activité économique, l'emploi soient maintenus dans ce secteur.
Et puis vous parlez de pacte de déchéance et quel contraste de parler de pacte de déchéance quand, justement, dans notre collectivité, nous avons investi de façon historique lors du mandat précédent, je l'ai dit, 453 millions d'euros pour faire en sorte, justement, que nos habitants vivent mieux dans cette Métropole, dans une Métropole qui est en expansion permanente, qui est une des plus attractives de France, et dans laquelle nous devons préparer l'avenir en investissant justement de façon conséquente. Quel paradoxe ! A la fois les propos de vos collègues et amis précédents qui nous indiquaient que les finances étaient compliquées parce que nous investissions trop, et vous-même qui dites que nous sommes dans un pacte de déchéance. Les uns nous disant que nous investissons trop, ce qui est justement le contraire d'une déchéance, ce qui est justement une Métropole qui prépare l'avenir, et vous-même qui nous dites que c'est caractéristique d'une déchéance. Nous continuons à travailler dans ce sens, à faire en sorte que nos concitoyennes et nos concitoyens vivent mieux, en faisant attention à ne pas augmenter la pression fiscale, tout en permettant de développer les investissements qui sont nécessaires et en maîtrisant, comme nous le verrons tout à l'heure, les dépenses de fonctionnement de notre collectivité. Je vous remercie.

J-L. MOUDENC
Merci. Quelques mots pour compléter. D'abord pour remercier les collègues qui ont salué mon élection à la présidence de France urbaine. C'est vrai que c'était une grande première puisque c'est la première fois que l'ensemble des élus, dans leur très grande diversité, avait souhaité qu'il n'y ait qu'un seul candidat, moi-même, et que le vote est intervenu à bulletin secret. Lorsque j'ai vu mes collègues communistes, verts et autres venir voter pour moi, j'ai pensé à ce que j'entendais parfois à mon sujet sur les bancs du Conseil municipal de Toulouse, du côté de l'opposition. Je me suis dit qu'il y avait au fond une différence de perception. Quoi qu'il en soit, l'intérêt de cette unité, c'est que, justement, l'association se renforce. J'ai décidé effectivement de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail, de manière que le collectif soit beaucoup plus pratiqué et que nous montions au créneau pour un certain nombre de combats. Parce qu'effectivement, il ne s'agit pas de porter un titre, Président de France urbaine, mais bel et bien de fédérer une équipe, une équipe de toutes les grandes villes françaises, de toutes les métropoles françaises et de toutes les plus grandes agglomérations de notre pays. 106 collectivités, mais 30 millions d'habitants. Avec, pour première idée, faire entendre les besoins du monde urbain. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans un débat politique où souvent, tout ce qui est urbain est relégué au second plan. Nous nous attardons sur d'autres réalités territoriales, mais nous négligeons un petit peu l'urbain en considérant que c'est là où il y a le plus de monde, c'est là où il y a le plus de possibilités, qu'au fond il n'y a pas beaucoup de problèmes et que ce n'est pas la peine d'en parler. Nous, au contraire, nous sommes là pour témoigner du fait que l'urbain est une force pour le pays, mais que cela n'exclut pas le fait que nous ayons des fragilités. Il y a deux chiffres que je rappelle très régulièrement : deux tiers des Français qui vivent sous le seuil de pauvreté habitent dans le monde urbain ; ce qui veut dire que la ville, au sens large du terme, est un espace de solidarité. Et puis, aussi, deux tiers des émissions de gaz à effet de serre proviennent des grands ensembles urbains. C'est la raison pour laquelle nous plaidons pour que l'État ne se désengage pas et nous donne les moyens de conduire des politiques de transition qui soient très dynamiques et qui se traduisent par des projets. Nous menons déjà des combats. Le premier, c'est l'urgence. C'est la loi de finances 2027. Nous savons que, du côté de Bercy, les intentions sont extrêmement négatives à l'endroit des collectivités, que la volonté est de faire payer beaucoup plus les collectivités. Nous trouvons tout cela extrêmement injuste. Je rappelle qu'au PLF 2026, les intercommunalités, qui représentent 21 %, au total, des dépenses de fonctionnement de toutes les

collectivités ont contribué à la ponction étatique, non pas à hauteur de 21 %, mais à hauteur de 54 %. Nous dénonçons cette inégalité. Mais nous sommes dans une démarche de travail. Nous avons commencé avec le président du Sénat. Nous avons des réunions de travail prévues avec la ministre des Collectivités locales, le ministre des Comptes publics et le Premier ministre, de manière à faire entendre notre voix. Et puis, il y a des projets de loi importants qui sont engagés ou qui vont s'engager dans les mois qui viennent au Parlement : la loi logement, la loi sur les mobilités, la loi réformant les prérogatives de la police municipale. Sur tous ces sujets, nous allons monter au créneau pour défendre nos positions et faire en sorte d'avoir plus de moyens d'agir au service de nos concitoyens.
Le déplafonnement du versement mobilité, il en a été question dans la bouche de plusieurs orateurs et à raison, d'ailleurs, parce que c'est un sujet important. C'est un combat sur lequel nous allons effectivement nous remobiliser, d'autant qu'il y a un consensus politique à ce sujet. Nonobstant l'opposition du patronat. Nous savons que le patronat n'est pas d'accord, mais je rappelle 3 chiffres qui ne sont pas souvent cités dans le débat public, pour que vous puissiez les avoir. Le versement mobilité, c'est un prélèvement annuel de 12,2 milliards sur le pays. Sur ces 12,2 milliards, 6,2 milliards sont prélevés rien qu'en Île-de-France. Et les 6 milliards qui restent sur tout le reste du pays. Cela veut dire quoi, clairement ? Cela veut dire qu'aujourd'hui il y a une très forte, et à nos yeux, scandaleuse inégalité. Grosso modo, le versement mobilité, c'est 520 euros par habitant en Île-de-France pour 12 millions d'habitants, et c'est 105 euros seulement par habitant pour le reste du pays. Et cette inégalité-là qui, visiblement, a échappé au patronat, est effectivement inscrite dans les chiffres que Vincent TERRAIL-NOVÈS a rappelés, c'est-à-dire 3,2 % pour l'Île-de-France et 2 % pour nous. J'ai entendu l'aspect un petit peu politicien qui a, à mon avis, c'est dommage d'ailleurs, terni l'intervention de Marc PÉRÉ là-dessus, puisque Marc PÉRÉ disait : « Mais ce sont vos amis, il suffit de demander à vos amis ». Si les choses marchaient comme ça, cela se saurait. Chacun sait bien que cela ne marche pas comme ça et que nous sommes à 2 % depuis 2011. Depuis 2011, il y a eu des gouvernements de couleurs extrêmement différentes en France, ce qui veut dire que ce n'est pas une histoire d'amitié ou de couleur politique. C'est un combat, un combat assez traditionnel au fond dans notre pays : faire entendre la voix de la province, sur ce sujet et sur beaucoup d'autres où il y a une égalité à notre détriment par rapport à nos concitoyens franciliens. Effectivement, ce combat, nous allons le mener. J'ai toujours eu une position très constante là-dessus, je n'ai pas de position opportuniste ou conjoncturelle. Mais, effectivement, lorsque Madame HARDY parle de la nécessité de s'engager dans le RER métropolitain, moi je dirais plutôt le SERM, puisque c'est un concept beaucoup plus large. Le SERM, c'est très simple, nous ne pourrons pas le financer s'il n'y a pas de déplafonnement du versement mobilité. C'est vrai ici et je peux vous dire que c'est vrai dans d'autres Métropoles françaises. Je peux là-dessus vous documenter si vous le souhaitez. Cela ne sert donc à rien de se donner de beaux objectifs pour développer la mobilité, nous sommes tous convaincus qu'il faut faire cela si nous n'avons pas, à un moment, les moyens de financer.
Je remercie Vincent TERRAIL-NOVÈS d'avoir rétabli la vérité sur la ligne C parce que je suis assez surpris de ce que je lis depuis quelque temps. Il n'y a aucun dérapage. La vérité, c'est quoi ? C'est que, d'abord, le projet a changé par rapport au début. Pourquoi ? Parce que, au début, c'était un projet strictement toulousain et c'est devenu un projet partagé à l'échelle de la Métropole, avec le Sicoval, avec la Région, avec le Département, tous partenaires, et qu'à partir de là, le linéaire a été multiplié par 2. Quand nous passons effectivement de 13 km à 27 km d'un linéaire, ce n'est pas le même prix. Et puis, cela a été opportunément rappelé, nous avons eu, ces dernières années, mais pas qu'ici, partout, un renchérissement considérable du coût des matériaux et le retour de l'inflation. Nous avons eu également un relèvement des taux d'intérêt d'emprunt. Autrement dit, beaucoup de paramètres se sont additionnés pour effectivement renchérir ce projet. Sans que, à aucun moment, la gestion d'avancée de ce projet ait pu être mise en cause. C'est important de le dire. Effectivement, Marc PÉRÉ l'a dénoncé, mais Marc PÉRÉ, au fond, a le droit de mener des combats d'arrière-garde, ce n'est pas nouveau dans sa bouche que de dire que nous payons trop pour le métro pendant quelques années. Mais tout cela a été discuté et convenu il y a plusieurs années. Le métro, c'est un investissement extraordinaire qui va servir pendant plus d'un siècle et qui mérite effectivement un effort qui, pour nous, par choix, nous en avons débattu ici, se concentre sur 4 années. Il y a 4 années (2025, 2026, 2027, 2028) où, effectivement, notre cotisation à Tisséo augmente pour faire face aux besoins de financement. Là-dessus, rien de nouveau et de surprenant. C'est un choix assumé. Comme tous les choix, il y a ceux qui sont pour, il y a ceux qui sont contre. C'est normal, nous sommes en démocratie. C'est vrai que, ce qui n'était pas prévu, en revanche, c'est que, au moment où nous avons cette sur-cotisation à régler, c'est le moment où l'État vient nous

ponctionner de manière, je l'ai dit, et je le redis, extrêmement forte et injuste. Nous devons ajuster notre trajectoire d'investissement. J'ai entendu l'expression « cure austéritaire ». Il n'y a pas de cure austéritaire. Je demande simplement que nous apprécions l'action publique conduite par la Métropole sur le temps long. Quand nous acceptons de regarder l'ensemble du temps long des cycles d'investissement, depuis que la Métropole existe, c'est-à-dire depuis le 1er janvier 2015, nous pouvons dire que nous ne sommes pas une Métropole qui vit dans l'austérité. Et là aussi, je pourrais, si vous le souhaitez, comme Président de France urbaine, vous donner le comparatif avec d'autres Métropoles. L'austérité n'a jamais été là. Le sérieux, par contre oui. Il commande que, après une période où nous avons investi très fortement, beaucoup plus même que nous avions imaginé l'année 2025, effectivement, nous entrions dans une période 2026-2027-2028 où nous allons devoir ajuster les investissements ; prioriser, vraiment réfléchir sur ce qu'il nous faut faire pendant ces 3 années. En sachant que ce sont 3 années effectivement contraintes, tout cela est dit avec la plus grande des transparences, et que des projets qui peuvent attendre, nous les ferons attendre. Pour autant, et nous en parlerons tout à l'heure lors du débat budgétaire, il est bel et bien prévu que nous retrouvions, à partir de 2029, des marges de financement qui, effectivement, ne seront pas là cette année et au cours des deux exercices qui suivront. Nous devons tout simplement nous adapter. Lorsque la campagne électorale a eu lieu à Toulouse, j'ai été interrogé sur ces questions-là et j'ai tenu le langage de la vérité. J'ai dit : « moi, je prône la stabilité des taux de fiscalité ». Mais, par contre, pour faire face aux contraintes financières, parce qu'il y en aura, je n'étais pas très sexy, d'ailleurs, en disant ça, mais bon, face à la démagogie que j'avais en face, j'ai préféré être honnête. J'ai préféré dire, parce que je le savais, que nous aurions des contraintes financières, mais qu'à ce moment-là, nous nous adapterions et que nous adapterions le volume des dépenses dans la période contrainte, de manière très volontariste ; de façon, ensuite, dans un second temps, dans la deuxième partie du mandat, à retrouver des marges qui nous permettraient de renouer avec des niveaux d'investissement plus forts. Franchement, quand nous considérons l'ensemble de la trajectoire, c'est tout le contraire de l'austérité que nous vivons et que nous vivrons. Voilà ce que je voulais dire en complément de ce qui a été évoqué.
Je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour en tant que tel. Vous avez reçu d'abord de manière très classique le procès-verbal des Conseils des 9 et 16 avril. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de les adopter.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 9 avril et du 16 avril 2026

⇨ Aucune observation n'étant faite, ils sont approuvés à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions du Bureau du 29 janvier 2026

⇨ Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

3. Compte rendu des décisions prises par le Président

⇨ Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

4. Modernisation de la collectivité et finances

J.L. MOUDENC
Nous allons maintenant traiter les délibérations à l'ordre du jour.
Avec, tout d'abord, le chapitre modernisation de la collectivité et finances. Je vais donner la parole à Sacha BRIAND. Il est entendu que la conférence des présidents de groupes, qui s'est réunie le 15 juin, a émis le vœu que les délibérations qui concernent le compte administratif de l'année 2025 et le budget supplémentaire de l'année 2026 bénéficient d'un temps de débat globalisé. Je crois effectivement que c'est assez intelligent que ce temps de débat puisse atteindre 60 minutes, après la présentation. Je vais donner la parole à Sacha BRIAND pour la présentation. Je mets en garde d'ores et déjà, instruit par

l'expérience, sur le fait que tous les orateurs qui s'exprimeront dans le temps de 60 minutes puissent respecter ce temps, respecter les autres, ne pas manger trop de temps de manière que le pluralisme de notre assemblée soit réellement respecté, c'est-à-dire reflété par la durée des interventions des uns ou des autres.

S. BRIAND

Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de faire une présentation synthétique pour que le débat puisse se dérouler dans de bonnes conditions. J'ai noté dans les propos liminaires qu'il y avait eu déjà un certain nombre d'éléments apportés. Le premier élément de ce débat, c'est bien sûr le rapport du compte administratif. Un diaporama va s'afficher. Le compte administratif 2025 s'est inscrit dans un contexte que nous avons débattu à de nombreuses reprises avec, effectivement, des impacts et des mesures extrêmement défavorables liées à l'élaboration du budget de l'État. Je ne vais pas y revenir de façon détaillée, mais vous les connaissez. C'est la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), c'est la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), c'est le dispositif DILICO (mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) ; tous ces acronymes qui n'ont qu'un sens, c'est, derrière, des impacts négatifs pour le bloc communal et particulièrement pour Toulouse Métropole. Pour faire face à ces évolutions, bien sûr, une maîtrise des dépenses a été assurée à la fois à l'intérieur de l'organisation de Toulouse Métropole et avec tous les satellites. L'objectif étant, bien sûr, d'essayer de maintenir le niveau d'épargne qui permettait de soutenir notre programme d'investissement, y compris, bien sûr, la question centrale du financement de Tisséo.

Le budget consolidé de Toulouse Métropole tel qu'il se retrouve aujourd'hui est un budget qui atteint, tout de même, 1,2 milliard d'euros en recettes de fonctionnement et plus de 400 millions, essentiellement concentrés sur le budget principal, sur l'investissement. Je vous propose, comme j'ai l'habitude de le faire, d'apprécier le compte administratif sur la base de l'épargne nette, sur la base de l'équilibre du budget principal, et il en sera bien sûr question aussi s'agissant du budget supplémentaire. L'analyse et l'appréciation rétrospectives nous permet de constater que le compte administratif 2025 apporte encore, sur le plan de l'épargne nette, une position qui est tout à fait satisfaisante puisque nous avons une épargne nette qui s'établit à 74 millions d'euros, qui est certes en retrait par rapport aux deux exercices précédents, mais qui est grosso modo dans la ligne des années précédentes. Nous le savons, c'est cette situation-là qui va être mise en cause dans les prochains exercices pour les raisons qui ont été évoquées. Si vous regardez dans le détail, vous avez pu prendre connaissance du rapport de présentation, des recettes et des dépenses d'exploitation. Vous l'aurez constaté, il y a malgré tout une relative stabilité sur l'ensemble de ces recettes, dont l'évolution entre l'exercice 2024 et 2025 est relativement limitée puisque nous notons une évolution de seulement 1,2 %. C'est bien cette atonie sur les recettes qui est aussi un élément marquant de déséquilibre de la collectivité.

Sur les dépenses de fonctionnement et sans revenir dans le détail, même si le débat pourra permettre, le cas échéant, de l'évoquer, malgré les efforts qui ont été engagés, malgré le travail partenarial avec les satellites, comme on dit, il y a une évolution de 3 % des dépenses de fonctionnement par référence à l'exercice 2024. Nous voyons bien que, même s'il y a des efforts qui ont été mis en œuvre, nous ne sommes pas du tout dans une politique d'austérité puisque les dépenses ont augmenté d'un taux supérieur à celui des recettes. Ces éléments-là témoignent de la volonté de maintenir et de poursuivre les actions de la collectivité, mais de le faire dans un cadre qui est maîtrisé pour tenir compte de l'impact des décisions de l'État.

Je pourrais, je pense, m'arrêter à ce stade de la présentation du compte administratif puisque la réalité des enjeux, ce sont les années qui s'ouvrent aujourd'hui et c'est notamment le budget supplémentaire. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer du compte administratif vers le budget supplémentaire pour présenter la situation non pas telle qu'elle découle de l'exécution 2025, mais telle qu'elle découle du budget 2026. Un Budget primitif, je vous rappelle qui a été adopté, vous vous en souvenez, au terme d'un débat, avec une épargne historiquement faible puisque nous étions, au stade du budget primitif, avec un équilibre très symbolique de 1 million d'euros. Le budget supplémentaire qui est aujourd'hui mis en œuvre est un budget qui vise à intégrer autant que possible les éléments qui, depuis lors, ont été stabilisés et qui nous amènent à constater, effectivement, avec ce budget supplémentaire, un niveau d'épargne nette négatif. Bien sûr, j'ai entendu les commentaires. Je rappelle d'abord une chose essentielle : nous sommes au stade de la prévision et pas de la réalisation.

Le compte administratif, c'est ce qui a été réalisé. Le budget primitif et le budget supplémentaire, c'est l'état de la situation à la date de leur élaboration. Bien évidemment, l'exécution budgétaire vise à rétablir et à améliorer systématiquement les équilibres que nous devons obtenir à la fin de l'exercice. La synthèse des ajustements qui sont proposés dans le cadre de ce budget supplémentaire, c'est d'abord la reprise des résultats antérieurs, c'est-à-dire les résultats du compte administratif. Je le dis, le déficit d'investissement, c'est normal. Nous avons toujours un déficit d'investissement et nous affectons l'excédent de fonctionnement pour assurer le financement de ce déficit d'investissement. Nous affectons le résultat, il n'y a donc pas de difficulté. Structurellement, la section d'investissement se présente toujours en déficit au niveau du résultat.
S'agissant du fonctionnement, ce que nous avons intégré dans ce budget supplémentaire, c'est l'impact de la loi de finances pour 2026 qui, vous le savez, n'était pas stabilisée au moment de nos discussions, avec un ajustement qui s'établit tout de même à 18 millions d'euros, avec une baisse de la DCRTP de plus de 9 millions et une baisse du produit attendu de la CFE (cotisation foncière des entreprises) de presque 9 millions. Les autres recettes sont moins en difficulté puisque nous avons des évolutions sur les charges d'administration générale et un résultat positif que nous n'attendions pas sur le FPIC, le fonds de péréquation des ressources intercommunales, à hauteur de 9 millions d'euros. Les recettes réelles de la section de fonctionnement perdent 3,8 millions, mais nous avons réussi à atténuer de manière significative les impacts négatifs de la loi de finances.
Par contre, s'agissant des dépenses, nous avons effectivement à la fois un taux de réalisation des investissements en 2025 très important, qui conduit à une majoration des frais financiers estimés sur exercice, l'ajustement de l'attribution de compensation qui découle des rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées, et puis surtout la nécessité, à ce stade de la procédure budgétaire, d'inscrire une subvention d'équilibre au bénéfice du budget annexe déchets de l'ordre de 8,7 millions, qui ne sera probablement pas exécuté dans ces valeurs, mais qui pèse sur les équilibres de ce budget supplémentaire. C'est ainsi que nous atteignons le résultat que vous avez pu voir dans le tableau d'équilibre et qui compose ces 26 millions d'euros d'épargne.
Je ne pourrais pas dire que c'est un résultat satisfaisant, mais, au compte administratif, nous ne serons pas à ce niveau, évidemment. Il faudra, à la fois sur l'exécution budgétaire et dans la perspective des prochains budgets, pouvoir améliorer encore cette trajectoire. Je vous rappelle bien évidemment que dans les prochaines années, nous allons avoir l'impact, c'est ce que le Président a rappelé tout à l'heure, sur l'exercice 2027 et 2028, de la montée en charge de la contribution à Tisséo. A partir de 2029, effectivement, nous retrouverons des marges, tout simplement parce que la trajectoire de cette contribution commence à baisser pour atterrir rapidement à l'objectif initialement déterminé.
Naturellement, l'année prochaine et dans les prochaines années, nous allons avoir à nouveau des interrogations sur la loi de finances. Il restera au Parlement d'assumer sa responsabilité pour voter une loi de finances qui puisse être équilibrée dans les efforts demandés à tout le monde. Naturellement, nous devons poursuivre, pendant cette période, la maîtrise des dépenses générales de fonctionnement et adopter, c'est ce qui sera fait dans les prochains mois, à la fois le pacte financier et fiscal et la PPIM (Programmation Pluriannuelle d'Investissement), en conformité avec cette trajectoire.
Une situation qui se dégrade ponctuellement. Elle était prévue et elle est là. Elle est renforcée par les problématiques de la loi de finances et de l'État. Elle reste sous contrôle, même si cela n'est pas un résultat satisfaisant, mais reste conforme à ce qui était prévu globalement depuis un certain nombre d'années.

J-L. MOUDENC
Nous ouvrons le débat. La parole est à Karine TRAVAL-MICHELET puis à Joseph CARLES.

K. TRAVAL-MICHELET
Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous sommes à la fois sur la présentation du compte administratif qui, logiquement, n'appelle pas de longs débats puisqu'il se borne à constater l'exécution du budget pour l'année 2025. Mais, évidemment, nous avons décidé de consacrer 1 heure à ce débat financier parce que, Sacha BRIAND l'a très bien mesuré, c'est finalement la présentation du budget supplémentaire qui traduit les difficultés qui constituent maintenant notre réalité. En préparant mon intervention, je relisais les interventions que j'avais faites précédemment, à la fois sur le débat d'orientations budgétaires ou sur le Budget Primitif (BP). Nous attendions alors que soit précisé le niveau

des ponctions de l'État et des impacts financiers de l'État pour mesurer à quel niveau se situerait l'épargne. Mais j'aurais tendance à dire que les choses n'ont pas fondamentalement évolué quant à notre environnement à la fois financier, local, métropolitain et national. Et finalement, on voit que les éléments de contexte que nous avions pointés, qui étaient connus, s'aggravent, sous l'impact, en plus, et c'est ce qu'il nous faudra attendre, de la nouvelle crise que nous connaissons depuis le démarrage de la guerre en Iran.

C'est vrai, force est de le constater, les perspectives ne sont pas bonnes, nous allons souvent en reparler sur ce mandat et sur la séquence budgétaire qui va s'ouvrir à partir du dernier trimestre en vue de l'adoption du futur budget primitif. C'est vrai que la préparation du Projet de Loi de Finances (PLF) au niveau national n'augure d'ailleurs rien de mieux et l'État ne nous promet rien de bon. Je participais avant-hier à la réunion du Conseil d'administration et du bureau de l'Association des Maires de France (AMF), et André LAIGNEL, dont vous connaissez toutes et tous l'engagement sur les finances, la verve et son combat pour les finances locales, ne nous donnait pas de bonnes orientations. Il nous disait que l'État avait engagé une mission confiée à un certain nombre d'élus proches du gouvernement pour faire notamment le point sur l'état des finances communales. Ce qu'il entrevoit, lui, c'est une offensive claire contre les collectivités territoriales pour venir nous expliquer que, finalement, elles iraient bien et qu'on peut continuer de les ponctionner tranquillement. En réalité, l'épargne nette est en forte baisse pour le bloc communal (presque - 3 %). Le besoin de financement est en hausse et on ne voit pas trop comment on va rééquilibrer les choses, comment trouver des ressources. Bref, la préparation du PLF n'augure rien de bon. L'État puise dans les recettes des collectivités et n'est pas toujours au niveau de compensation attendue suite aux réformes fiscales, l'abattement sur les bases des locaux industriels notamment. Il impose des hausses de dépenses comme la cotisation au titre de la CNRACL ; un acronyme que personne n'arrivait jamais à dire, mais que maintenant tout le monde connaît par cœur, tellement c'est une honte, avec des hausses de dépenses qui mettent très en difficulté nos collectivités. Et la perspective du remboursement du dispositif de lissage conjoncturel, le fameux DILICO, semble aujourd'hui s'éloigner. L'État avait promis, comme il le fait d'habitude, qu'on serait remboursé. Finalement, il se murmure que ce ne serait pas un remboursement, mais plutôt un nouveau dispositif de péréquation dont l'État s'emparerait. Donc, pour celles et ceux qui attendaient le remboursement du DILICO, évidemment et comme d'habitude, n'y croyez pas un instant.

Je trouve que cela traduit un non-respect de deux principes constitutionnels. D'abord celui qui a fondé notre décentralisation, le principe de la libre administration des collectivités territoriales. On reparle d'ailleurs beaucoup d'un nouvel acte de décentralisation. Il faudra s'en méfier parce que ce pourrait être, pour l'État, l'occasion de nous transférer des compétences de plein exercice, sans évidemment nous transférer aucun moyen équivalent, nous risquons de le voir sur le logement, par exemple. Un deuxième principe constitutionnel mis à mal est celui de l'autonomie fiscale et financière.

Et donc, nous le voyons bien en termes d'impacts sur notre stratégie financière, ces perspectives nous mettent en difficulté de garantir le projet de développement métropolitain. Et c'est d'ailleurs ce que vous avez annoncé, Monsieur le Président, en demandant tout simplement de geler les investissements de la Métropole, à hauteur de 200 millions d'euros par an. Tous ces éléments combinés nous amènent inexorablement à une épargne qui devient négative. Ce n'est pas une grande surprise et nous devons faire face à des arbitrages qui seront beaucoup plus profonds, beaucoup plus difficiles, tout en préservant, me semble-t-il, nous semble-t-il, les trajectoires politiques fortes que nous portons. Face à cette situation, la discussion que nous devons engager pour reconstruire un pacte fiscal et financier s'annonce donc, évidemment, extrêmement tendue.

Ce que nous pensons, nous, c'est que les citoyens de notre pays et les métropolitains, bien sûr, ne demandent pas moins de service public et, particulièrement, pas moins de service public de proximité. Ils ne demandent pas moins de service public de la santé, d'éducation, de sécurité, de solidarité, de transformation écologique. Non, ils sont attachés à leur service public, à ce service public qui doit les protéger et qui prépare l'avenir. C'est, je crois, votre slogan de campagne, Monsieur le Président, et c'est aussi cette trajectoire-là que vous devez garantir. Et nos métropolitains savent bien que ces services publics de proximité, ce sont les collectivités, les communes, mais aussi la Métropole qui les rend. Ils savent aussi que les investissements que nous réalisons pour les infrastructures et les équipements publics préparent l'avenir et soutiennent aussi l'économie locale.

Nous ne découvrons pas tout cela, mais la pression se fait de plus en plus grande et je vais donc rappeler ce que j'ai déjà dit, mais qui me semble important. A partir de cette année, nous nous trouvons en effet

dans une situation très particulière, on l'a soulignée depuis quelque temps, notamment liée au projet de la ligne C du métro. Au moment même où les équilibres de fonctionnement se dégradent, en lien avec toutes les crises que nous avons traversées, les impacts de l'inflation de ces dernières années, notamment sur la masse salariale, les prix de l'énergie, les taux d'intérêt qui remontent, où tous nos grands projets nécessiteraient d'être justement portés, poursuivis et financés ; à ce moment même où, depuis 2 ans maintenant, l'État fait peser et va continuer de le faire, assurément, des contraintes financières extrêmement fortes, nous abordons évidemment, dans ce moment très particulier qui n'était pas prévisible, absolument inédit, la montée en puissance de la participation de la Métropole au financement de la 3ème ligne de métro. Ce n'est pas moi, évidemment, qui vais vous dire que ce projet doit s'arrêter. Non, nous l'avons porté, nous l'avons soutenu. Cette trajectoire, on la connaissait, elle était anticipée, mais elle vient, pour cette année, et les deux prochaines années, se confronter à ce contexte particulier que nous décrivons et qui amplifie la dégradation de nos équilibres financiers. Nous avons toujours soutenu ce projet de transport, vous le savez, qui est d'ailleurs, il faut le dire, il faut le rappeler, au-delà des questions financières, attendu, soutenu par les populations, important du point de vue, aussi, des mobilités, de l'attractivité de notre territoire et des questions environnementales, également. Nous devons donc aller au terme de ce projet et le poursuivre. Et on ne fait pas de grands projets comme cela sans avoir des périodes d'investissements massifs dont on doit assumer la responsabilité, et nous le faisons. Mais il faut être lucide : il sera difficile de rectifier cette trajectoire.

Face à cette situation d'épargne dégradée, en lien avec une dette qui, si elle a été contenue, n'en est pas moins extrêmement élevée, la question du financement de nos investissements se pose clairement. Face à une trajectoire de baisse importante de notre niveau d'épargne, nous devrons établir des priorités, des choix politiques, finalement, pour ne pas sacrifier nos politiques environnementales et sociales qui font aussi la force de nos territoires et de notre Métropole. Comme je vous l'ai dit, nous serons attentifs à la préservation de fondamentaux dans les domaines tels que le soutien au monde associatif, les actions de solidarité ou encore la préparation de notre territoire aux transformations écologiques. Nous serons attentifs à ce que nos communes de la Métropole soient préservées, aussi, dans les liens financiers avec la Métropole.

En conclusion, vous ne nous parlez finalement que d'économies, économies sur le budget de fonctionnement, avec ses limites, nous le savons tous, nous le voyons bien, mais également des économies sur l'investissement, ça, c'est nouveau et cela va avoir des conséquences très graves : un ralentissement de l'économie locale. D'ailleurs, nos entreprises sont actuellement extrêmement inquiètes et elles nous le font savoir. Mais nous prenons également le risque de faire prendre un retard considérable à notre Métropole et à nos communes, aussi, en décalant et en n'investissant pas massivement pour préparer l'avenir.

On parle beaucoup d'économies et donc, vous me voyez venir, il faudrait aussi parler de nouvelles recettes. La question se pose, à l'évidence. Et vous qui êtes désormais très largement majoritaires dans cette assemblée, vous devriez nous faire des propositions. La seule que nous entendons aujourd'hui, c'est : « il faut passer 3 ans ! Il faut attendre ! ». Il faudrait avoir, peut-être, d'autres propositions. Vous vous êtes notamment prononcé sur une augmentation du versement mobilité. Quelles sont vos perspectives à ce sujet ? On le disait tout à l'heure et d'autres l'ont rappelé avant moi : votre élection à la présidence de France urbaine vous donne l'opportunité d'un dialogue plus direct et plus offensif avec le gouvernement. Avez-vous d'autres perspectives pour rétablir les comptes de la Métropole ? Ces questions, évidemment, seront à l'ordre du jour des prochaines séquences budgétaires, lors des prochains Conseils de Métropole.

Je veux, si vous me le permettez faire une très courte digression, pour répondre à Monsieur CADIEU, en marge de mon intervention. Cher Monsieur, puisque vous m'avez directement désignée dans vos propos liminaires, je veux vous dire, quand même, que votre arrogance n'a certainement d'égal que votre dogmatisme. Peut-être est-ce dû à votre absence de connaissance de la vie réelle, de la vraie vie des gens, de celles et ceux qui travaillent ou de celles et ceux qui ne travaillent pas et cherchent un emploi, de ces jeunes, de ces mères de famille qui élèvent seules leurs enfants ? Mais la vraie vie des gens, la vie réelle, vous y serez confronté, Monsieur CADIEU, et j'espère qu'à ce moment-là, votre discours sera empreint d'un peu plus d'humilité, cela vous serait bien utile, et de mesure dans vos propos, tout simplement. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas de vous ou des bons points que vous voulez bien donner à qui est bien de gauche ou qui ne l'est pas, que je tire, moi, ma légitimité mais bel et bien de la confiance des Columérines et des Columérins. Je vous l'ai déjà dit l'autre fois et je vous le répète pour qu'on puisse

éviter d'y revenir avec ces ciblages très personnalisés. J'ai été réélue, rendez-vous compte, pour un 3ème mandat et au premier tour de cette élection. C'était d'ailleurs extrêmement émouvant et extrêmement important. Et vous savez quoi ? Les Columérines et les Columérins, ils me connaissent très bien. Moi, je suis née dans cette ville, je l'aime profondément, j'y ai vécu toute mon enfance. Je les connais toutes et tous et j'y suis profondément engagée. Ils me connaissent bien et connaissent les politiques publiques que je mène, mes valeurs, mes engagements, avec toute une équipe rassemblée autour de moi. Alors, voyez-vous, Monsieur CADIEU, ce que vous pensez de moi m'importe peu !
Pour finir, je veux vous rappeler une chose, quand même. Vous aviez un candidat à Colomiers, qui était de votre tendance politique, LFI. Ce monsieur avait déjà été très sévèrement battu dans la petite commune de Brax dont il était issu. Je ne dirais pas qu'il ferait bien d'y retourner parce que Thierry ZANATTA m'en voudrait. Il n'en est pas encore complètement parti, d'ailleurs, je crois. Ce candidat a porté votre programme, votre discours, au point d'ailleurs que je lui ai dit un jour : « mais arrêtez, ici, on est à Colomiers, on n'est pas à Toulouse, on ne prend pas le programme des Toulousains pour le porter à Colomiers ». Mais personne ne s'y est trompé, et ce pauvre monsieur a fait 9 % des voix. A peine 1 000 Columérins et Columérines ont voté pour lui. Voilà la réalité des choses, Monsieur CADIEU, tout simplement. Alors, on va arrêter, si vous voulez bien. Nous ne sommes pas ici pour ça et si chacun se met à invectiver nommément untel ou unetelle pour lui dire : « toi t'es bien vert, toi t'es bien rouge, toi t'es bien bleu, toi tu es bien rose et toi t'es vraiment très rouge ... » cela ne va servir à rien. Donc, restons-en sur le fond, si vous voulez bien, c'est mieux. Parlons des projets, parlons de logement, parlons de finances, ... et ne distribuez pas vos bons ou vos mauvais points. D'ailleurs, ça m'importe peu, comme vous le comprenez très bien. Excusez-moi pour cet aparté, mais qui me semblait utile, finalement.

J-L. MOUDENC
Merci. Joseph CARLES et ensuite Régis GODEC.

J. CARLES
Merci, on va revenir au sujet, ce compte administratif et je rejoins ce qu'a dit Karine TRAVAL-MICHELET, au-delà de l'exécution budgétaire, ce qui importe, c'est de regarder, effectivement, ce qui se passe entre 2025 et 2026. Et je crains que nous n'ayons pas la capacité d'adopter un budget avant la fin de l'année. D'ailleurs, l'État, lui-même, a de plus en plus de mal à arrêter son projet de loi de finances, de telle sorte que nous ne disposerons pas des éléments pour soumettre à l'assemblée un budget avant la fin de l'année. Rappelons que c'est tout simplement la loi ! L'État lui-même est obligé d'adopter son budget avant le 31 décembre, faute de quoi il ne peut pas engager les crédits. Mais finalement, en 2025, on s'aperçoit qu'on ne s'en est pas trop mal sorti, avec une épargne nette à 75 millions d'euros, c'était quand même pas mal.
Mais ce n'est pas aussi simple lorsqu'arrive le budget supplémentaire de 2026 qui, lui-même, intègre les éléments du PLF 2026, des éléments caractérisés. En raison des élections qui interviendront au mois de septembre, il semblerait que le Sénat ait voulu protéger les communes. Mais ce faisant, l'État a été obligé de trouver un autre bouc émissaire, en l'occurrence, les intercommunalités. Quand vous regardez effectivement quels efforts ont été demandés en 2026, vous voyez que les communes n'ont pas été impactées mais, la contrepartie, quelle est-elle ? Les Départements, « aïe, aïe » ça a fait mal ! Les intercommunalités aussi, bien sûr. Et le Président l'a bien démontré en comparant le pourcentage de ce qu'on représentait en termes de budget et l'équivalent en termes de prélèvement. Résultat : on a été prélevé 3 fois plus que ce qu'on représente.
Il y a ce premier élément qui a été accentué par la caractéristique de notre territoire : nous sommes un territoire industriel, parmi ceux qui ont été les plus sanctionnés. Il y a 3 maires, ici, qui, effectivement, ont pu mesurer ce qu'était cet impact. Nous sommes ici côte à côte : le maire de Toulouse, Madame la Maire de Colomiers et moi, maire de Blagnac. J'ajoute mon ami le maire de Cornebarrieu, lui aussi, fortement impacté. Non, l'État n'a pas tenu ses engagements ! Vous allez me dire qu'on a l'habitude. Certes, mais cela pèse. Par exemple, pour ma commune, cela représente 2 millions d'euros. L'État dit : « je vais réduire de 50 % la base de calcul du foncier industriel et commercial, mais ne vous inquiétez pas, les élus locaux, je compenserai le manque à gagner. Vous serez compensés à l'euro près. » En réalité, bien sûr, nous n'avons pas été compensés en totalité. Et visiblement, cette logique va perdurer. J'ai eu l'occasion d'échanger avec le Premier ministre. Je lui ai dit : « Monsieur le Premier ministre, il va falloir que vous vous calmiez sur la contribution des collectivités territoriales ». Sa réponse a été claire. Il m'a

dit : « mais, Monsieur le Maire, vous savez très bien que les collectivités territoriales ont les moyens ». L'État va continuer dans cette voie, ne nous faisons pas trop d'illusions, et je rejoins à la fois le Président et Karine TRAVAL-MICHELET sur ce point-là.
En plus de ces ponctions, nous devons supporter 3 années au cours desquelles nous devons soutenir la réalisation de la 3ème ligne, de la ligne C du métro. Pour moi, nous ne pourrons plus être dans le macronisme du « en même temps ». Il va nous falloir prendre des décisions politiques qui pourront être extrêmement douloureuses mais il faudra qu'elles soient prises. On ne pourra pas, en même temps, continuer à investir sans jamais dégrader le niveau d'endettement de la Métropole. Donc, il va falloir qu'on s'interroge. Et si on ne veut pas dégrader le niveau d'endettement et qu'on considère que nous avons un plafond d'endettement, ça veut dire que la contrepartie, ce sera d'étaler des investissements, de décaler les investissements. Et donc, nous serons condamnés à définir les priorités.
Dans cette perspective je voudrais insister sur une chose, non pas parce que le Président m'a confié la Vice-présidence au développement économique, mais parce que je suis convaincu de la nécessité d'anticiper ce qui va se passer au moment du rebond. Si, à ce moment-là, nous ne sommes pas prêts à saisir les opportunités d'un territoire en dynamique économique, cela risque d'être compliqué. Je le disais tout à l'heure, nous le disions avec le Président effectivement, et d'autres l'ont dit : c'est quand même une sacrée opportunité pour notre Métropole d'avoir une entreprise comme Airbus qui vient de développer son A321. Mais cela ne s'arrête pas là car la société a aussi de grands projets de développement et d'implantation pour lesquelles elle a besoin que nous, collectivités territoriales, nous assurions des aménagements. Cela veut dire que de nouvelles priorités vont se présenter. Est-ce que les maires des communes, bien sûr moi y compris, sommes prêts à dire que, pendant 3 ans, notre voirie ne sera pas forcément améliorée ? Que nous allons laisser les trous et les nids-de-poule pendant 3 ans ? Parce que la priorité sera mise ailleurs ? C'est ça qui est devant nous. Ce sont ces arbitrages extrêmement douloureux auxquels nous serons contraints parce que nous ne pourrons pas tout faire et parce que nous ne pouvons pas dégrader complètement la situation financière de la Métropole. Jusqu'à présent, nous avons résisté, nous avons tenu. Pourquoi avec mes collègues du Groupe des Indépendants, nous avions adopté le budget 2025 ? Pourquoi nous avons adopté le budget en 2026 ? Pourquoi allons-nous, bien sûr, voter pour la décision modificative ? Parce qu'on n'a pas remis en cause les grands équilibres fondamentaux de notre Métropole.
Mais cette démarche de maintien des grands équilibres, à un moment, elle va devoir s'accompagner d'arbitrages, Vincent TERRAIL-NOVÈS l'a dit. Mais de vrais arbitrages ! Arbitrer, c'est renoncer au « en même temps ». Arbitrer, c'est ou l'un ou l'autre et non pas l'un et l'autre. Voilà ce qu'il y a devant nous. Nous aurons un séminaire sur ces questions financières, bien sûr, et le Président nous y conviera. Eh bien, c'est à ce moment-là que nous devrons rendre les arbitrages et poser le principe : est-ce que nous voulons une Métropole dont les fondamentaux financiers continuent à être robustes ? Et si c'est le cas, nous aurons à faire des arbitrages.

J-L. MOUDENC
Merci. Régis GODEC.

R. GODEC
Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe Métropole écologiste, une intervention sur les finances en commençant, évidemment, par le compte administratif. Merci pour la présentation, Monsieur le Vice-Président. Vous êtes passé un peu vite quand même, un petit peu plus vite en tout cas que nous ne l'avons fait en commission. Je me permettrais donc de rendre publics, quand même, quelques éléments qui sont dans ce compte administratif et qui sont des enseignements précieux. Vous avez voulu, dans votre présentation, Monsieur BRIAND, attirer l'attention de l'assemblée et des habitants de la Métropole sur une ligne, en particulier, pour vous satisfaire du niveau de cette ligne. Il s'agit de la ligne de l'épargne nette à 74 millions d'euros, sur laquelle vous avez attiré notre attention. On parle ici de l'épargne nette du budget principal, soit une ligne spécifique dans l'un des budgets, le budget principal de la Métropole. Effectivement, on peut constater, si l'on ne regardait que cette ligne, comparé au niveau d'épargne nette des années précédentes, nous sommes à un niveau équivalent et que la situation, si c'est le niveau du thermomètre qu'on regarde, est à regarder et à suivre de près, mais qu'elle n'est pas gravissime. Mais il faut quand même dire à tout le monde, Monsieur BRIAND, comment vous en êtes arrivé à ce chiffre de 74 millions. Il y a le jeu de bonneteau que j'évoquais ici même, au précédent Conseil métropolitain, qui

était, dans un premier temps, de ne pas verser l'intégralité des sommes qui étaient dues, qui auraient pu être revendiquées par le syndicat DECOSET et qui ont permis une économie de 10 millions d'euros sur l'année 2025. Mais, ça, ce sont des décisions du mandat passé. Il n'empêche que si ces 10 millions d'euros avaient été versés, cette ligne n'aurait pas été à 74 millions, mais, évidemment, à 64 millions d'euros. Et là, il y a un nouveau jeu de bonneteau qui a été fait et que vous avez passé sous silence aujourd'hui. Pourtant, vous le connaissez, puisque nous en avons parlé ensemble à la commission pour préparer cette assemblée ; c'est de remettre dans l'exercice un excédent de 11,5 millions d'euros d'un budget annexe : le budget des Infrastructures Métropolitaines de Télécommunication (IMT) que vous considérez suffisamment élevé pour pouvoir être ramené dans le budget principal. En fait, ce sont 11,5 millions d'euros qu'on réinjecte dans une ligne ramenée à 74 millions. Mais en vérité, ce chiffre, il est de 53 millions. Et si l'on regarde la "vraie" température, il faut pouvoir dire à tout le monde que l'épargne nette devrait être à 53 millions d'euros cette année. La situation n'est pas gravissime, mais elle est plus préoccupante qu'on ne l'a démontré tout à l'heure. D'autant plus si nous regardons de près le compte administratif du budget annexe IMT. L'année dernière, il était excédentaire, de 13 millions d'euros, à peu près, sur l'année 2024. Évidemment, sur l'année 2025, il est déficitaire puisqu'on l'a ponctionné de 11 millions d'euros. Cela fait quand même une différence de 26 millions d'euros d'une année sur l'autre. Alors, je veux bien croire qu'il ne soit pas nécessaire d'utiliser cet argent et qu'on peut le remettre dans le budget principal, mais, quand même, des investissements ont été programmés, au moins pour 8 millions d'euros, au niveau du budget annexe IMT, si j'en crois les autorisations de programme qui vont être votées tout à l'heure. Et donc, cet argent pourra nous manquer dans les années futures. Ce n'est pas un scandale, c'est un jeu d'écriture. Mais il faut quand même un minimum de transparence et montrer comment on fait passer un chiffre de 53 à 74 millions d'euros pour dire : « tout va très bien ».

Ensuite, vous avez raison, l'enjeu qui est devant nous en termes de décision est un enjeu d'arbitrages sur le budget 2026, mais surtout ceux des années à venir. L'enjeu, c'est celui du projet d'investissement de la Métropole. Parce que, si cette Métropole dispose d'un pacte de gouvernance et de formations politiques et de différentes communes qui se sont assemblées pour travailler ensemble, la Métropole, à ce jour, ne dispose pas d'un plan pluriannuel d'investissement. Cela a été dit par Karine TRAVAL-MICHELET ; cela a été dit par Joseph CARLES ; cela a été dit par Sacha BRIAND. Et le sujet, c'est celui que j'évoquais au précédent Conseil métropolitain quand j'intervenais sur les finances : comment proposez-vous à l'assemblée de travailler sur la construction de ce plan pluriannuel d'investissement ? Pensez-vous le travailler dans le cadre du Dîner des maires, par exemple, en considérant que la gouvernance de la Métropole se résume aux 37 maires qui se rassemblent, qui mangent ensemble et qui s'entendent sur les investissements prioritaires ou souhaitez-vous le travailler avec l'ensemble des 130 membres qui sont ici pour représenter presque le million d'habitants de la Métropole ?

Nous, nous souhaitons une méthode de travail, que j'avais proposé la dernière fois mais que vous avez un peu balayée d'un revers de main, Monsieur BRIAND. Nous demandons un premier audit de la situation financière qu'on commence à voir s'esquisser dans les éléments budgétaires qui nous sont présentés, mais qui nécessiteraient quand même d'être approfondis. Enfin, derrière cet audit, nous demandons un travail politique de priorisation des investissements. Et dans ce temps de travail, ce séminaire, nous pourrions rendre ensemble des arbitrages sur la programmation des investissements 2026. Vous voyez que nous ne sommes ni dogmatiques ni une opposition qui refuse d'être sur le terrain des propositions, pour pouvoir cibler les investissements qui sont, selon nous, prioritaires. Ma collègue coprésidente, Sophie BOUBIDI, l'a dit dans son liminaire en introduction : nous proposons simplement de retenir les investissements qui sont prioritaires face à l'urgence écologique, à l'urgence sociale de nos territoires, à la bifurcation écologique qui est à mettre en œuvre et à différer, voire à annuler un certain nombre d'investissements. Et nous le redisons ici : par exemple, 50 millions d'euros pour la Jonction Est, un projet qui est d'ailleurs discuté au sein de l'assemblée, si j'en crois le débat de l'an passé. Pour nous, ce n'est pas une urgence et il serait sage de reporter cet investissement. Je crois que nous aurons l'occasion d'en reparler au cours du mandat. De la même façon, le boulevard urbain du Canal Saint-Martory, comme il s'appelait à l'époque, à l'Ouest de Toulouse, pourrait être revu, voire abandonné sur le temps du mandat. Les questions sont là. Cela a été dit par Joseph CARLES et son passage sur les nids-de-poule, pour ou contre les nids-de-poule. Plus sérieusement, quel est l'éventuel impact de la priorisation des investissements sur les enveloppes locales de voirie ? Les maires ont été élus, ont développé des programmes en présentant un certain nombre d'investissements qu'ils pensaient pouvoir garantir. Aujourd'hui, les enveloppes locales de voirie sur le temps du mandat, c'est un investissement

métropolitain, mais sous maîtrise, historiquement, des communes : seront-elles garanties ? Et ce n'est pas l'inscription en autorisations de programmes qui les garantit. Donc, là encore, nous devrons mener le débat.
Mais il y a aussi une question, Karine TRAVAL-MICHELET en a parlé, en termes d'impact sur les entreprises locales du secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) suite à ces investissements que nous ne ferons pas au cours du mandat et en particulier sur les premières années du mandat du fait de l'augmentation de la contribution à Tisséo. Quel va être l'impact sur l'économie locale ? Il peut être particulièrement désastreux dans le contexte économique que nous connaissons. Quel est l'impact sur un certain nombre d'investissements qui ont été annoncés dans les campagnes électorales ou qui sont dans les tuyaux, qui ont été brutalement stoppés le temps de regarder la programmation pluriannuelle des investissements métropolitains (PPIM) ? Par exemple, en Commission mobilité, nous avons eu la présentation du schéma de développement cyclable avec 290 km de réseau express vélo (REV) à réaliser sur le mandat. Pourrons-nous réaliser ces investissements si, par exemple, nous gardions celui de la Jonction Est ? Ces investissements ne vont-ils pas manquer par rapport à ce qui a été annoncé ? Un autre investissement qui a été évoqué dans la Commission mobilité, celui de la participation à la construction des Halles des mobilités, au niveau de la gare Matabiau sur lesquelles la collectivité devrait investir 10 millions d'euros sur ses fonds propres pour le parking vélo. Nous voyons que la délibération a été retirée, en tout cas n'a pas été présentée aujourd'hui au Conseil métropolitain. Encore une fois, une méthode de travail s'impose qui passe par un audit et des priorisations.
Et puis, je ne peux pas m'empêcher de répondre sur certains éléments caricaturaux que vous utilisez dans le débat sur la 3ème ligne de métro. Il ne me semble pas, pour avoir participé au débat du mandat 2014-2020, qu'on puisse dire qu'il y a des pro-métro et des anti-métro. Il y a des voix qui se sont exprimées lors du débat sur le lancement de la 3ème ligne, sur l'impact et les conséquences du choix de faire le métro avec un tracé de 27 km. Il existait des propositions différentes, et nous en faisions partie, nous les Écologistes, parce que nous mesurions que l'impact financier serait très important et que l'impact urbain sur le développement démographique sur la ville centre méritait un débat qui soit plus poussé. D'ailleurs, notre groupe a fait, vous les regarderez, des contributions, dans le cadre du débat public de la commission nationale du débat public. Nous avions fait des propositions de phasage, justement pour ne pas nous retrouver dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, avec une augmentation du coût du projet qui était prévisible et que nous avions annoncée, et un investissement que l'on doit finir dans son intégralité. Cela a été dit, on ne peut pas arrêter pour 3 ans, 4 ans, 5 ans. Les travaux de la 3ème ligne du métro, il faut les mener à leur terme. C'est une nécessité. Et si nous avions écouté les mesures de prudence qui étaient portées par d'autres groupes, peut-être que nous aurions eu une position financière et une capacité, dans nos débats, qui aurait été différente et peut-être que nous aurions pu investir plus massivement, par exemple sur des projets ferroviaires du Service Express Régional Métropolitain (SERM) en matière de mobilité plutôt que de prolonger dans son intégralité l'ensemble du débat ?
Vous le voyez, sur la question des finances, dans ce mandat, nous serons force de proposition. Nous demandons à participer au débat parce qu'effectivement, il y a des choix financiers et des choix politiques importants à faire. Et nous souhaitons que l'ensemble des membres de cette assemblée y soient associés. Je vous remercie.

J-L. MOUDENC
Merci. Monsieur Vincent GIBERT.

V. GIBERT
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Maires et chers collègues, quelques mots pour inscrire la parole de notre groupe dans ce débat qui a débuté ce matin à l'occasion des propos liminaires. Propos que je souhaiterais débuter, tout d'abord, par une forme d'appel à la responsabilité des élus que nous sommes toutes et tous. J'ai le sentiment que nous faisons, d'une certaine façon, aujourd'hui, une erreur collective. Nous continuons à traiter la 3ème ligne comme un objet de confrontation politique alors qu'elle est devenue, de fait, un enjeu patrimonial, un enjeu majeur pour l'ensemble de la Métropole. Et les propos que j'ai pu entendre à l'occasion des propos liminaires ce matin, m'amènent à m'inquiéter sur la façon dont se déroule le débat au sein de cette assemblée. Tant lorsque j'entends Monsieur TERRAIL-NOVÈS réduire, finalement, ce débat à l'idée qu'il y aurait des pros et des antis, qu'il y aurait des croyants

et des hérétiques lorsqu'il nous a dit que ceux qui évoquent ce projet sont ceux qui sont hostiles à la 3ème ligne de métro, que lorsque j'entends un Monsieur CADIEU, qui serait bien-fondé à saisir la proposition qui a été faite par ma collègue Karine TRAVAL-MICHELET d'aller constater ce qu'est la réalité de politiques de gauche, en l'occurrence de politiques menées par des élus socialistes, notamment lorsqu'elles sont inscrites dans le temps, dans une commune et les effets qu'elles peuvent avoir sur la qualité de vie des populations. Parce qu'aujourd'hui, il n'existe pas, je le disais, seulement deux catégories. Et cette place qu'occupe la 3ème ligne dans le débat de notre collectivité et dans la vie de notre collectivité est centrale. D'ailleurs, dans le document budgétaire qui nous a été présenté, elle apparaît dès la première diapositive puisqu'il est dit que, finalement, une gestion rigoureuse de notre collectivité doit être faite au service de l'investissement et de la mobilité.
Vous avez tenté, Monsieur BRIAND, d'une certaine façon, d'écarter le poids, la masse, la réalité que pèse cette ligne dans le budget de la Métropole. Vous nous avez présenté d'un côté les contraintes qui sont celles qui pèsent sur notre collectivité, qui sont dues à un certain nombre de décisions de l'État. Ces décisions, nous les contestons mais elles représentent, vous l'avez indiqué, un impact de l'ordre de 20 millions, en 2026. De l'autre côté, ce qui a été balayé d'un revers de la main par Monsieur TERRAIL-NOVÈS, les plus de 1 milliard d'augmentation du coût de la 3ème ligne. Monsieur TERRAIL-NOVÈS nous a dit qu'il n'y avait finalement rien d'anormal à ce que le coût du projet soit passé de 2,7 à 3,7 milliards. Eh bien, nous, nous considérons que ce qui serait anormal, c'est de ne pas s'interroger, justement, sur les conséquences de ce passage et de l'augmentation de ce coût. Je sais que Monsieur TERRAIL-NOVÈS n'est pas un Toulousain, mais les Toulousains ont vu une inflation encore plus importante puisque, lorsqu'ils ont eu à se prononcer sur ce projet, il leur a été présenté un projet qui avait un coût de 1,4 milliard. Ainsi, on a une ligne et des impacts budgétaires qui ont des conséquences réelles sur le quotidien des habitants et des habitantes de la Métropole.
Vous l'avez dit, il faut se préparer à trois années complexes : 2027, 2028, 2029. Permettez-nous de nous interroger, au regard des étapes successives et des augmentations successives du coût de cette ligne, sur le fait de savoir si finalement cette période de 3 ans ne pourrait pas être amenée à durer au-delà. Et qu'il y ait, potentiellement, devant nous, encore un certain nombre d'aléas sur le coût final et définitif de cette 3ème ligne. Ces aléas, ils ont un impact concret. Un impact concret, d'abord, sur la dynamique économique de notre territoire puisque, en supprimant un certain nombre d'investissements, nous le savons, et ma collègue Karine TRAVAL-MICHELET est revenue sur ce point, c'est aussi la vie des entreprises de nos territoires qui va être impactée. Mais ces choix, ils ont d'abord et avant tout un impact sur les habitants des communes de la Métropole. Ces habitants ne vivent pas uniquement dans une ligne de métro mais aussi dans des rues, des équipements sportifs, des espaces publics et dans des services de proximité. Alors le premier sujet qui a été évoqué, la première piste d'économie a tourné autour de la rationalisation des enveloppes de voirie. Et tous les collègues qui sont maires ici dans cette assemblée savent à quel point ces enveloppes de voirie ont une importance particulière pour le quotidien de leurs habitants. J'ajoute que les politiques de la Métropole, au bénéfice de nos communes, ne s'arrêtent pas simplement à la question de la voirie. Elles s'inscrivent dans une dynamique de développement et d'accompagnement du développement de nos communes. Et donc, aujourd'hui, les maires des communes membres sont en droit de savoir quel sera l'accompagnement de ces projets que la Métropole pourra leur proposer. Quel sera l'accompagnement des projets d'école ? Quel sera l'accompagnement des projets structurants de leur commune ? Quelles seront les nouvelles étapes de métropolisation d'un certain nombre d'équipements structurants qui sont demandés par un certain nombre de communes ? Je pense, par exemple, face aux conséquences du changement climatique, à la question des piscines qui, on le sait, ne sont désormais plus un sujet communal, mais bien intercommunal, puisqu'un certain nombre d'élus s'interrogent sur le fait que la Métropole pourrait reprendre et gérer un certain nombre de ces équipements.
Et puis, sur les dynamiques du quotidien, la Métropole sera-t-elle en capacité de proposer à l'ensemble des communes métropolitaines les mêmes services, les mêmes modalités d'accès à la culture, au sport que ceux dont bénéficient, par exemple, Toulouse ?
N'oublions pas ce troisième enjeu, qui est la question des ressources, mise dans le débat. Moi, je crois que, sur cette question des ressources, et c'est finalement là où je reviens à mon introduction, il faut cesser d'essayer de faire de ce projet un projet politique, cesser d'essayer de dresser une barrière entre les antis et les pros. Nous devons toutes et tous former un pack, un pack en capacité de porter la nécessité d'obtenir des financements supplémentaires sur ce projet. Il y a les financements supplémentaires en

termes de ressources, notamment la question du versement mobilité sur lequel nous pourrions avoir, une nouvelle fois puisque nous l'avons déjà fait, une prise de position commune sur cet enjeu et sur cette nécessité de retrouver des marges de manœuvre à travers l'augmentation du versement mobilité. Mais il y a aussi, et je reviens sur ce sujet, la question du financement de l'État en faveur du plan de déplacements urbains. Je considère à ce jour que l'État n'est pas au rendez-vous de ses responsabilités en termes d'aménagement du territoire, dans la 3ème ville de France, dans une Métropole qui est une grande Métropole et qui est l'une des rares à porter un projet d'une telle ampleur. Nous devons toutes et tous imaginer une prise de position commune sur cet enjeu, pour obtenir plus.
Et puis, enfin, dernière demande que je formule, c'est que pour former ce pack, il faut que nous ayons toutes et tous un bon niveau d'informations. Et pour ce faire, il faut que nous puissions prendre le temps. Nous sommes en début de mandat. Je ne doute pas qu'avec les maires de l'ensemble des communes de la Métropole, vous meniez un certain nombre de discussions mais il me semble qu'avoir une forme de séminaire financier rassemblant l'ensemble des élus de cette Métropole, qu'ils soient en responsabilité dans leur commune ou non, serait un point de départ permettant de faire corps et de pouvoir trouver les solutions pour relever ensemble les défis qui se présentent à notre territoire.

J-L. MOUDENC
Merci. Monsieur CADIEU.

J. CADIEU
Merci, Monsieur le Président. Je commencerai très brièvement, à revenir sur les propos de Madame TRAVAL-MICHELET à mon encontre. Déjà, j'étais assez amusé de vous entendre dire que vous n'aviez rien à faire de mes attaques personnelles et que vous avez passé 5 minutes à m'attaquer. Personnellement, ça me fait doucement réagir. Concernant ces attaques sur ma personne et sur ma vie, vous avez osé dire que je ne connaissais rien à la vie réelle des habitants. Madame, vous ne me connaissez pas. Pendant que j'étais étudiant, j'ai dû travailler dans les champs, j'ai fait de l'intérim, j'ai travaillé dans la restauration... Et ça, vous, vous n'en avez aucune idée. Non, vous faites des jugements de valeur, mais vous ne me connaissez pas. Sachez que je connais très bien la réalité du quotidien des personnes qui sont en difficulté. Et c'est pour ça que je dénonce les mesures austéritaires que vous et vos alliés, Messieurs MOUDENC et TERRAIL-NOVÈS, prenez pour cette année et pour les années suivantes.
Pour revenir au budget, ce compte administratif est révélateur de votre politique budgétaire irresponsable. On se demande vraiment pourquoi vous faites exploser les budgets d'investissement de plus 120 millions d'euros en 2025, juste avant les élections municipales, pour ensuite les couper de plus de 164 millions, cette année. Mais 2025 se distingue aussi avec l'explosion de la dette de près de 1 milliard d'euros, en passant de 4,66 milliards en 2024 à 5,5 milliards. À proportion égale, dans la dette, j'inclus celle des satellites de la Métropole (Tisséo, Décoset, Oppidéa, ...). La dette de la Métropole augmente maintenant plus vite que celle de l'État, ce qui n'était pas le cas sur les années précédentes. Les recettes, dans le budget ne progressent que grâce à l'excédent du budget annexe IMT transféré au budget principal, ce qui permet de capter 11,5 millions d'euros. Mais cet excédent n'était pas prévu puisqu'il a été perçu après la victoire sur un contentieux contre Orange qui a dû finalement payer une redevance. Si je ne me trompe pas, c'est ce qui a été affirmé en Commission des finances. Donc, en résumé, la progression notable de recettes dans ce budget 2025 se résume à un gain chanceux et non à quelque chose que vous auriez prévu ; ce qui démontre que vous n'avez aucune perspective en la matière. Je vous ai entendu dire que nous ne proposerions pas de solutions, mais détrompez-vous. Nous proposons par exemple que la contribution foncière des entreprises (CFE) soit revalorisée pour suivre l'inflation ; ce que vous avez refusé de faire, contrairement à ce que vous avez fait sur la taxe d'habitation. Vous, vous faites le choix politique d'imposer plus les ménages que les entreprises. Cela, il faut le noter. Sur le budget supplémentaire de cette année, cette année 2026 symbolise un véritable tournant financier pour la Métropole. Les dépenses d'investissement ont fortement augmenté en 2025, je l'ai dit tout à l'heure, ce qui, fondamentalement, n'est pas une mauvaise chose. Mais si, derrière, c'est pour les rebaisser comme vous les baissez cette année, on se demande bien le sens de ce que vous entreprenez. Et surtout, on se demande quelles seront les retombées économiques de cette véritable saignée. Spécifiquement, quelles seront les retombées pour les organismes de logements sociaux, pour les budgets voirie, pour les transports, pour le tissu associatif, pour le commerce, pour la restauration. Nul doute qu'elles seront terribles. Il n'y a pas de mystère : vous êtes en train de provoquer une récession économique. La

confiance en votre administration sera rompue aussi bien parmi les agents que parmi les administrés.
Fait inédit pour ce budget supplémentaire, vous l'avez évoqué tout à l'heure, Monsieur BRIAND : l'épargne nette dégringole et devient négative. Pour que ce soit clair pour ceux qui nous écoutent, l'épargne nette, c'est la capacité réelle de la collectivité à financer son investissement après le remboursement de la dette. On voit bien comment vous avez "caché le malheur" avant les élections puisque, dans le budget primitif pour cette année, vous prévoyiez une épargne nette d'un montant de 1 million d'euros mais vous révélez aujourd'hui la vérité que vous aviez cachée, c'est-à-dire une réelle baisse sur les recettes de fonctionnement et une augmentation assez significative dans les dépenses de fonctionnement ; ce qui amène donc à une épargne nette qui sera finalement négative de 25 millions d'euros.
Cette situation est gravissime ; je l'affirme et je l'assume. Vous savez aussi bien que moi que tous les organismes publics compétents en matière d'investissement alertent sur les terribles risques d'une épargne nette négative pour nos collectivités. Et dans le diagramme que vous avez présenté, que nous avons vu tout à l'heure, cette dernière épargne nette serait négative au moins sur 3 ans. Parce que vous prévoyez qu'elle reparte à la baisse significativement ensuite mais ça, nous le verrons le moment venu. Cela veut dire que la Métropole de Toulouse va devoir emprunter non pas pour investir mais pour rembourser sa propre dette, sa dette ancienne. Et vous savez très bien que se retrouver dans une telle situation, c'est une impasse financière particulièrement grave et qui ne s'est jamais produite. Il faut que tout le monde puisse prendre conscience de la catastrophe dans laquelle nous sommes. Il faut sortir de cette fuite en avant et donner des perspectives. Il faut relever l'impôt des plus fortunés, mettre fin aux cadeaux fonciers et aux autres avantages en nature que vous dispensez aux promoteurs immobiliers notamment.
S'agissant de Tisséo, et j'en finirai par-là, la contribution que la Métropole lui verse va, elle aussi, augmenter. Elle passe de 173 millions d'euros en 2026 et prend +4 millions d'euros en un an, soit +29 %. Elle continuera d'augmenter pour atteindre plus de 206 millions d'euros sur l'année 2028. Ici, nous payons votre incurie sur le financement de la 3ème ligne de métro qui a explosé. Parce qu'en 2014, lors de votre campagne, dans les promesses de campagne que vous avez affirmées, Monsieur MOUDENC, en vue de la campagne des municipales, vous aviez chiffré ce projet à près de 1,5 milliard d'euros. Aujourd'hui, on s'approche de 4 milliards. Cela a été dit dans la presse par Monsieur BRIAND il y a quelques jours.

J-L. MOUDENC
J'ai expliqué tout à l'heure pourquoi. Vous n'en tenez pas compte.

J. CADIEU
Excusez-moi, je finis mon propos et vous pourrez rebondir après si ça vous va.

J-L. MOUDENC
Vous allez finir votre propos, mais je note que vous ne tenez pas compte de l'explication que j'ai donnée et qui est très claire, ce qui est malhonnête de votre part. Mais continuez à vous exprimer.

J. CADIEU
C'est bientôt fini. Monsieur le Président….

J-L. MOUDENC
Continuez à vous exprimer.

J. CADIEU
Bien sûr, oui, je continuerai à m'exprimer dans le calme. Et moi je ne vous insulte pas, contrairement à vous.

J-L. MOUDENC
Mais je ne vous insulte pas et je reste très calme.

J. CADIEU
Bien sûr que si.

J-L. MOUDENC
Simplement, il y a un minimum d'honnêteté intellectuelle que vous ne pouvez pas ne pas avoir.

J. CADIEU
Sur Tisséo, on voit mal comment vous pourriez résoudre l'équation sans augmenter le tarif des transports. Vous vous étiez engagé, au niveau municipal comme au niveau métropolitain, avec notamment le pacte de gouvernance, à ne pas augmenter les impôts locaux. Mais, en fait, il se pourrait bien que cet engagement se traduise à la fin, et dès l'année prochaine, par l'augmentation significative des prix des tickets de Tisséo. J'aimerais bien vous entendre là-dessus, ainsi que Monsieur BRIAND, sur ces perspectives-là.
Je souhaiterais conclure sur le versement mobilité. Monsieur MOUDENC, vous disiez tout à l'heure que ce n'était pas aussi simple, que ce n'était pas parce que vous aviez des amis au pouvoir qu'on pouvait déplafonner le versement de mobilité, comme ça. Permettez-moi de dire que ce que vous avez dit est hypocrite parce que, dans les débats budgétaires de l'Assemblée nationale, les députés du groupe parlementaire de la France insoumise ont proposé, via un amendement du PLF et sur toutes les précédentes années, de déplafonner ce versement mobilité. Et le groupe parlementaire de Monsieur PORTARRIEU, Président de votre groupe majoritaire, a voté contre cet amendement. Il faut que tout le monde puisse le savoir et ne pas venir dire ensuite que c'est compliqué de déplafonner, etc. C'est une réalité très simple et on l'a bien vue. Merci.

J-L. MOUDENC
Monsieur PÉRÉ.

P. PÉRÉ
Merci, Monsieur le Président. Quelques mots sur le compte administratif 2025 et son volet dépenses pour commencer. Effectivement, j'ai parlé d'austérité. On ne peut que constater qu'elle est partout quand on voit ce budget. Les maires qui sont dans cette salle le savent : quand baissent les achats de biens et de services, on sait ce que cela veut dire dans les services ; on sait ce que cela veut dire en termes d'action publique. Quand on voit le nombre d'études reportées, on imagine là-encore les conséquences et l'impact sur les bureaux d'études, les cabinets d'architectes, les entreprises de BTP qui licencient suite à l'information donnée d'une baisse radicale de l'investissement de la Métropole, le retard sur les projets mais aussi la baisse de la masse salariale brute de Toulouse Métropole. Elle baisse malgré la hausse des cotisations de retraite et on comprend à quel point c'est un désastre pour les agents de Toulouse Métropole. Cela va les mettre en difficulté dans l'accomplissement de leurs missions quotidiennes. Toujours pour illustrer cette austérité, on voit aussi les budgets de politiques de solidarité en baisse. Ce sont les caractéristiques d'un exécutif de droite effectivement. Les aides à la personne -16,5 %, le Fonds d'aide aux jeunes, les subventions, la cohésion sociale attaquée, la culture, tout cela se fait à bas bruit parce qu'on n'en parle pas, toutes ces baisses pour le tissu associatif qui est alors fragilisé.
Pour ce qui est du volet de recettes, je pose une question à Sacha BRIAND. Effectivement, Régis GODEC a bien parlé de cette ponction de 11,5 millions d'euros sur le budget annexe des infrastructures métropolitaines de télécommunication. Pour bien comprendre ce que cela signifie, ce tour de passe-passe qui consiste à aller prendre 11,5 millions d'euros en disant que l'excédent de ce budget annexe est trop important. Pourtant, cela correspondait à des projets d'investissement pour le futur, et c'est peut-être ce dernier qui est obéré par cette ponction. Il ne faudra pas le passer sous silence si rapidement, et mon collègue GODEC a bien eu raison de demander des explications. Et j'ai une autre question là-dessus. Si j'ai bien compris, en 2024, ce budget annexe a emprunté 4 millions d'euros. Et l'année d'après, il reverse 11,5 millions d'euros au budget principal. C'est quand même une démarche étonnante. Il y a peut-être une explication. Je serai content de l'entendre.
En termes de recettes, toujours, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE). Je rappelle que, par deux fois, cette assemblée a renoncé à intégrer 12 millions d'euros de recettes supplémentaires qui auraient permis d'assainir les comptes, qui représentait une mesure de justice fiscale par rapport aux foyers, et qui ne nous auraient peut-être pas contraints de ponctionner les budgets annexes. Je tiens à le

dire à mes collègues : le produit total de la CFE, en 2025, était de 190 millions d'euros, soit le niveau de contribution des entreprises locales avant le COVID. C'est-à-dire qu'en 7 ans, la CFE n'a pas augmenté quand, dans le même temps, les impôts des foyers ont explosé et que le tissu économique ne paie plus désormais la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), soit 80 ou 90 millions d'euros de moins, chaque année, à payer. Un jour, il faudra dire la vérité sur le traitement du secteur économique, qui est d'ailleurs la démonstration même d'une politique, je l'ai dit, de droite de notre exécutif.
Pour ce qui est de la contribution de la Métropole à Tisséo, je ne vais pas revenir longuement dessus, mais, effectivement, 207 millions d'euros seront versés en 2 ans, c'est une somme colossale, totalement déséquilibrée. Je l'ai dit : c'est l'intégralité de la taxe foncière payée par les habitants. C'est absurde ! Alors, j'entends bien Sacha BRIAND expliquer que c'était prévu. Cela me rappelle Edward SMITH, le capitaine du Titanic qui continuait sur sa lancée, même quand ses seconds lui disaient : « Non, il ne faut pas aller par-là. Quand même, il y a peut-être des icebergs par-là ». Et lui de répondre : « Mais non, c'est ce qui était prévu, donc on continue ». Belle analogie !
On apprend par la presse que le coût de la 3ème ligne de métro sera finalement non pas de 3,3 mais de 3,7 milliards. Tout à l'heure, Président MOUDENC, vous avez dit, à juste titre, que vous ne vouliez pas apprendre par la presse les nouvelles relatives au projet de la Ligne à Grande Vitesse entre Paris et Toulouse. Vous avez regretté que ce soit parfois le cas. Nous, ici, les élus du Conseil métropolitain que nous sommes, apprenons par la presse l'évolution du prix et les délais de la 3ème ligne. Il y a un déficit total d'informations alors que c'est nous qui payons.
Et puis, ce chiffre de 3,7 milliards d'euros est-il exact ? Si l'on considère le fait que les enveloppes locales ont été bloquées pour nos communes, c'est aussi parce qu'on prévoit que cet argent sera un jour destiné à aménager les abords des stations de métro. Je pose la question à Sacha BRIAND. Ces enveloppes locales ont-elles cette finalité ?
Une autre remarque, Monsieur BRIAND, sur la contribution de la Métropole à Tisséo, avec une explosion à 207 millions d'euros. Il serait bon de distinguer, dans ces sommes, la part qui revient aux stations de Vélo en Libre-Service (VLS). Eh oui, cela me semble important. Vous dites qu'on verse cet argent au titre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), dénommé "Plan Mobilité" aujourd'hui, mais ce n'est pas exact car une partie de cette somme est certes destinée au plan mais une autre est prévue pour les VLS. Et du côté de Tisséo, ils savent identifier clairement ce qui contribue au fonctionnement général de Tisséo et l'argent qui sert aux VLS. Mais, vous, ici, vous ne le faites pas. Je pense que, par transparence, vous devriez le faire.
Une question, aussi, sur le fonds de roulement, soit l'argent dont on dispose pour la gestion financière courante. Dans le rapport d'orientations budgétaires 2026, page 29, il est écrit que le fonds de roulement de Toulouse Métropole était de 83 millions d'euros au 31 décembre 2024. Et là, dans le compte administratif, il est écrit que vous y ponctionnez 68 millions d'euros, une somme absolument colossale. Et cela permettrait de ne pas davantage recourir à l'emprunt, qui est déjà de 200 millions d'euros. Mais si je fais la soustraction, attendez, il reste 15 millions d'euros en fonds de roulement ; est-ce correct ? Si ce n'est pas exact, c'est qu'il y a une erreur dans vos documents. Ce serait intéressant de nous expliquer ce qu'il en est.
La dette, je ne reviens pas dessus : 5,5 milliards, cela a été dit par mon collègue CADIEU. 5,5 milliards de dettes dont Toulouse Métropole est responsable au 31 décembre 2025 et ce sera 6,6 milliards d'euros en 2028. Ce sont des sommes colossales. La dette de Toulouse Métropole a augmenté deux fois plus vite que celle de l'État français ces 10 dernières années. Alors que vous n'avez de cesse de condamner l'endettement de l'État français qui condamne les générations futures, bla bla bla ...
Sur le budget supplémentaire, cela a été dit, nous voyons une épargne nette de 25 millions d'euros et nous avons entendu des propos lénifiants pour nous dire que ce n'est pas si grave. Une épargne nette négative dans la 3ème Métropole de France, c'est effectivement dramatique. Monsieur le Président, vous m'avez reproché de faire partie de l'arrière-garde. Effectivement, quand je regarde devant nous, quand je vois des épargnes nettes négatives, des PPIM bloquées à 200 millions d'euros, cela me fait un petit peu peur, j'en conviens. La capacité de désendettement est de 15 ans. On considère souvent qu'à partir de 12 ans, on rentre en zone rouge. Donc, je le redis en conclusion, oui, les finances de notre Métropole sont dans un état catastrophique et il faudra bien trouver des solutions pour le futur. Merci.

J-L. MOUDENC
Sacha BRIAND.

S. BRIAND
Il me reste combien de temps pour répondre ? Parce qu'il y a quand même beaucoup de choses dites qui méritent des remarques et réponses. Je vais cependant essayer d'être synthétique en commençant par, je dirais, des observations spécifiques, par exemple la question du prélèvement de l'excédent sur le budget annexe de l'IMT. Sur ce budget de l'IMT, on a des investissements envisagés que l'on peut qualifier d'investissement d'infrastructure. Nous avons choisi de faire ce type d'investissement en les finançant par l'emprunt de façon à les amortir parce qu'en face, nous avons des recettes d'exploitation. Et si cet excédent a effectivement été constitué grâce à l'équilibre de l'exploitation, ça n'est pas un excédent qui venait d'une opération ponctuelle avec l'un des opérateurs, que Monsieur CADIEU a évoqué. Non, nous sommes sur une stratégie de long terme qui consiste à financer par l'emprunt les investissements qui génèrent des recettes d'exploitation et qui permettent d'assurer leur remboursement. Il n'y a donc pas de besoin spécifique d'épargne sur ce budget annexe. C'est une question d'ordre structurel. Donc, effectivement, au moment où on subit des ponctions très importantes de la part de l'État, il nous est apparu pertinent d'aller prélever cet excédent qui vient rembourser à la Métropole ce qu'elle a consenti, ce qu'elle a injecté, y compris dans ses fonds propres, pour assurer la réalisation de cette infrastructure métropolitaine de télécommunication qui, à l'époque, ne générait pas de recettes d'exploitation. C'est donc une opportunité, je l'ai dit en commission. Lorsqu'une situation économique est tendue et que vous avez à un moment, à un endroit, des ressources qui ne sont pas nécessaires structurellement pour assurer la politique, vous pouvez en bénéficier ; c'est ce que nous faisons.
Après, Monsieur PÉRÉ, vous évoquez la question du fonds de roulement. Ce fonds, on a déjà eu l'occasion de le mettre sous pression. La première fois, c'était lorsque les taux d'intérêt ont brusquement augmenté, ce qui nous a amené à essayer de réduire le niveau d'emprunt sur l'exercice considéré. Et puis, ce fonds de roulement s'est reconstitué parce que c'est logique. Et là, effectivement, en 2025, il y a eu une accélération de la réalisation des investissements en fin de mandat. Monsieur CADIEU l'a bien notée. C'est normal en fin de mandat puisque les projets arbitrés en début de mandat se réalisent. C'est un classique effet de cycle avec une montée des investissements en fin de mandat. Mais il est vrai qu'en réalité, cela a été plus fort que ce qu'on avait anticipé en termes d'exécution. Et donc, comme nous ne voulions pas trop appuyer sur la mobilisation d'emprunts pour équilibrer ce cycle un peu élevé d'investissements, on a utilisé le fonds de roulement.
Monsieur PÉRÉ, en règle générale, 84 moins 68, ça fait effectivement 14. Donc, au 31 décembre, le fonds de roulement s'est probablement situé à ce niveau et puis, il va se reconstituer en cours d'exercice puisque, en cours d'exercice, évidemment, on va le remettre en place. Mais ce n'est pas parce qu'au 31 décembre vous avez un fonds de roulement à 1 que, le 15 janvier, il est toujours à 1. C'est finalement une question de mobilisation à la fois des lignes de trésorerie et du programme d'emprunt qui permet de faire évoluer le fonds de roulement. Mais il n'y a pas de déséquilibre structurel du fonds de roulement.
D'autres petites remarques ont été évoquées mais je pense qu'il faut se concentrer sur les grands plans. On a une épargne nette qui, effectivement, va être, pendant les trois exercices, impactée significativement par Tisséo. Mais on ne peut pas non plus laisser dire, comme cela a été évoqué, qu'il y aurait un effondrement de la politique d'investissement du territoire. La politique d'investissement du territoire, c'est quoi ? C'est l'investissement des communes, les 37 communes de Toulouse Métropole. C'est l'investissement de Toulouse Métropole. Et puis, comme Monsieur CADIEU se plaît à globaliser la dette de l'ensemble de Toulouse Métropole et de ses satellites, c'est quand même aussi la politique d'investissement de tous les satellites. Et donc, je ne peux pas laisser dire qu'aujourd'hui et qu'en 2027, 2028, 2029, à un moment où Tisséo assume la réalisation de l'un des programmes d'investissement de mobilité les plus importants de France, on aurait une pénurie d'investissements sur le territoire. Enfin ! C'est de l'ordre de 500 à 700 millions d'euros par an d'investissement sur Tisséo qui sont réalisés. Et si, pendant 2 ou 3 ans, Toulouse Métropole, qui était en pointe de fin de cycle d'investissement à 350/400 millions, passe à 250/290 millions, ce n'est pas un effondrement de la politique d'investissement sur le territoire. Il faut quand même remettre les choses un tout petit peu à leur place. Et vous ne pouvez pas consolider la dette sans consolider les programmes d'investissements. Donc faites cet exercice et vous constaterez que, pendant ces quelques années où l'épargne est sous tension, nous atteignons, sur le bloc communal, un niveau d'investissement historique sur le territoire. C'est la réalité. Donc, oui, Toulouse Métropole va devoir modérer sa politique d'investissement pendant quelques années, tout simplement parce que le bloc communal investit comme jamais. Mais ça n'est pas une économie que nous allons

faire sur l'investissement. Monsieur PÉRÉ se plaît à parler de la situation économique des architectes et des bureaux d'études… mais enfin, soyons sérieux : d'une façon générale, ils sont sous pression en termes d'activité, sur le territoire. La question qui est posée, en vérité, c'est lorsque la 3ème ligne de métro va être terminée, nous sortirons d'un cycle historique d'investissements. Comment allons-nous sortir d'un cycle où les communes, la Métropole et Tisséo programment 1,1 milliard d'euros par an d'investissement ? C'est ça la question ! 500/700 millions Tisséo, 300/350 millions Toulouse Métropole, et les communes 300/350 millions ; voilà les ordres de grandeur et ça fait des volumes absolument colossaux.
Et puis, la répétition étant la meilleure pédagogie, Monsieur le Président, vous me pardonnerez. Vous évoquez l'évolution d'un projet d'investissement, la 3ème ligne de métro, qui a été présenté en 2014, pour la première fois. A l'époque, c'était un projet de ligne de métro de 14 km, je crois. Il était alors vu comme susceptible de coûter 1,4 milliard d'euros. Je me souviens même de la méthode d'appréciation. C'est simple : 1 kilomètre de métro, cela coûte 100 millions d'euros. A l'époque, c'était la valeur utilisée et c'est une valeur communément admise par toutes les entreprises de maîtrise d'œuvre, d'assistance de maîtrise d'ouvrage. A l'époque, comme l'a rappelé Jean-Luc MOUDENC, il y a eu un dialogue avec les collectivités et on est passé d'une ligne de 14 km à 27 km. J'espère que vous accepterez de considérer qu'il y a une logique à ce que 14 km de métro coûtent moins cher que 27 km et que, par voie de conséquence, 27 km de métro puissent être évalués à 2,7 milliards d'euros à l'époque. Nous sommes toujours sur une valeur de 100 millions d'euros du kilomètre, que nous évoquions déjà en 2014, 2016. A un moment, dans la finalisation du projet, lorsqu'on passe des études au marché, à la contractualisation, etc., il y a eu effectivement une évolution du programme et en appliquant la valeur des 100 millions par kilomètre, nous sommes à 3,1 milliards. Il n'y a pas d'autre évolution. Ce sont des valeurs qui sont celles de 2016-2017. La question qui a déjà été évoquée ici par Monsieur PÉRÉ, c'est celle de l'actualisation des coûts sur des programmes d'investissements qui sont décidés en 2016. Moi, je rappellerai juste une chose : l'indice du coût de la construction (ICC), si vous le comparez à celui de 2026, vous avez 27,4 % d'augmentation. Donc, il n'y a strictement rien de surprenant à avoir un coût projet comparé à un coût de réalisation, sur un programme qui s'étale sur 10, 12, 13 ans, qui évolue avec l'évolution des prix. Celui qui dit que c'est choquant, que c'est un désastre, que c'est catastrophique est un menteur ou n'a jamais fait autre chose que de procéder à des achats sur des périodes de 2 mois. Il ne faut donc pas s'étonner de cela.
Alors, qu'est-ce qu'on fait à partir de là ? Effectivement, on va avoir à travailler ensemble et vous avez évoqué la méthode. Moi je laisse l'appréciation de ce qui peut être fait au niveau de l'assemblée. En ce qui concerne la commission des finances, on aura l'occasion de travailler sur les grands équilibres au sein de cette instance. On a évoqué lors des précédents conseils la nécessité pour chaque Vice-président, en lien avec les présidents de commissions, de définir la meilleure méthode qui lui paraît utile et nécessaire pour travailler, déjà, à l'intérieur de sa délégation. Parce que, moi, je doute de l'intérêt d'un séminaire dans lequel nous parlerions des 1 300 lignes d'investissement. Dans les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP), vous avez d'ailleurs le détail de ces lignes. Nous pourrions plutôt faire comme cela a été fait dans d'autres collectivités qui ont eu à connaître des périodes où il a fallu faire attention. J'imagine qu'ils ont eu l'occasion de travailler dans des séminaires, en assemblée, avec tout le monde, dans une démarche participative extrêmement large. On pourrait récupérer les expériences qui ont été menées pour regarder si on peut les mettre en œuvre nous-mêmes. À ce stade, moi, je pense que le travail en commission est utile et pertinent. Ce travail, c'est aux Vice-présidents et aux présidents de commissions de l'organiser. Moi je veux bien assumer ma part de responsabilité dans les élaborations budgétaires, mais il faut aussi que les Vice-présidents et les présidents de commissions se parlent et trouvent la bonne façon de fonctionner. Après, on verra s'il y a lieu d'étendre et d'élargir, mais, si l'on veut être efficace, il faut sérier un peu les enjeux et être capable de hiérarchiser les arbitrages. Effectivement, il s'agit bien d'arbitrages ; Karine TRAVAL-MICHELET l'a évoqué, d'autres orateurs, Joseph CARLES, également, l'ont dit. En règle générale, c'est mieux quand un choix aboutit soit à une hiérarchisation, soit à une priorisation. Monsieur GODEC vous a proposé de souscrire à un arbitrage simple basé sur ce qu'il considère être des éléments positifs pour la transition écologique. On s'occupe de la transition écologique aussi bien que lui et même peut-être mieux. Mais oui, nous pourrons utiliser ce critère, peut-être en opérant des choix différents de ceux qu'il évoquait. Et c'est bien de cela dont il s'agit au travers de notre travail, et des enjeux qu'il y a pour les prochaines années.
Je ne réponds pas à tout, parce que ce serait probablement trop long. Mais le niveau d'épargne que nous

avons aujourd'hui, nous l'attendions, nous savions que cela arriverait à ce stade. Nous y sommes. Nous avons trois exercices compliqués. Bien sûr que l'enjeu, c'est de faire en sorte que cette contribution à Tisséo ne s'établisse pas à ce niveau, mais ça n'a jamais été considéré comme tel. En ce qui me concerne, cela ne correspond pas du tout aux objectifs que nous nous sommes fixés. Bien sûr que cela va avoir des conséquences sur les politiques publiques, mais, très franchement, d'autres collectivités sont passées par-là, avant nous et ont fait des choix très difficiles dans tous les domaines. Je n'ai pas compris qu'ils avaient mis à feu et à sang le territoire sur le plan des politiques sociales, culturelles ou sportives. Donc nous ne le ferons pas nous non plus, parce que nous ne l'avons jamais fait.
Voilà, Monsieur le Président, ce qui me semblait nécessaire sans avoir pu effectivement répondre à toutes les observations.

J-L. MOUDENC
Merci. Donc, le débat est clos et je vais me retirer de manière à faire adopter, sans moi, comme la loi le prévoit, le compte administratif et l'ensemble des délibérations relatives au compte administratif.

S. BIRAND
Juste une précision, il faut adopter le règlement financier avant. On n'en a pas parlé avant, mais il faut adopter le règlement financier.

J-L. MOUDENC
Effectivement, c'est la 1re délibération, l'adoption du règlement budgétaire et financier, qui doit se faire avant... Vous voulez intervenir sur le règlement budgétaire et financier, Monsieur GODEC ?

R. GODEC
Oui, et je vous promets que ce sera que là-dessus. Effectivement, on n'en a pas parlé. Nous voterons pour ce règlement budgétaire et financier. De toute façon, c'est une obligation légale et il est nécessaire. Par contre, Monsieur BRIAND fait une proposition pour essayer de travailler des innovations sur les règlements budgétaires et financiers, parce que, là, on est dans les strictes obligations légales. Mais peut-être pourrions-nous, je ne préjuge pas, améliorer la prise en compte de la question du développement durable ou des budgets genrés dans nos règlements budgétaires et financiers métropolitains et municipaux ? Et donc, s'il était possible, au cours de l'année 2026, d'essayer de regarder si des éléments peuvent être améliorés dans ce règlement budgétaire et financier, nous serions d'accord pour être force de propositions.
Et nous remercions Monsieur BRIAND d'avoir accepté, en tout cas de ne pas avoir refermé la porte à un séminaire financier sur les investissements.

J-L. MOUDENC
D'autres interventions sur la 1re délibération ?

DEL-26-0203 - Adoption du règlement budgétaire et financier

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]***
ABSTENTION [4 VOIX] (MME GOFFRE-PEDROSA, MM. FAURE JEAN-LUC, RIBEYRON, DAHROUR.)

Le r s de t sort de l s lle.

V. TERRAIL-NOVÈS
Pour les comptes administratifs, avez-vous des votes identiques pour chacun d'eux ou souhaitez-vous que je les mette aux voix un par un ? Je vais mettre aux voix les délibérations de la 4.3 jusqu'à la 4.14.

DEL-26-0292 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget Principal

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]*
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-26-0293 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Assainissement

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]*
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-26-0294 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Eau Potable

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]*
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-26-0295 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Activités Immobilières

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]*
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-26-0296 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe IMT

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]*
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-26-0297 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Oncopôle

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]*
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-26-0298 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Aérodrome Lasbordes

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]*
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-26-0299 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Crématorium

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]*
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-26-0300 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Pompes Funèbres

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]*
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-26-0301 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe Collecte et valorisation des Déchets

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]*
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-26-0302 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe GEMAPI

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]***
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-26-0303 - Adoption du compte administratif 2025 – Budget annexe ZAC Francazal

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [102 VOIX]***
CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

Le r s de t re e t et ssure l pr s de e.

J-L. MOUDENC
Je vous remercie. Sur les délibérations d'affectation des résultats, de la 4.15 à la 4.19 comprise, est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ? Sur les décisions modificatives, 4.20 jusqu'à 4.31 ? Des interventions sur la révision des autorisations de programme, 4.32 et 4.33 ?
Une intervention sur la 4.34. C'est la Commission intercommunale des impôts directs et la désignation des commissaires. Allez-y.

I. GREFI
Oui, merci, Monsieur le Président. J'aurais aimé avoir une précision sur le mode de désignation de ces personnes et attirer votre attention sur le fait que la liste n'est pas paritaire en matière d'hommes et de femmes. Est-ce qu'on pourrait avoir des précisions à ce niveau-là ? Merci, Monsieur le Président.

J-L. MOUDENC
Sacha BRIAND.

S. BRIAND
Pour la composition de cette commission, on a eu l'occasion d'interroger toutes les communes qui nous ont fourni un certain nombre de candidats qui doivent répondre à des critères, notamment d'assujettissement à certains impôts. Après, sauf erreur de ma part, la liste est fournie à l'administration fiscale qui vérifie la possibilité des gens de siéger en tant que commissaire. Nous avons toujours essayé d'inciter tout le monde à fournir des candidatures paritaires. Après, on ne peut pas se limiter à ce seul critère compte tenu, qui plus est, des délais extrêmement courts que nous laisse l'administration fiscale pour composer cette commission. Je le regrette comme vous mais, outre le fait qu'aucun texte ne l'exige, la réalité des candidatures qui nous ont été soumises par toutes les communes n'aboutissait pas à une telle situation. Sur aucune de ces communes, d'ailleurs.

J-L. MOUDENC
Je mets aux voix les délibérations restantes.

DEL-26-0291 - Comptes de gestion – Budget principal et budgets annexes – Exercice 2025

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0304 - Affectation des résultats 2025 – Budget Principal

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)

DEL-26-0305 - Affectation des résultats 2025 – Budget annexe Assainissement

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)

DEL-26-0306 - Affectation des résultats 2025 – Budget annexe Eau Potable

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)

DEL-26-0307 - Affectation des résultats 2025 – Budget annexe Activités Immobilières

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)

DEL-26-0308 - Affectation des résultats 2025 – Budget annexe IMT

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)

DEL-26-0309 - Décision modificative n°1 - Budget Principal - Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*
CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0310 - Décision modificative n°1 - Budget annexe Assainissement - Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*
CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0311 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe Eau Potable - Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*
CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0312 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe Activités Immobilières - Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*
CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0313 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe IMT - Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*
CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0314 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe Oncopôle -Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*
CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0315 - Décision modificative n°1 – Budget annexe Aérodrome Lasbordes - Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0316 - Décision modificative n°1 – Budget annexe Crématorium - Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0317 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe Pompes funèbres - Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0318 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe Collecte et valorisation des déchets - Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0319 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe GEMAPI - Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0320 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe ZAC Francazal - Exercice 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

CONTRE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [4 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, MM. CAMBOU, DENOUVION.)

DEL-26-0321 - Révision des autorisations de programme/Crédits de paiement (1) Exercice 2026

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]***

CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)

DEL-26-0322 - Révision des autorisations d'engagement/Crédits de paiement (1) - Exercice 2026

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]***

CONTRE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES CANUT, GOMEZ, GOFFRE-PEDROSA, MM. CAMBOU, DENOUVION, FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)

DEL-26-0263 - Commission Intercommunale des Impôts Directs : désignation des commissaires.

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]***

ABSTENTION [10 VOIX] (MMES GRÉGOIRE, GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, PÉRÉ, CADIEU, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

DEL-26-0345 - Tarifs de la taxe de séjour intercommunale 2027

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0327 - Certification des comptes - Rapport d'opinion du professionnel du chiffre sur les états financiers de l'exercice 2025

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

5. Administration

J-L. MOUDENC

Nous allons au chapitre suivant, si vous en êtes d'accord, le chapitre “Administration”. Vous avez en 5.1 des désignations de représentants dont le tableau nominatif vous a été distribué sur table. Il y a une petite correction : c'est la désignation concernant le “Groupement d’Intérêt Public Logement D'abord Toulouse Métropole”. Comme titulaire, Monsieur BRIAND est indiqué mais il faut plutôt prendre en compte la candidature de Monsieur PITEAU. Il n’y a pas d'autre changement. Oui, Madame ROBY.

A. ROBY

Oui, excusez-moi, j'ai juste l'impression qu'il manque quelque chose. A moins que le papier qu'on nous a donné ne concerne que les modifications, mais sur la délibération que nous avons sur le site de Toulouse Métropole, il est fait mention d'une commission, dans laquelle on n’a ni les noms des titulaires, ni ceux des suppléants. C'est la commission locale du site patrimonial remarquable de la Ville de Toulouse. Je ne le retrouve pas sur ce tableau, mais peut-être que j'ai mal lu.

J-L. MOUDENC

Cette désignation est reportée en octobre.

A. ROBY

Très bien. Est-ce que l'opposition, tous les groupes peuvent candidater à ces organismes ? Puisque je serai candidate, mais on en reparle en octobre puisque cela a changé. Merci.

J-L. MOUDENC
Tout groupe peut candidater. Après, il faut regarder ce qu'on avait fait la dernière fois. Je ne l'ai pas en tête.

A. ROBY
Très bien, merci.

J-L. MOUDENC
Monsieur PÉRÉ.

M. PÉRÉ
Merci, Président. Je n'ai pas bien compris s'il y avait une élection pour un poste au SMTC Tisséo Collectivités : Vincent TERRAIL-NOVÈS en remplacement de Jean-Jacques BOLZAN. Si cela fait partie de la délibération, on peut présenter sa candidature dans le cadre de cette élection ?

J-L. MOUDENC
Oui, vous avez le droit.

M. PÉRÉ
Très bien. Alors je suis heureux de présenter ma candidature en cohérence avec le Conseil d'installation, contre mon voisin et ami Vincent TERRAIL-NOVÈS.

J-L. MOUDENC
Madame GREFI.

I.GREFI
Merci, Monsieur le Président. Je dépose ma candidature pour Toulouse Métropole Habitat.

J-L. MOUDENC
Pour Toulouse Métropole Habitat, le problème, c'est qu'il s'agit de désigner non pas une ou un élu au sein de notre Conseil mais une personnalité qualifiée. Si vous démissionnez de votre mandat métropolitain et municipal, on pourra examiner votre candidature. Je ne sais pas si c'est votre intention ? ... Non, je ne peux donc pas recevoir votre candidature.
Pour la désignation d'un représentant au sein du Conseil syndical du SMTC - Tisséo Collectivités, en remplacement de M. Jean-Jacques BOLZAN, démissionnaire, il est donc constaté 2 candidatures : M. Vincent TERRAIL-NOVES et M. Marc PERE.

Il est procédé au vote à main levée sur chacune des candidatures, conformément à l'article L2121-21 du CGCT.
Résultats du vote :
Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES – 103 voix – élu en tant que représentant de Toulouse Métropole au sein du SMTC.
Monsieur Marc PERE – 27 voix

Aucune autre candidature n'est enregistrée sur les autres désignations.

J-L. MOUDENC
La 3e délibération appelle une intervention, Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON
Merci. A l'occasion de cette délibération, d'abord, je veux saluer l'excellent travail que fait l'agence d'attractivité de notre Métropole. Et puis pour féliciter Isabelle FERRER qui a été élue présidente à l'unanimité de cette agence. On connaît sa compétence, sa technicité et donc, cela donne de bons auspices de continuité. Mais je me pose la question de savoir pourquoi cette modification des conditions

d'éligibilité d'une présidence du conseil d'administration pour laquelle elle n'est pas concernée vient sur la table de notre Conseil. Voilà, c'était juste pour ma curiosité personnelle.

J-L. MOUDENC
Curiosité on ne peut plus saine. Il s'agit simplement d'harmoniser avec d'autres règles et de préserver la possibilité pour tel ou tel autre membre à l'avenir, qui serait au-delà de 65 ans, puisque c'est le sujet, de présider cette structure. Donc, évidemment, ceux qui sont contre la retraite à 65 ans et plus vont voter contre. C'est intéressant comme vote, n'est-ce pas ?

K. TRAVAL-MICHELET
C'est comme ça qu'il faut le voir, Monsieur le Président ? Cela pourrait changer significativement le vote de mon groupe…

J-L. MOUDENC
La 4ème délibération. Oui, Monsieur GODEC.

R. GODEC
Oui, une question pour ma curiosité également, pour savoir suite à quel appel à candidatures Monsieur BOUCHE est reconduit dans ses fonctions de médiateur sur cette délibération. Enfin, en tout cas, son nom est proposé dans la délibération. Ce qui était déjà sa fonction dans le précédent mandat, ce qui serait sa fonction au Conseil municipal de Toulouse si la délibération identique est adoptée. N'y a-t-il pas lieu de proposer un renouvellement ?

J-L. MOUDENC
Je propose que Monsieur BOUCHE soit renouvelé dans ses fonctions de médiateur.

DEL-26-0398 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein d'organismes extérieurs (2)
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0399 - Composition des Commissions (1)
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0431 - Agence d'Attractivité Toulouse Métropole (Toulouse Team) : approbation des statuts modifiés
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [105 VOIX]***
ABSTENTION [25 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GOMEZ, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. CAMBOU, DENOUVION, FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

DEL-26-0405 - Désignation du Médiateur interne des entreprises de Toulouse Métropole
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [115 VOIX]***
ABSTENTION [15 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, PÉRÉ, CADIEU, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

DEL-26-0439 - Composition de la commission de contrôle financier
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0404 - Convention de délégation de service public pour la conception, la création et la gestion du réseau de chaleur et de froid urbain du Mirail : adoption de l'avenant n°19 (modification de l'indice électricité et ajout du Règlement de service en annexe au contrat)

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]***

ABSTENTION [10 VOIX] (MMES GRÉGOIRE, GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, PÉRÉ, CADIEU, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

DEL-26-0407 - Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Zénith de Toulouse : adoption de l'avenant n°8 (modification de la grille tarifaire et ajout de l'annexe "charte chantier")

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]***

ABSTENTION [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

6. Eau et Assainissement

J-L. MOUDENC
Nous allons maintenant au point 6, eau et assainissement. Y a-t-il des interventions dans le chapitre ? Oui, Monsieur LE TEXIER, vous souhaitez intervenir sur quelle délibération ?

M. LE TEXIER
Merci, Monsieur le Président. Une clarification : j'avais cru comprendre que la 6.2 était retirée, la délibération concernant le projet de film documentaire La Belle Bleue. C'est ce qui m'avait été indiqué avant le Conseil, puisque ça a été un débat en commission.

J-L. MOUDENC
C'est bien retiré.

M. LE TEXIER
Merci.

J-L. MOUDENC
Donc pour les autres délibérations ... Vous voulez intervenir sur laquelle Madame ROBY ?

A. ROBY
Simplement vous dire qu'il y a des votes disjoints. Donc il faudrait faire voter chaque délibération une à une, s'il vous plaît.

J-L. MOUDENC
Sur chacune ?

A. ROBY
Oui, merci beaucoup.

J-L. MOUDENC
Très bien, on fait comme ça.

DEL-26-0373 - Gestion des rejets non domestiques : modification du régime des autorisations de déversement avec convention spéciale

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0376 - Travaux de réhabilitation du poste de relevage des Argoulets : approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-26-0378 - Travaux d'extension et de fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne - Exploitation d'une partie de la nouvelle file de traitement biologique pendant les travaux : adoption d'un protocole d'accord avec OTV et ASTEO
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
ABSTENTION [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0429 - GEMAPI - Réserve Naturelle Régionale "Confluence Garonne Ariège : attribution d'une subvention à Nature en Occitanie au titre de l'année 2026
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

7. Cohésion sociale et inclusion

DEL-26-0393 - Contrat de Ville 2024-2030 - Soutien aux initiatives associatives : Programmation 2026.2
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [8 VOIX] (MMES ALLAL, GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0395 - Contribution annuelle 2026 au Groupement d'Intérêt Public Conseil Départemental d'Accès au Droit (GIP CDAD)
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-26-0349 - Accès au droit, prévention des conduites à risques, éducation, parentalité, handicap : attribution de subventions aux associations - 1ère tranche 2026
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0350 - Pacte des solidarités : attribution de subventions aux associations - 1ère tranche 2026
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0384 - ATLAS : attribution d'une subvention pour la gestion du fichier départemental de la demande locative sociale au titre de l'année 2026
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)

DEL-26-0394 - Subventions à différentes associations œuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0396 - Prévention de la délinquance et aide aux victimes : attribution de subventions à l'association France Victimes 31

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

8. Culture

J-L. MOUDENC
Nous allons au point 8. 1re délibération. Une intervention de Monsieur GODEC.

R. GODEC
Merci, Monsieur le Président. Désolé, nous avions oublié de signaler que nous allions demander une prise de parole sur cette délibération. Mais peut-être Monsieur le Vice-président pourra répondre à notre question. C'est une délibération qui concerne La Grainerie et, en particulier, une subvention d'investissement pour améliorer la sécurisation des lieux. Evidemment, nous voterons pour cette délibération, mais nous avons entendu qu'il était question, en tout cas qu'était examinée la possibilité de déménager le site de La Grainerie et d'étudier sa relocalisation, dans un futur inconnu, sur la commune de Cugnaux, que Monsieur le Vice-président connaît bien. Est-ce que vous pourriez nous éclairer sur ces perspectives ?

J-L. MOUDENC
Merci. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération, ou interventions ? Donc, je donne la parole à Aurélien ANDREU-SEIGNÉ.

A. ANDREU-SEIGNÉ
Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je vous remercie d'avoir lu avec attention les programmes électoraux de Cugnaux. Après Marc PÉRÉ qui évoquait Castelginest, c'est très intéressant. Mais, j'ai également lu votre programme sur la culture métropolitaine et ça fait plaisir que nous en parlions un peu parce que vous êtes très focus sur les questions financières. En effet, La Grainerie est une fierté de la Métropole. La filière cirque, nous la voulons, nous la promouvons depuis de nombreuses années. Elle est installée à Balma dans des locaux qui appartiennent à Toulouse Métropole. Et oui, nous investissons en fonctionnement et en investissement. En investissement, aujourd'hui, il s'agit d'une subvention de 39 600 euros. En fonctionnement, c'est intéressant parce que, il faut le rappeler, notre participation ne fait qu'augmenter depuis 2020. Et je suis sûr, Monsieur GODEC, qu'avec les différents groupes d'opposition, vous portez le même intérêt au niveau de financement qu'apportent les autres collectivités territoriales. Nous serons preneurs puisque, en 2026, Toulouse Métropole a contribué à hauteur de 236 000 euros. La part de l'État est constante et les autres collectivités réunies ne dépassent pas les 150 000 euros. Ça, c'est un premier point.
Après, oui, il y a des questions de sécurité bâtimentaire comme tout établissement recevant du public (ERP). Nous y travaillons, il n'y a aucun projet de déménagement. Si vous avez bien lu mon programme et, vous le savez, je suis assez clair et précis quand j'écris : j'ai dit que Cugnaux pourrait se porter candidat pour recevoir, s'il devait y avoir un déménagement non pas de La Grainerie mais de l'Ésacto'Lido, puisqu'il y a également un sujet bâtimentaire sur cet ERP. Et je suis sûr que vous êtes sensible aux risques d'inondations bien que je n'aie pas souvenir que ce risque ait été traité lorsque vous fûtes adjoint au Maire de la Ville de Toulouse. En tout cas, le cirque restera et sera porté dans notre Métropole. Je vous remercie pour l'attention que vous avez portée à la filière cirque.

J-L. MOUDENC
La 6ème délibération, une intervention de Madame ROBY.

A. ROBY
Merci, Monsieur le Président. Cette délibération concerne une actualisation des tarifs du Muséum d'histoire naturelle et du Quai des Savoirs. Je l'ai lue avec attention ainsi que les 52 pages d'annexe. Pourquoi ? Car la dernière fois, c'était dans ces annexes que vous aviez essayé de supprimer en partie la

gratuité des musées les premiers dimanches du mois. Donc, je me suis permis de les lire avec attention. J'aurai plusieurs questions et plusieurs remarques, par rapport à la politique tarifaire qui est mise en place par Toulouse Métropole concernant ces deux établissements. Je note une mauvaise nouvelle, c'est-à-dire qu'il y a une harmonisation, mais dans le mauvais sens, entre les deux établissements. Avant, le Quai des Savoirs permettait un tarif réduit aux moins de 17 ans, tandis que le Muséum d'histoire naturelle permettait un tarif réduit pour les 6-17 ans. Vous proposez donc un nivellement par le bas et moi, je propose plutôt l'inverse. Je propose un tarif réduit, voire la gratuité pour tous les publics et usagers du musée, qu'ils soient scolarisés ou mineurs.
Je regrette et je rappelle, parce que c'est important de rafraîchir la mémoire des personnes qui nous écoutent, que désormais les étudiants ne bénéficient de la gratuité que lors de la semaine étudiante, alors qu'auparavant, ils en bénéficiaient de manière permanente. C'est un public qui a peu de revenus, qui a tout à fait aussi le droit de fréquenter ces établissements. Donc, je regrette la fin de cette gratuité.
Je voudrais aussi revenir sur le choix qui a été fait pour le Muséum d'obliger les personnes à payer l'exposition temporaire même si elles ne souhaitent pas la visiter puisque, désormais, nous avons un tarif appelé « haute saison / basse saison » ; c'est assez étrange comme appellation, par ailleurs. Lorsqu'il y a une exposition temporaire, même si les publics, je pense notamment aux familles qui viennent souvent au Muséum, n'ont pas envie de descendre à ce sous-sol pour voir cette exposition, doivent payer 4 euros de plus. Je trouve ça relativement injuste.
Nous continuerons, en termes de tarification, à nous abstenir tant que vous n'accepterez pas, c'est une demande que je répète depuis maintenant 6 ans, à faire bénéficier d'un tarif a minima réduit les personnes qui sont au chômage. Prenez exemple sur la politique des Abattoirs qui donnent l'entrée gratuite aux chômeurs et aussi aux mineurs. Je pense que c'est un bel exemple à suivre.
Mais la majorité de cette délibération concerne plutôt l'auditorium du Quai des Savoirs et sa privatisation, donc le fait que des entreprises puissent privatiser une partie du Quai, bénéficier du nouvel auditorium qui, si j'ai bien compris, n'est pas encore finalisé, mais va être ouvert en octobre 2026. Cette question de la privatisation amène plusieurs questions. La première : avez-vous mesuré le nombre de jours ou de temps, par an, durant lequel le Quai des Savoirs va être privatisé ? Quels moments durant lesquels le grand public n'aura pas accès à cet établissement ? Est-ce qu'il y a des règles qui règlementent ces aspects-là puisque cela ne figure pas dans les annexes ?
Autre question ; je suis désolée, mais il y avait 52 pages d'annexes. Je me permets donc de les poser toutes. Je n'en ai pas pour très longtemps encore. Il est donc question d'une privatisation qui pourrait concerner à la fois des entreprises, mais aussi des associations. Et j'avoue avoir été interpellée par le fait qu'il n'y ait pas de différenciation de tarifs entre, prenons un exemple, le comité d'entreprise d'une grande entreprise, et une association qui voudrait utiliser l'auditorium du Quai des Savoirs pour un événement particulier. Avez-vous réfléchi à cela ? Est-ce que cela veut dire que *Le o t* va enfin payer à la Métropole un peu d'argent pour l'événement Futurama ? Puisque, les années précédentes, il bénéficiait de nos équipements à titre gratuit, bien qu'il ait les moyens de payer, de contribuer à la privatisation de l'établissement.
Autre point d'alerte, également : pourquoi le Muséum n'est pas gratuit, contrairement au Quai des Savoirs, lors de la Fête de la science, alors que le Muséum d'histoire naturelle, aux dernières nouvelles, parle de sciences ? Et également du développement durable, aussi. C'est assez surprenant qu'il n'y ait pas de gratuité ce jour-là.
Enfin, une autre aberration contenue dans ces annexes, seule l'université Paul Sabatier peut bénéficier de la gratuité de l'accès au Muséum. Je rappelle que, dans d'autres universités publiques, notamment à l'université Toulouse Jean Jaurès, il y a des personnes qui travaillent en droit de l'environnement, en géographie, etc., et qui pourraient aussi apprendre et visiter le Muséum de manière gratuite dans le cadre de leurs études. Donc je demande que ce soit également rajouté.
Je vous remercie pour vos éclaircissements quant à cette délibération.

J-L. MOUDENC
Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Je donnerai la parole à Aurélien ANDREU-SEIGNÉ pour répondre. Toutefois, en termes de méthode, je vous fais remarquer, Madame ROBY, que la plupart des questions que vous avez posées relèvent du travail en commission. Je le dis parce que nous avons beaucoup de délibérations à traiter en Conseil de Métropole et il faut faire toujours la distinction entre ce qui relève du Conseil de Métropole dans son ensemble et du travail de commission par ailleurs.

A. ANDREU-SEIGNÉ
Merci, Monsieur le Président, vous m'avez précédé. En effet, je pense qu'avec ma collègue Denise CORTIJO, nous vous inviterons plus particulièrement à la commission Culture où votre groupe est représenté. Malheureusement, nous n'avons pas eu la chance d'avoir vos propositions tarifaires.
Madame ROBY, moi, je ne suis pas surpris. Je pense que vous auriez dû faire une intervention plus courte et dire « tout gratuit ». Je pense que cela aurait été mieux. Mais, surtout, je pense qu'on aurait pu commencer par saluer l'extrême travail, la grande particularité de nos agents qui travaillent dans la culture scientifique, au Muséum et au Quai des Savoirs. Ce sont deux outils exceptionnels. Je ne sais pas si vous avez eu le plaisir d'y aller lors de la Nuit des musées. Ils ont fait un travail extraordinaire Et avec mon collègue Éric JEAN-FRANÇOIS qui s'occupe de la culture scientifique du Muséum et du Quai des Savoirs, c'est vraiment une pépite dont nous avons la chance de disposer. Donc, oui, Madame, nous sommes fiers et nous souhaitons que nos équipements culturels, dans la logique de l'économie, de la culture également, puissent attirer d'autres publics et en particulier des entreprises qui contribuent à la richesse du territoire et qui développent leur activité au sein des lieux culturels. Il n'y a aucune raison que seuls les établissements privés puissent accueillir des séminaires, des conférences, des colloques et autres. Donc, la création de l'auditorium du Quai des Savoirs est une chance et c'est un très bon investissement. Et oui, nous souhaitons le louer, comme tous les autres espaces. Et je vous invite, si vous le souhaitez, par exemple, lors d'un congrès de votre parti ou de votre mouvement, peut-être, à y organiser la soirée de réception, avec Monsieur CADIEU. Il fut un temps où nous prêtions les jardins de l'Observatoire de Jolimont. Là, cela sera peut-être à l'auditorium du Quai des Savoirs. Donc, c'est une bonne chose.
Pour les associations, Madame ROBY, je n'ai pas bien compris. Vous souhaitez l'accès à l'auditorium à un tarif préférentiel uniquement pour les associations Toulousaines ou celles des 36 autres communes ? Non, soyons sérieux. Cet auditorium sert, avant tout, à l'utilisation du Quai des Savoirs. Il y a une programmation qui y est ambitieuse. En plus de cela, nous intégrons simplement dans la grille tarifaire des possibilités de louer. Je pense, Madame, que vous n'avez pas vu le carré du Muséum. Vous employez le terme de « privatisation ». C'est le grand mot ! Eh bien, non. Nous, nous ne parlons pas de privatisation, nous parlons simplement de valorisation et de faire savoir ce que nous faisons dans nos bâtiments. Cela fait rire mon collègue Marc PÉRÉ, mais je suis sûr qu'il ne fait jamais payer une salle municipale à L'Union. Eh bien nous le faisons en application du Code des personnes publiques sur la domanialité qui impose le paiement d'une redevance pour toute activité privée exercée sur le domaine public. C'est une bonne chose pour les finances de la Métropole, que des sociétés, des entreprises ou des groupements comme les vôtres puissent louer ces espaces.

J-L. MOUDENC
Madame ROBY.

A. ROBY
Oui, votre intervention a été très longue. Et je ne tolère pas qu'un homme m'explique si mes paroles doivent être plus ou moins courtes. J'ai déjà conversé avec Monsieur LAUTREC, sur Twitter, qui m'expliquait que mes interventions ne sont pas assez complètes. Mais pour vous elles le sont trop. Que faire ? Je ne sais pas. Vous devriez peut-être limiter mon temps de parole et me dire quoi dire ? Je trouve ça quand même assez intéressant, d'autant plus que, malgré votre longue intervention, vous n'avez pas répondu à mes questions.
D'une part, Monsieur MOUDENC : oui, certaines questions relèvent des commissions, mais les élus que nous sommes ne pouvons pas siéger dans les 15 instances consultatives métropolitaines. Donc, excusez-moi de poser des questions pour une commission à laquelle je n'ai pas pu assister. D'autre part, il y a des questions techniques qui sont aussi d'ordre politique. Et je vais les re-résumer, puisque, apparemment, vous ne les avez pas bien entendues. La gratuité ? Je n'ai pas dit « tout gratuit », arrêtez de caricaturer mes propos, franchement, c'est ridicule. J'ai proposé la gratuité ou des tarifs réduits pour tous les mineurs de moins de 18 ans et pas 17 ans. On est en train de demander un tarif réduit pour les personnes qui ont entre 17 et 18 ans, ce n'est pas énorme comme demande. Demander le tarif réduit pour les personnes qui sont au chômage, idem, ce n'est pas énorme comme demande.
Sur la question de la privatisation, je suis assez surprise. Vous me faites passer pour une dogmatique,

mais vous avez lu les annexes ? Parce que c'est précisément le terme utilisé dans ces annexes : « privatisation ». C'est le terme que j'utilise parce que c'est celui qui est indiqué. Excusez-moi d'utiliser les termes mentionnés dans la délibération ! Et je n'ai jamais dit qu'on ne devait pas privatiser. Je demande si vous avez réfléchi au temps qui sera consacré à ces privatisations ? Un temps qui, *de f to*, sera celui où les usagers tout public ne pourront pas accéder au Quai des Savoirs. Est-ce qu'il va y avoir une règle ? C'est une question qui vaut aussi pour tous les musées, en fait. Ce n'est pas très compliqué. Et si vous n'y avez pas réfléchi bien, je vous invite à le faire.
Par ailleurs, et c'est un point que j'avais oublié, ça me permet de rappeler que cela fait 6 ans que je propose une différenciation de tarification entre les habitants de la Métropole et les habitants hors Métropole. Je vois dans les annexes que c'est le cas pour les groupes, mais que ce n'est toujours pas le cas pour les usagers, ce qui veut bien dire que c'est possible. Donc, je renouvelle ma demande. Pouvez-vous réfléchir au fait qu'on baisse les tarifs pour les habitants de Toulouse Métropole, pour le Quai des Savoirs et le Muséum ? Pour les autres équipements de culture scientifique également, un tarif extra métropolitain me semble logique puisque, finalement, c'est payé avec les impôts des habitants de la Métropole.
Enfin, les remerciements aux agents, moi, je les fais très régulièrement en commission, et généralement directement puisque je suis une usagère des musées, par ailleurs.

J-L. MOUDENC
Avant que Monsieur ANDREU-SEIGNÉ réponde sur le travail de commission, vous dites : « je ne peux pas être dans toutes les commissions, donc je pose des questions ici ». Cela ne marche pas comme ça et vous le savez bien. La répartition des élus dans les commissions se fait en fonction des groupes, ce qui veut dire que, si vous n'avez pas le retour d'un travail en commission, vous avez tel ou tel de vos collègues, membre du groupe auquel vous appartenez, qui peut poser ces questions en commission et qui peut vous en faire le retour. Voilà comment ça marche. À moins que vous ayez des problèmes avec vos collègues de votre groupe. Auquel cas, effectivement, vous n'avez plus que le secours de l'assemblée pour poser directement vos questions.

A. ANDREU-SEIGNÉ
Merci, Monsieur le Président. Ma chère collègue, j'ai un défaut, j'essaye de répondre aux questions qui ont un lien avec la délibération. La délibération qui vous est proposée, ce n'est pas la révision des tarifs du Quai des Savoirs et du Muséum. Si vous lisez bien, puisque je sais que vous avez été attentive, il est écrit : « les tarifs proposés », en gras « viennent compléter ou préciser ceux déjà existants ». Et donc, le sujet, c'est la création du nouvel auditorium et ces sujets de valorisation ; c'est mon vocabulaire, vous me permettrez de l'utiliser ainsi. C'est tout. Vous faites d'autres propositions sur l'ensemble de la tarification. C'est votre droit. Vous avez fait ça depuis plusieurs mois, depuis plusieurs années. Il n'y a pas de problème, je respecte votre position et il n'y a pas à répondre là-dessus.
Enfin, sur ces équipements, les locations se font en dehors des heures d'ouverture et donc, les usagers ne sont pas impactés. Voilà ce que je pouvais vous répondre et je salue en effet nos échanges en commission avec votre groupe et avec Monsieur AMOKRANE.

J-L. MOUDENC
Bien. Nous allons voter cette délibération. Je crois qu'on en a assez parlé. Vous poserez vos questions en commission. Je relève tout de même que c'était une intervention intéressante que la vôtre, Madame ROBY. Très intéressante parce que, pendant des heures, ce matin, vos amis nous ont expliqué que la situation financière de la collectivité était très critique. Et votre intervention, ne proposait que des diminutions de recettes. C'est extrêmement intéressant, mais je fais remarquer quand même une contradiction qui nuit à la crédibilité et de vos propos et de ceux de vos camarades.

DEL-26-0424 - Nouveaux Territoires de l'Art - La Grainerie : attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'exercice 2026 et adoption d'une convention financière
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0344 - Actions Culturelles en Métropole 2026-2027 : attribution de subventions au titre de l'exercice 2026 et approbation des conventions type de partenariats
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0222 - Charte de Lecture publique - Dispositif de bourse de création : attribution des bourses littérature jeunesse et bande dessinée au titre de l'année 2026 et versement des subventions
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-26-0223 - Charte de lecture publique : convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec le Festival BD Colomiers : adoption de la convention financière 2026 et attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement au titre de l'exercice 2026
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-26-0226 - Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle - Appel à projets 2026 - 1ère session : attribution des subventions aux lauréats et adoption de la convention bilatérale financière type
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-26-0208 - Muséum d'histoire naturelle et Quai des Savoirs : actualisation des tarifs
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
ABSTENTION [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

J-L. MOUDENC
Je prononce l'interruption de séance le temps du déjeuner. Nous reprendrons à 14h30.

uspe s o de s e 13h00
-
epr se de s e 14h45

9. Habitat et Logement

J-L. MOUDENC
Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux et d'ouvrir la seconde séquence de cette séance par un point important qui est le chapitre Habitat et logement, avec la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes sur le logement et la délégation de l'aide à la pierre. Il y a eu déjà beaucoup d'articles de presse à ce sujet, puisque l'étude ne portait pas que sur la Métropole, mais sur plusieurs agglomérations et sur plusieurs bailleurs. La conférence des présidents de groupes a souhaité qu'il y ait 60 minutes de débat après la présentation. Je vais donc donner suite à cette demande. Et je propose donc que Karine TRAVAL-MICHELET fasse la présentation, puis on ouvre le débat.

K. TRAVAL-MICHELET
Oui, merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, je ferai une présentation très rapide puisque je pense que tout le monde, compte tenu de l'enjeu, s'est penché sur ce rapport. Le périmètre de ce rapport, c'est l'examen par la Chambre régionale des comptes de cinq Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la grande agglomération toulousaine, dont Toulouse Métropole, bien sûr, mais aussi le Sicoval, le Muretain, les Coteaux de Bellevue, le Grand Ouest Toulousain ; et de 4 principaux bailleurs sociaux sur le territoire :

Toulouse Métropole Habitat, les Chalets, Promologis et Patrimoine languedocien.
La Cour des comptes a souhaité porter ses analyses autour de trois questions principales. L'offre de logement social est-elle adaptée à la demande sur le territoire expertisé ? Le parcours d'accès des demandeurs de logement social est-il lisible, transparent, efficace, homogène sur l'ensemble du Grand Toulousain ? Les ménages qui sont éligibles au logement social ont-ils les mêmes chances d'y avoir accès ? On imagine d'ores et déjà une partie des réponses.
Ce rapport intervient après un premier rapport qui avait également porté sur cinq EPCI.
Il avait fait l'objet de recommandations. Pour ce qui nous concerne, ce précédent rapport avait été présenté lors du Conseil de Métropole du 18 décembre dernier et avait fait l'objet, là aussi, de longs échanges, à la fois dans ce cadre-là de la présentation du rapport ; mais, aussi, rappelons-nous, en décembre dernier, on présentait le PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), donc on avait déjà beaucoup parlé de ces questions. Là, aujourd'hui, c'est un rapport de synthèse thématique régionale, sans recommandations, qui fait l'objet donc d'une présentation pour un donner acte en Conseil de Métropole, et qui suivra ensuite la séquence des conseils municipaux. Deux rapports, donc, sont portés à la connaissance du Conseil de Métropole, même si la Chambre régionale des comptes a établi plusieurs rapports, notamment pour l'examen des principaux bailleurs sociaux.
Le premier rapport sur les cinq EPCI de la grande agglomération toulousaine avait marqué donc une tension croissante sur l'accès au logement social, ce n'est pas une grande nouveauté ; une capacité limitée des intercommunalités à influer sur la construction des logements sociaux qui restent dépendante des communes et des bailleurs ; et des intercommunalités qui doivent s'emparer des prérogatives que leur confère la loi pour garantir une information homogène des demandeurs et la transparence des processus d'attribution.
Le rapport qui vous est soumis aujourd'hui dans cette synthèse thématique régionale, pour faire très simple, reprend un certain nombre de points. Pour noter en effet une tension croissante dans l'accès aux logements sociaux, en dépit d'un effort pour en construire davantage ; un accès au logement social plus difficile pour les ménages les plus modestes ; des EPCI qui disposent de leviers limités pour orienter l'offre de logements sociaux ; et des bailleurs sociaux qui doivent répondre à des objectifs qui sont difficiles à concilier dans un contexte financier devenu contraint.
Voilà pour une présentation synthétique et rapide, mes chers collègues, Monsieur le Président.

J-L. MOUDENC
Merci. Donc, j'ouvre le débat. Victor DENOUVION.

V. DENOUVION
Merci, Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente. C'est un rapport qui est particulièrement intéressant, mais qui confirme ce qu'on constate tous sur le terrain, que la crise du logement s'aggrave et qu'elle n'épargne pas notre métropole et notre département. La demande a augmenté de plus de 30 % entre 2019 et 2024, avec près de 55 000 demandeurs aujourd'hui. Et dans un même temps, malgré un effort important des collectivités et des bailleurs, l'offre ne suit pas. On compte désormais près de 5 demandes pour 1 attribution, contre 3 il y a seulement quelques années. Et je pense que chacun d'entre nous, notamment les maires, se trouve parfois démuni quand on a des familles qui sollicitent nos CCAS (Centres communaux d'Action Sociale), qui cherchent un logement, parfois à l'issue d'un parcours administratif très complexe. Et je pense que dans ce rapport, on s'y retrouve tous. Je parle aussi de ma commune, Saint-Jory, qui a construit 800 logements sociaux en l'espace de 8 ans. On est aujourd'hui à 28 % de logements sociaux et on a actuellement 2 000 demandes en attente.
Ce rapport met également en lumière une réalité préoccupante : les ménages les plus modestes, les publics prioritaires et les personnes sans emploi rencontrent davantage de difficultés pour accéder à un logement social, Karine TRAVAL-MICHELET l'a très bien dit, alors même qu'ils devraient être les premiers bénéficiaires de cette politique publique. Il faut aussi avoir le courage de nommer les responsabilités puisque les collectivités sont souvent pointées du doigt, alors que le rapport montre qu'elles disposent finalement de leviers assez limités, puisque les intercommunalités financent, planifient, accompagnent, mais ne maîtrisent ni l'ensemble du foncier, ni les stratégies des bailleurs ni, surtout, les décisions nationales qui ont fragilisé le modèle économique du logement social. Puisque, depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ont réduit les marges de manœuvre des bailleurs, tandis que l'explosion du coût du foncier, de la construction, et les taux d'intérêt freinent la production

des logements. Résultat : les organismes sont poussés à privilégier des opérations plus rentables et parfois des publics plus solvables. Donc, face à cette situation, il est urgent que l'État assume ses responsabilités. On a besoin d'un soutien renforcé à la production de logements très sociaux, d'une politique foncière ambitieuse et de moyens financiers à la hauteur des besoins, puisque, derrière les chiffres, ce sont des familles, ce sont des travailleurs, ce sont des jeunes, ce sont des personnes âgées qui attendent simplement un logement digne. Donc je pense que, collectivement, on doit aussi regarder tous les leviers qui sont disponibles, sur nos compétences, sur la production de logements abordables, sur la meilleure mobilisation du foncier public, sur peut-être l'encadrement des loyers. Mais toujours en prenant en compte, aussi, et on l'oublie parfois, la qualité de vie des futurs habitants dans nos communes. Je sais que c'est un sujet que porte Karine TRAVAL-MICHELET à la Métropole parce qu'elle a fait le tour des communes et on l'avait reçue à Saint-Jory sur ce sujet de l'habitat, sur lequel je pense qu'il faut qu'on continue à travailler collectivement. Voilà ma contribution.

J-L. MOUDENC
Merci. Inès GOFFRE-PEDROSA.

I. GOFFRE-PEDROSA
Merci, Monsieur le Président. Madame la Vice-présidente en charge de l'habitat, nous tous et toutes, ici, en tant qu'élus locaux, nous sommes souvent sollicités, comme disait Victor Denouvion, sur la demande de logements. C'est la demande qui dépasse de loin toutes les autres demandes qu'on peut avoir en tant qu'élu. Parce qu'en absence de logement, on est dans l'errance, on est dans l'insécurité. Et un logement, c'est une condition pour avoir un accès à un travail, pour inscrire ses enfants à l'école. Et nous voyons, dans ce rapport, qu'il y a une évolution des demandes de logements de personnes seules et de personnes seules avec enfants. Cette dernière population est majoritairement féminine, et ce rapport aurait dû, aurait pu d'ailleurs, nous donner un peu des notions sur les questions de genre par rapport aux demandes. En effet, les femmes seules avec enfants sont plus facilement dans des métiers précaires, à temps partiel, et avec de longues périodes de chômage. Je souhaite aussi en profiter pour rappeler qu'un quart des parents séparés ne paient aucune pension alimentaire au parent qui a la garde des enfants et que près de la moitié des pensions ne sont payées qu'irrégulièrement. Parenthèse fermée.
Le rapport parle aussi d'un accès au logement social plus difficile pour les publics prioritaires et demandeurs d'emploi du fait de l'allongement des délais d'attribution des logements et du fait du caractère urgent qui dépend souvent de l'accompagnement social. La dématérialisation, aussi, des demandes ne permet pas de qualifier l'urgence ou non. D'ailleurs, la dématérialisation est un des facteurs de renoncement à ses droits. Ça, c'est le Défenseur des droits qui dit que 23 % des personnes déclarent avoir renoncé à leurs droits en raison des difficultés qu'ils rencontrent sur les démarches en ligne. Et puis, il y a aussi la honte de demander de l'aide, il y a la pudeur de dire qu'on est prioritaire et il y a aussi la débrouille qui devient parfois le quotidien.
Pour finir, donc, je ne savais pas que l'Occitanie était aussi mal en point sur le nombre de logements sociaux par rapport à la population. Dans le rapport, ils expliquent cette mauvaise place par le fait qu'on est sur un territoire majoritairement rural et non soumis aux obligations de production des logements sociaux. Donc heureusement que les lois sur le logement social existent, bien que rarement respectées. Et je nous souhaite de bonnes politiques ambitieuses parce que nous voulons une dynamique économique sur nos territoires et, pour cela, il faut du logement.

J-L. MOUDENC
Merci. Monsieur François PIQUEMAL. Après, ça sera Joseph CARLES.

F. PIQUEMAL
Oui, bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidentes. Concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes, qui est étonné, ici ? Qui est étonné du constat accablant qui est fait ? Toutes celles et ceux qui auront suivi les politiques de logement depuis des années, sauront qu'on allait en arriver là. Quand vous êtes arrivé aux affaires, Monsieur MOUDENC, il y avait dans la métropole 25 000 ménages qui attendaient un logement public. 12 ans plus tard, on en est à 46 000 ; c'est multiplié par 2. C'est un bilan à mettre à votre actif, et il est calamiteux. Il est calamiteux et il répond à une vision de la politique du logement qui est la vôtre. Une vision qui a été d'opportunisme

immobilier, de faire plaisir à certains promoteurs, de spéculation locative.
Bien sûr, vous allez le dire : il y a eu la question démographique. C'est vrai, nous avons accueilli davantage d'habitants. Mais le rôle de la politique, c'est d'anticiper et de planifier, y compris quelque chose qui était prévisible : qu'il y ait davantage d'habitants sur la métropole. Ce n'était pas une surprise et c'était même, d'un certain point de vue, pour certains, souhaitable. Rien n'a été mis en place pour accueillir ces populations.
Il y a, depuis ce matin, une entité dont on parle sans que je sache trop de qui il s'agit. Dans vos bouches, vous dites « l'État ». Mais qui c'est, l'État ? Ce sont des gouvernements. Monsieur LECORNU, il me semble que c'est quelqu'un que vous appréciez. Monsieur BARNIER, de même. Madame BORNE, pareil. Qui on a eu, encore ? Monsieur BAYROU, vous l'appréciez également. Tous ceux-ci sont vos amis politiques. Vous avez soutenu les candidatures d'Emmanuel MACRON à chaque fois, ou des Républicains qui se sont alliés avec lui. Le fait est qu'il y a de moins en moins de logements qui soient construits, de logements publics. On est passé sous la barre des 100 000. C'est la résultante de choix politiques que vos amis votent à l'Assemblée nationale. Et moi, j'aimerais bien qu'on arrête avec cette dichotomie qui est faite, qui fait qu'on a l'impression que vous faites des discours pour essayer de vous auto-convaincre du fait que vous n'êtes responsable de rien. Moi, j'estime que, quand on fait de la politique, on est en responsabilité, justement, et d'autant plus quand on est à l'exécutif. Donc, ce qui se passe aujourd'hui à Toulouse et dans sa métropole, dans son agglomération, est la résultante de choix politiques qui ont été menés par vos amis, nationalement, et que vous avez faits, ici, localement.
77 % des personnes qui sont en attente d'un logement public sont éligibles au PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), c'est-à-dire au logement très social. Moi, je me souviens avoir eu, dès 2019, cela remonte un peu, des débats, ici, en disant que cette donnée-là existait déjà à l'époque. Et en disant : « Il faut adapter quelque chose de tout simple, adapter l'offre à la demande ». Il y a eu un petit bougé qui a eu lieu suite à ces discussions, mais on est très loin d'être est en adéquation avec la demande des ménages qui attendent. On ne peut pas construire du logement public pour celles et ceux qui sont les moins nombreux en termes de demandeurs et de catégories. Par contre, on doit construire du logement public pour celles et ceux qui en attendent un.
La question de l'encadrement des loyers est aussi un corollaire de ce qui se passe. À partir du moment où, dans le parc privé, les loyers sont trop élevés, vous avez du logement parfois indigne, vous avez des propriétaires qui abusent, qui demandent un certain nombre de documents qui ne sont même pas légaux. Le réflexe, c'est de faire une demande de logement public. Et ainsi de suite. La boucle est bouclée. Sur le parc privé, vous avez refusé d'encadrer les loyers et les personnes se déportent sur le logement public qui, lui-même, se retrouve saturé. Et comme sur le logement public vous ne faites pas de logement adapté aux ressources de celles et ceux qui en demandent, les personnes se reportent ainsi sur le logement indigne. Bref, c'est quelque chose de connu et c'est la résultante de choix politiques qui sont les vôtres.
Il y a des préconisations, je pense, dans ce rapport qui peuvent être saisies, notamment la question de la hiérarchisation de l'attribution des logements sur les critères, on va dire, de vulnérabilité, les critères sociaux qui restent très flous. Mais je pense vraiment qu'on a juste l'état des lieux de votre politique du logement sur ces dernières années. C'est catastrophique, mais on le savait déjà. Ce qui reste à savoir, c'est : est-ce que vous êtes désormais le Président de Toulouse Métropole pour le logement digne de toutes et tous, ou vous continuez à être le Président de Toulouse Métropole pour la spéculation locative ? Et à ce moment-là, je vous donne rendez-vous dans 6 ans et le rapport de la Cour des comptes sur le logement sera d'autant plus calamiteux. Je vous remercie.

J-L. MOUDENC
Joseph CARLES.

J. CARLES
Merci, Monsieur le Président. Le rapport de la Chambre régionale porte effectivement sur la problématique du logement au niveau de notre métropole. Et c'est vrai qu'il met en évidence le fait que nous avons eu une rupture dans la création de logements. Mais je veux dire que cette rupture dans la création de logements, on en a tous pâti. Je crois qu'il ne faut jamais oublier qu'il s'est passé des choses en 2020, ça s'appelait la COVID, et que cela a généré un fort ralentissement. Et naturellement, quand vous avez une inertie, avant de redémarrer, il faut du temps et les promoteurs ont mis du temps à redémarrer. Moi, je voudrais, malgré tout, sortir un petit peu de ce rapport-là, pour évoquer la

problématique globale de la question du logement. Et je vais me concentrer sur un sujet, c'est le sujet du foncier. Quand on regarde sur les 20 dernières années, la part du coût du foncier dans la construction d'un logement était de 20 %, et elle est passée à près de 35 %. Cela veut dire que, si nous ne réglons pas le problème du foncier, nous ne pourrons pas régler le problème du logement. Et je suis surpris qu'un député vienne ici et ne nous dise pas : « nous avons déposé un projet de loi pour plafonner la rente foncière et pour faire en sorte que la rente foncière ne soit pas captée par les propriétaires mais qu'elle soit remise aux collectivités territoriales pour qu'elles puissent assumer la construction de logements ». Parce que, la vraie question, elle est là. La question, elle est sur la captation de la rente foncière par les propriétaires qui fait qu'effectivement, on se retrouve en difficulté. Regardez un bailleur social. Un bailleur social, quand il veut faire une opération, qu'est-ce qu'il fait ? Il cherche du foncier. Et le foncier, il le cherche auprès de qui ? Auprès des collectivités territoriales. Nous, quand nous avons des terrains publics, il n'y a pas trop de difficultés, il n'y a pas trop de problème. Et heureusement que nous avions eu, à une époque, nous, collectivités territoriales - je les mets toutes ensemble -, une démarche d'acquisition de foncier pour pouvoir permettre aux bailleurs sociaux de faire du logement. Aujourd'hui, ils sont obligés d'aller comme les autres sur le marché privé et ils sont même obligés, compte tenu du coût du foncier, de rentrer sur des opérations mixtes dans lesquelles ils font de la VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), parce que sinon, il y a des opérations qui ne se feront pas dans la mixité logement privé / logement social.
Ce que je regrette, bien sûr, ce n'était pas la mission qu'avait la Chambre régionale ; elle voulait faire l'état des lieux de ce qui se passait au niveau de la métropole et je pense que c'est un rapport qui nous alerte sur des choses qui ne sont pas une grande découverte. Mais, moi, je crains que, sur cette question, on n'aborde pas le problème par le bon bout. Aujourd'hui, le ministre du Logement dit : « je vais faire 2 millions de logements d'ici 2030 ». Courage, mon ami ! Courage. Parce que, oui, effectivement, le déficit de logement il est là. Mais ce n'est pas en disant et en annonçant un vœu pieux qu'on va y arriver. Donc, moi, je serai très attentif aux propositions que feront les candidats à l'élection présidentielle en matière, je l'ai dit ce matin, je le redis, sur une politique qui, de mon point de vue, est une bombe à retardement, qui est la politique du logement. Et en plus, on est en train de faire contribuer les bailleurs sociaux. Attendez, il faut qu'on arrête, à un moment. Heureusement qu'Action logement a été épargné parce que quand on voulait lui prendre les 300 millions, si on avait fait ça, où est-ce qu'on allait aller ? Je pense qu'il va falloir qu'on se repose la question de l'enjeu des politiques de logement. Et je crois que, cet enjeu, il n'y a pas que ça, bien sûr qu'il n'y a pas que le foncier, mais, quand on regarde les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure, le foncier est un enjeu important. Derrière, il y a d'autres dispositifs qu'il faut mettre en place.
Et je veux rebondir sur la deuxième question qui est l'aide à la pierre. Je dois ici saluer, sur le précédent mandat, le président et la Vice-présidente en charge du logement, pour l'effort qu'on a fait pour accompagner les bailleurs sociaux dans cette démarche-là. Parce que, si cela n'avait pas été le cas, je crois que les chiffres du rapport de la Chambre seraient encore plus délicats à analyser. Donc, moi, ce que je veux dire en prenant appui sur ce rapport, c'est qu'on a un vrai sujet sur lequel il faudra véritablement qu'on définisse ensemble ce que peut être la politique à mettre en œuvre. On aura un vrai sujet du logement. Moi, dans ma seule commune de Blagnac, aujourd'hui, la liste d'attente est de 11 000 demandes de logements. 11 000 demandes de logements sur une commune dans laquelle on a eu une production moyenne de 300 logements par an. Ce qui est déjà considérable. Donc, les sujets et les enjeux, ils sont là.

J-L. MOUDENC
Merci. Alors, il y a d'abord Marc PÉRÉ.

M. PÉRÉ
Non, c'était juste pour répondre à mon camarade Joseph CARLES, qui reprochait à un député qu'il n'a pas nommé, de ne pas avoir déposé un projet de loi pour tout ce qui concerne le foncier. Je trouve, Vice-président CARLES, que vous êtes injuste avec le député PORTARRIEU, puisque je suppose que c'est de lui dont vous parliez, puisqu'il fait partie du gouvernement.

J-L. MOUDENC
Bien. Une contribution remarquable au débat de fond.
Madame BOUBIDI.

S. BOUBIDI
Madame la Vice-présidente, la Chambre régionale des comptes d'Occitanie, dans un précédent rapport, avait déjà pointé notre retard de construction de logements sociaux dû à l'annulation du PLUi-H. Cependant, ce nouveau rapport met en lumière un paradoxe particulièrement préoccupant : jamais la grande agglomération toulousaine n'a compté autant de logements sociaux. Et pourtant, jamais ceux-ci n'ont été aussi insuffisants pour répondre aux besoins de la population. Chaque année, environ 3 300 logements sociaux sont produits. C'est un effort important, mais il demeure largement insuffisant face à une demande qui a progressé de 31 % en seulement 5 ans. Pourtant, les facteurs à l'origine de cette hausse étaient largement identifiés et auraient pu être davantage anticipés : l'attractivité économique et démographique de notre métropole, l'augmentation continue des loyers dans le secteur privé, la hausse des prix de l'immobilier, les difficultés croissantes d'accès au crédit, et l'augmentation du nombre des ménages composés d'une seule personne ou de familles monoparentales.
Quatre enseignements majeurs ressortent de ce rapport. Premièrement, la demande progresse plus vite que la construction. Dès le début de ce mandat, notre Métropole doit faire de l'augmentation de la production de logements sociaux une priorité. Chaque année, près de 48 000 demandes sont actives, alors que seulement 9 300 ménages obtiennent un logement. La pression s'accentue d'année en année. En 2019, on comptait environ 3 demandes pour 1 attribution Et en 2023, ce chiffre est passé à 5 demandes pour 1 attribution. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'il faut entre 3 et 4 ans pour construire un logement social, alors que les besoins, eux, augmentent immédiatement.
Deuxièmement, les logements construits ne correspondent pas toujours aux besoins. Le rapport souligne une inadéquation structurelle entre l'offre actuelle et les attentes des demandeurs. Le parc de logements sociaux est largement hérité des décennies précédentes. Or, la composition des ménages a profondément évolué. Aujourd'hui, les logements les plus recherchés sont des T1 et T2, notamment par les personnes seules et les familles monoparentales. Pourtant, les T3 demeurent surreprésentés dans l'offre existante. Il devient donc indispensable de repenser la production de logements afin qu'elle corresponde davantage à la réalité sociale et démographique de notre territoire.
Troisièmement, les logements les plus accessibles sont en nombre insuffisant. Les logements PLAI destinés aux ménages les plus modestes devraient représenter une part significative de la production. Or, ils ne constituent aujourd'hui que 24 % des logements construits, alors que les objectifs locaux se situent généralement entre 30 et 34 %. Nous sommes donc loin des objectifs fixés, avec, en outre, des disparités importantes selon les communes de la Métropole.
Quatrièmement, le système d'attribution demeure trop complexe. Certes, les réformes nationales ont simplifié les démarches de dépôt de demandes. Cependant, de nombreux dossiers restent incomplets ou insuffisamment actualisés. Dans les faits, ce sont souvent les demandeurs les plus informés et les plus réactifs qui parviennent à faire aboutir leurs dossiers. Cette situation crée une inégalité supplémentaire pour les publics les plus fragiles. Il est donc indispensable de renforcer l'accompagnement des demandeurs et le suivi administratif des dossiers. Cette nécessité est d'autant plus forte que le délai moyen entre le dépôt d'une demande et l'entrée dans un logement est passé d'environ 13 mois à 16 mois en seulement 3 ans. Par ailleurs, la multiplication des catégories rend le système peu lisible. Une clarification et une hiérarchisation plus cohérentes des priorités permettraient de réduire les délais d'attente, notamment pour les publics les plus fragiles.
En conclusion, ce rapport dresse un constat clair : la grande agglomération toulousaine est aujourd'hui confrontée à une véritable crise structurelle du logement social. Malgré un effort de construction soutenu depuis 15 ans, l'offre ne parvient plus à suivre une demande qui augmente encore plus rapidement. Ce sont les ménages les plus modestes qui en subissent les conséquences au quotidien. Notre responsabilité est donc double : construire davantage de logements sociaux, mais aussi construire les logements adaptés aux besoins réels des demandeurs, aux bons endroits et en priorité pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. Avec, plus que jamais, un soutien de l'État qui ne cesse, malheureusement, de se désengager.

J-L. MOUDENC
Merci. Monsieur CADIEU.

J. CADIEU
Merci, Monsieur le Président. En complément de ce qui a été dit au nom de mon groupe par Monsieur François PIQUEMAL, je tenais aussi à préciser que, dans la continuité, ce rapport dresse un état très préoccupant sur la situation. On apprend notamment que Toulouse Métropole et les intercommunalités concernées par le rapport présentent la zone la plus tendue en France après Paris. Ça, c'est un élément qu'il convient de souligner, quand même, qui n'a pas été dit, sauf erreur, jusqu'ici.
Quatre autres faits majeurs de ce rapport : nous avons le nombre de constructions de logements sociaux qui diminue et se situe aujourd'hui 10 points en dessous des objectifs. Pour 5 demandes, seul 1 logement est attribué en moyenne : la demande est 2 fois supérieure à l'offre. Et enfin, quatrième point : aujourd'hui, nous avons en moyenne 16 mois d'attente pour un bénéficiaire, contre 13 mois en 2019. Au rythme où vont les constructions, aujourd'hui, il faudrait 18 ans pour répondre uniquement aux besoins qui ont été exprimés lors de l'année 2024. Alors que les Français n'ont jamais été aussi pauvres depuis les 30 dernières années, que les demandes augmentent, ils disposent en même temps de moins en moins de logements et doivent attendre plus longtemps, alors même que, sur la métropole toulousaine, vous le savez, nous avons entre 11 000 et 12 000 nouveaux habitants chaque année.
Je reprends ce qui a été dit tout à l'heure par Monsieur CARLES et en complément de Monsieur PÉRÉ, qui se disait scandalisé qu'un député membre de cette assemblée n'ait pas proposé une loi contre la spéculation immobilière. Je suis totalement d'accord avec vous. Je n'ai vu aucune proposition de loi portée par Monsieur PORTARRIEU en la matière. Par contre, pour ce qui est du groupe parlementaire de la France insoumise, les propositions sont là, c'est une réalité.
Enfin, le pire de ce que l'on apprend dans ce rapport, cela a été évoqué par Madame TRAVAL-MICHELET brièvement, c'est que les organismes HLM font un tri en privilégiant les bénéficiaires ayant le plus de moyens. Excusez-moi, j'entends des cris, mais c'est le rapport qui le dit. Donc ne faites pas les offusqués, moi je cite ce que dit la Chambre régionale des comptes. Et que je sache, ce n'est pas une institution gauchiste. Ceux qui sont censés être prioritaires parce que plus précaires, attendent bien plus longtemps que les autres. Par exemple, pour un studio, en moyenne, la plupart des bénéficiaires attendent 89 jours pour se le voir attribuer, alors que les plus précaires attendent jusqu'à 559 jours. Cette situation est absolument inacceptable et il fallait quand même le préciser. Evidemment, il faut le dire, cela est dû, en partie, bien sûr, au bilan des politiques de l'État, mais aussi le vôtre, sur la Métropole. Il devrait vous interpeller, et surtout appeler à la modestie. Il faudrait absolument contraindre les bailleurs à respecter les critères de priorité. Et en la matière, il faudra prendre des mesures fortes et engager un vrai bras de fer sur les prochaines années au niveau de la Métropole. Et surtout, bien sûr, en complément de ce bras de fer qu'il faut engager avec ces organismes, il faut relancer le rythme de la production de logements. Parce que si on continue comme ça, la situation partira à vau-l'eau. Il n'est plus possible, aujourd'hui, avec des chiffres de plus en plus alarmants sur l'État social du pays, que la situation continue ainsi à s'aggraver. Merci.

J-L. MOUDENC
Karine TRAVAL-MICHELET pour des éléments de réponse.

K. TRAVAL-MICHELET
Merci à toutes et à tous pour vos remarques et vos interventions qui démontrent, si besoin était, tout l'intérêt de ce sujet qui est resté, c'est vrai, très longtemps, et je l'ai dit souvent ici même, l'angle mort de nos gouvernements. En revanche, ici, à Toulouse Métropole, nous nous sommes emparés de ce sujet de longue date. Comme je le disais en démarrant, c'est vrai que ce rapport, je crois que Monsieur PIQUEMAL l'a rappelé, ne nous apprend finalement rien. Il a simplement pour intérêt de remettre les choses dans un même document et de poser le cadre qui est le nôtre aujourd'hui, mais qui est le nôtre depuis maintenant 2 ou 3 années, voire 4 années, j'allais dire post-COVID, les choses ayant commencé un tout petit peu plus tôt.
Je vais y revenir puisque, finalement, on a déjà eu, longuement, cette discussion, je le disais, au mois de décembre. On est évidemment sur les mêmes constats parce que, dans ce domaine-là, les choses n'évoluent pas si vite. Et ce que je mesure dans vos interventions, toutefois, c'est que malgré tout, je n'y

vois pas, en tout cas véritablement, de propositions. Sur ce rapport, j'allais dire, il n'y a pas lieu de faire de l'autosatisfaction tant la situation est difficile. Et mon propos, ce n'est pas, évidemment, de dire que Toulouse Métropole a fait des choses complètement parfaitement et que tout est merveilleux, loin de là. Parce que la situation est difficile, elle est difficile pour nos concitoyennes et nos concitoyens, je vais y revenir.
Néanmoins, ce rapport ne pointe pas, loin de là, des défaillances de Toulouse Métropole, mais au contraire, des aspects plutôt positifs que, évidemment, vous n'avez pas cités, sur les politiques publiques qui ont été menées jusqu'ici et qui ont déjà d'ailleurs permis de soutenir le logement et particulièrement le logement social.
Ce qui est à relever, aussi, dans ce rapport, vous ne l'avez pas fait, c'est que les politiques publiques qui ont été mises en œuvre par Toulouse Métropole au cours de ces dernières années ont permis de rattraper, sur les 15 dernières années, un retard structurel qui existait depuis de nombreuses années. Page 19 du rapport : « De mettre en place tous les outils permettant de mieux repérer et de mieux traiter la demande de logements locatifs sociaux avec la mise en place d'un plan partenarial de gestion de la demande et de l'information des demandeurs, d'un suivi par la conférence intercommunale du logement, de l'adoption d'une convention intercommunale d'attribution ». Page 13 du rapport : « D'atteindre une production annuelle de logements locatifs sociaux dépassant », je sais plus qui d'entre vous a dit que ce n'était pas le cas, c'est une erreur, « les objectifs du PLH ». Page 20 du rapport : « Constat particulièrement probant sur Toulouse Métropole : de constater que, malgré une absence d'atteinte au niveau départemental des objectifs de logement des ménages prioritaires, le territoire de Toulouse Métropole présente la situation la plus favorable. » Page 29 : « De mettre en place une politique foncière de l'habitat pour atteindre 50 % de production à maîtrise d'ouvrage directe, avec un fonds de concours », je vous le rappelle, ce n'est pas si ancien que ça, « de 8 millions d'euros, pour subventionner les bailleurs sociaux dans leurs acquisitions foncières ». Page 35 du rapport. Et je rajoute simplement le dispositif de, quand même, 32 millions d'euros que nous avions mis en place au mandat précédent lorsque la crise était au plus fort.
Tout cela, mes chers collègues, nous l'avons fait ; ce qui a permis, quand même, de rattraper le retard structurel qui était constaté depuis de nombreuses années, et de dépasser les objectifs de production. Néanmoins, le constat, évidemment, reste préoccupant et relève, l'honnêteté intellectuelle devrait vous amener à le souligner, d'une conjoncture nationale multifactorielle depuis 2020, et d'une absence, c'est vrai, de prise en compte par l'État de cette situation.
Je reviens d'un mot sur la crise actuelle qui est certainement la plus profonde concernant le logement et le logement social depuis des décennies, et qui prend date dès avant 2020, avec la fameuse loi Élan, qui a porté un coup terrible aux organismes de logements sociaux, avec notamment la RLS (Réduction du Loyer Solidarité). Et puis, il faut quand même le dire, toutes les crises qui ont traversé notre pays et particulièrement atteint le logement et le logement social, les crises successives avec tous les impacts : l'inflation bien sûr inédite ; la crise du COVID, avant cela, qui a quand même marqué, c'est également indiqué dans le rapport, une absence de mobilité dans le parc du logement social puisqu'on voit des taux de rotation qui n'ont jamais été aussi bas ; l'inflation inédite avec la guerre en Ukraine ; l'augmentation des coûts de construction ; la remontée des taux d'intérêt pour l'accès aux logements privés, vous l'avez dit, ce qui limite également les parcours de logements ; le taux du livret A pour les bailleurs sociaux, personne n'en a parlé, qui a été porté jusqu'à 3 %, ce qui affecte quand même de façon extrêmement forte les capacités d'investissement des bailleurs sociaux pour de nouvelles productions ; la fin des dispositifs incitatifs à l'investissement locatif privé qui a bloqué, il faut quand même le dire, même si moi je n'étais pas favorable à ces dispositifs fiscaux incitatifs sur le logement privé. On se rend compte, une fois que cela s'est arrêté, que cela a bloqué nombre de projets immobiliers. Le rapport pointe d'ailleurs très clairement la situation très dégradée des bailleurs sociaux qui pénalise la production sur la période, page 37 du document. Et puis, évidemment, la crise sociale qui touche nombre de nos concitoyennes et nos concitoyens et qui les amène à relever des dispositifs de logements sociaux. On y ajoute, comme l'indique le rapport, page 12, la modification des structures familiales, le vieillissement de la population, la demande très forte des jeunes, aussi, particulièrement sur notre métropole. Il faut quand même avoir en tête que notre métropole est extrêmement attractive au niveau de l'emploi, au niveau des jeunes. Oui, nous sommes en effet dans une situation critique, mais qui est finalement tout à fait comparable à celle qu'on vit au niveau national.
Je rappelle aussi l'impact des contraintes que subissent nos communes, et notamment la fin de la taxe d'habitation. Je veux le souligner parce que je pense que cela parlera aux élus locaux et aux maires. Ceci

n'a pas été un facteur incitatif à la production de logements, puisque quand on produit du logement, on accueille des familles et on a besoin de ces recettes fiscales pour notre fonctionnement et pour leur proposer des dispositifs d'accompagnement sur l'éducation, sur la culture, sur le sport, etc. Et toutes les contraintes que subissent nos communes depuis quelques années maintenant, qui ne sont pas non plus incitatives pour l'investissement que devrait impliquer la production de logements.
Enfin, si je veux être complète, le changement de paradigme induit par l'application de la loi climat et résilience, qui est une bonne loi qui a promu toutes les questions environnementales et qui nous a demandé de faire des efforts sur la préhension des espaces naturels, agricoles et forestiers, implique désormais non un urbanisme de développement, mais une approche beaucoup plus résiliente de la ville qui doit se refaire sur elle-même et qui n'a pas favorisé des mises en chantier massives.
C'est un contexte extrêmement multifactoriel, vous le voyez. C'est trop facile, je trouve, et réducteur, de prendre une seule cause, qui serait la responsabilité de Toulouse Métropole, ce serait tellement simple, bien sûr. L'État, au plus haut niveau, n'a pas pris la mesure de cette situation. Le 24 juin prochain, un projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement devrait être présenté en Conseil des ministres. Mais au vu de l'agenda parlementaire, nous avons évidemment un gros doute sur le fait que ce texte soit examiné avant la fin de la mandature. Quoi qu'il en soit, et d'ores et déjà, l'Association des Maires de France (AMF) émet des réserves. Car si ce texte avance de bonnes intentions, jusque-là ce n'est pas très compliqué, mais aussi quelques propositions pour relancer la construction, comme par exemple : des opérations d'intérêt local (OIL) pour des secteurs à bâtir d'urgence, aussi, pour la relance, avec des possibilités de dérogations ciblées sur les plans d'urbanisme ; la possibilité, également, de rationaliser des procédures de projet avec des procédures de mise en compatibilité facilitées ; le renforcement du statut du bailleur privé, etc, ce ne sont évidemment que des exemples, mais il y a aussi clairement la volonté de l'État d'opérer un transfert total de compétence vers les intercommunalités, sans aucun moyen nouveau. Alors, vous voyez, les parlementaires vont pouvoir s'emparer de ce texte et faire des propositions, puisque là, je n'en n'ai pas non plus entendu beaucoup.
Nous devons être extrêmement vigilants à la poursuite de ces dispositifs, parce que, en effet, si certains vont dans le bon sens, d'autres, par exemple la décentralisation et le transfert de compétences sans aucun moyen, pourraient renforcer les difficultés. Par ailleurs, vous le savez, aussi, il en a été question, l'État réfléchit actuellement à la fin du dispositif expérimental de l'encadrement des loyers. Bien que ce dispositif constitue, pour une partie de nos élus communautaires, comme une sorte de mantra, de baguette magique, je ne sais pas comment le dire, je ne reviens pas sur vos multiples interventions à ce sujet, y compris pendant les campagnes municipales, le bilan, il faut être objectif, qui est actuellement réalisé, ne paraît pas significatif, même si ce dispositif peut être regardé comme un outil supplémentaire dans la palette des outils à activer. Je vous renvoie à une note d'étude, je crois que le Président en a parlé ce matin dans ses propos introductifs, de l'Institut des politiques publiques, du mois de mai 2026, qui porte finalement un constat assez mitigé, mais qui n'est pas non plus complètement négatif. Je m'y étais engagée, je l'avais dit, notamment pendant la période électorale, le Président l'a rappelé ce matin et je l'en remercie, nous allons ouvrir un travail sur ce point pour être totalement objectif et pour qu'on puisse en tirer des conclusions. En tout état de cause, sachez que l'AMF, qui est saisie sur ce sujet, préconise que chaque territoire puisse conserver le choix de poursuivre ou non ce dispositif ou même de le mettre en place lorsqu'il n'est pas mis en place. Nous constaterons ensemble, dans le rapport de la Chambre qui nous est soumis aujourd'hui, qu'elle ne revient pas sur ce dispositif comme étant, du fait de son absence dans notre métropole, une cause des difficultés constatées. À aucun moment, il n'y a ce constat-là. Ce dont, moi, je suis personnellement convaincue, ce n'est pas de l'inefficacité de ce dispositif, il reste encore à l'expertiser, mais qu'il ne peut agir comme un levier suffisamment puissant contre le manque de logements que nous constatons depuis 3, 4 ans, 5 ans, maintenant.
Ce qui est donc certain et ce que nous pouvons partager, je crois, dans cet hémicycle, toutes tendances politiques confondues, c'est qu'il nous faut construire davantage. Il nous faut construire davantage et partout dans la métropole, comme d'ailleurs dans les autres intercommunalités, puisque je vous rappelle que ce rapport ne concerne pas que Toulouse Métropole. Les autres intercommunalités doivent aussi participer à l'effort, le rapport portant également sur Le Muretain Agglo, le Grand Ouest Toulousain ou le Sicoval. Et toutes les communes de notre métropole doivent s'engager sur cette voie, car, si des efforts ont été constatés, le rapport en témoigne page 23, 80 % des logements sociaux sont situés dans l'une des 37 communes de notre métropole et 52 % sur la seule ville de Toulouse. Il n'en demeure pas moins que seules deux villes, Monsieur DENOUVION en a parlé, présentent un taux supérieur à 25 % de logements

sociaux et qu'un nombre encore important de villes de notre métropole sont en dessous des 20 %, voire des 15 %.
Alors, que pouvons-nous faire ? Le PLUi-H est désormais entré en vigueur et je crois qu'il nous donne un cadre solide pour construire davantage et construire mieux en prévoyant un volume de près de 7 500 logements par an, pouvant aller jusqu'à 60 % de production de logements sociaux ou aidés. Je vous rappelle que, dans le PLUi-H, que tous les maires de la précédente mandature ont voté, il y a le POA (Programme d'Orientations et d'Actions), qui prévoit quand même la production de 7 500 logements par an, dont 35 % de logements locatifs sociaux et 40 % de PLAI dans les 35 % de logements locatifs sociaux. Nous sommes dotés, dans le PLUi-H, de nombreux outils réglementaires qui ont été posés, dont notamment les Sociétés Publiques Locales, avec des déclenchements de seuil suffisamment bas pour que toutes les opérations qui sont engagées produisent du logement social, avec des incitations fortes, aussi, pour la diversification, notamment avec le BRS (Bail Réel Solidaire), qui est maintenant un produit qui prend date dans notre métropole. Et nous devons, aussi, quand même, rester vigilants sur la mixité des quartiers.
Construire massivement, je l'ai entendu, attention, ne doit pas avoir pour effet de reproduire les erreurs du passé, avec des quartiers entièrement à vocation de logement locatif social Et finalement, avec les conséquences que nous connaissons aujourd'hui et sur lesquelles nous tentons de revenir à travers les nombreux plans ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) qui se succèdent. Bien d'autres outils pourront nous aider dans cette ambition. Je pense, notamment, à la transformation des bureaux en logements, même si cela n'est pas aussi simple à mettre en œuvre. Mais nous devons actionner toutes les possibilités et notre document d'urbanisme nous le permet. La ligne C du métro, il en a été question, nous offre également un cadre puissant, je le crois fermement, pour engager un plan de construction important à l'échelle des périmètres d'influence des stations de métro. Les études urbaines sont en cours et vont dans ce sens.
En conclusion, nous disposons d'un cadre, de nombreux outils, tout ce qui a été mis en place pour que, justement, l'offre ne s'effondre pas. Elle n'a pas suivi la demande, c'est vrai, mais elle ne s'est pas effondrée. Grâce à toutes les politiques publiques que nous avons mises en place, nous avons des opérateurs fiables. Vous avez pointé la responsabilité des bailleurs sociaux. Je peux vous dire qu'ils sont extrêmement impliqués, que malgré toutes les attaques en règle qu'ils ont subies, ils continuent à investir. Ils investissent sur leurs fonds propres et nous avons avec eux également, un cadre de travail. C'est, je crois, indiqué également dans le rapport. Nous sommes les seuls à le faire, avec des conventions d'objectifs signées avec les bailleurs sociaux. Et, oui, eux aussi, ils ont des contraintes économiques. Non, ils ne trient pas les bénéficiaires. Mais, dans le cadre de leurs opérations, ils font une mixité pour permettre les équilibres économiques de leurs opérations. Sinon, nous n'aurions rien, nonobstant tout le financement que nous mettons en place. Nous disposons, vous le voyez, d'une volonté politique forte. Nous en avons fait une des priorités du mandat et nous devrons donc agir pour permettre aux habitantes et aux habitants de nos villes de pouvoir se loger dans une métropole qui reste, on le sait, extrêmement attractive.
Je veux d'ailleurs terminer mon propos en m'adressant, moi aussi, comme beaucoup l'ont fait, à tous les demandeurs de logements qui sont en attente, à celles et ceux que, dans nos villes, nous côtoyons tous les jours. Vous en avez toutes et tous témoigné. Chaque permanence d'élus voit affluer, en effet, des demandeurs. Oui, dans nos communes, nous côtoyons tous les jours ces demandeurs. Souvent, je vois, cela a été dit, des femmes et des familles monoparentales qui sont en grande difficulté. Nous essayons de les aider. Des jeunes, des seniors, aussi, qui veulent prendre leur autonomie et qui démarrent dans la vie. Nous devons leur dire que nous mettons tout en œuvre pour retrouver un contexte plus favorable et que cela est effectivement notre priorité.

J-L. MOUDENC
Merci. Monsieur Salah AMOKRANE.

S. AMOKRANE
Merci, Monsieur le Président. En fait, c'est très rapide. Il a été beaucoup question de la production de logement autour de ce rapport, et je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit. Mais je trouve, vous l'avez un peu évoqué, Madame TRAVAL-MICHELET, sur la fin de votre intervention, qu'il y a quand même un sujet en creux qui est très important et sur lequel je crois que l'institution auraient un rôle très fort à

jouer. C'est la question des critères d'attribution. On voit bien, et c'est dit dans le rapport, que mécaniquement, pour des raisons économiques, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, les bailleurs, même quand ils délèguent aux communes, se retrouvent avec des situations où ce sont très majoritairement les revenus les plus élevés qui sont choisis. C'est ce type de locataires-là qui sont choisis. Je pense qu'il y a un vrai enjeu à clarifier sur la question des revenus, des situations familiales, et des critères d'attribution. Je pense qu'il faut vraiment qu'il y ait une vraie transparence parce qu'il y a aussi des critères en termes d'équité et de non-discrimination.
Sur la gestion de la mixité sociale, la mixité sociale ne date pas d'aujourd'hui ; elle est contingentée aux quartiers dits prioritaires, alors qu'il y a des HLM un peu partout dans l'agglomération et dans la ville, on est d'accord. Donc, je pense que vous avez un rôle très important à jouer pour faire en sorte que cette mixité sociale soit respectée dans tous les espaces de la ville avec la transparence des critères d'attribution. Parce que c'est ça, aussi, qui génère de la frustration : les inégalités dans le choix des prétendants locataires auxquels on attribue les logements. J'espère que j'ai été suffisamment clair. Merci.

K. TRAVAL-MICHELET
Juste deux mots là-dessus, pour vous dire, Monsieur AMOKRANE, que sur ces questions-là, au cours du mandat précédent, nous avons adopté une convention intercommunale d'attribution. Qu'est-ce que ça veut dire, en réalité ? C'est qu'on s'est donné un cadre pour l'attribution des logements locatifs sociaux, tout ça encadré par la conférence intercommunale du logement. Que les élus ont travaillé longuement sur les questions de priorisation. On peut toujours y revenir, peut-être que telle ou telle priorité vous en auriez fait d'autres. En étant quand même dans un cadre réglementaire qui est, malgré tout, contraint. Il existe également une labellisation des demandeurs prioritaires qui se fait par la voix du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), donc, au niveau départemental. Tous les outils, notamment de transparence, ont été mis en place. Et aujourd'hui, un demandeur, c'est marqué dans le rapport, peut tout à fait suivre son dossier. Il faut parfois les accompagner et avoir les structures d'accompagnement avec nos services sociaux, mais tous ces règlements sur la transparence, sur l'attribution et sur les priorités ont été mis en place, sont discutés entre élus, dans le cadre d'instances qui sont dédiées.

J-. MOUDENC
Monsieur PIQUEMAL.

F. PIQUEMAL
Oui, merci pour ces éléments, Madame TRAVAL-MICHELET. Je ne pourrais pas rester pour la suite des débats, mais je réécouterai avec attention les échanges. Pour nous, il n'est pas question de dire que la seule responsabilité revient à Toulouse Métropole. Il est question de dire que, vous avez raison, il y a plusieurs facteurs, mais que la politique que vous avez menée avec Monsieur MOUDENC, dont vous êtes la défenseure depuis des années, a contribué à cette situation, au même titre que les politiques nationales que vous dénoncez, de la part de la Macronie qui, effectivement, a baissé les dotations de budget pour l'aide et la construction du fonds national d'aide à la pierre et autres. Donc on est d'accord sur un sujet, on n'est pas d'accord sur l'autre. Moi, j'estime que l'on ne peut pas toujours se dédouaner de ses responsabilités quand on est aux affaires depuis maintenant 10 ans. Je pense que vous en conviendrez. Il faut aussi regarder la responsabilité de chacun. Il est normal qu'on remette en question votre bilan, étant donné ce qu'il y a dans le rapport. Par ailleurs, je trouve que parfois votre défense fait un peu : « on est le moins pire des mauvais élèves ». D'accord, mais vous restez un mauvais élève.
Ensuite, vous dites qu'il y a eu des progrès, mais le rapport dit que c'est grâce, notamment, au lancement de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), donc de la loi qui a permis une cotation du nombre de logements publics dans un certain nombre de communes, qui a été appliquée pendant un temps de manière volontariste, puis de moins en moins. Et moi, je salue ici tous les élus qui ont essayé de faire en sorte de répondre aux objectifs de la commission nationale SRU. Par contre, on a un problème avec celles et ceux qui, sciemment, décident de ne pas respecter les objectifs qui sont donnés. Monsieur CARLES, quand même, il faut respecter la loi. On est en République. Je finis mon propos. Les maires multirécidivistes qui ne respectent pas la loi en matière de SRU sont problématiques. Je ne vise personne ici particulièrement, je le dis de manière globale, au niveau national ; c'est quelque chose qui a été rapporté par la commission et par les associations qui suivent le dossier.

Sur la question de l'encadrement des loyers, ce n'est pas un mantra ou un dogme, Madame TRAVAL-MICHELET ; c'est dans le programme du Parti socialiste. Désolé qu'un Insoumis soit plus socialiste que vous sur ce sujet, mais moi je note juste que c'est quelque chose qui fait l'unanimité. Je vois Monsieur MOUDENC rigoler, il le sait bien : ça fait l'unanimité dans les partis de gauche, au-delà de nos différences, c'est dans le programme de la NUPES (Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale), du Nouveau Front Populaire ; ce n'est pas un dogme ou un mantra. Vous pouvez citer le rapport. Le rapport il montre aussi qu'il y a eu un effet de l'encadrement des loyers, qu'il faut davantage de moyens humains et matériels pour le faire respecter, on en est d'accord. Mais que de toute façon, c'est vers ça qu'il faut tendre. Parce que, sinon, quelle est la solution ? Certes, cela ne construit pas des logements, mais c'est une partie de la résolution des problèmes de la cherté du logement. Et on peut hocher la tête, mais moi, je me réjouis, en tout cas, je note que vous ayez dit qu'il y allait y avoir un groupe de travail sur le sujet. Je me souviens qu'il avait eu lieu la dernière fois et qu'on avait trouvé un critère fallacieux pour ne pas encadrer les loyers à Toulouse. Madame WARGON, ministre macroniste, je m'en souviens, ne hochez pas la tête, était venue et s'était étonnée que Toulouse n'encadre pas les loyers. Donc, on ne va pas nous la faire, mais on va dire qu'on va vous donner, comment dire, gage de bonne foi sur ce coup-là. Faisons le groupe de travail et voyons. Je ne sais pas de qui il sera composé. Peut-être que vous pourrez préciser quand est-ce qu'il se réunit, quand est-ce qu'il prend une décision ? Parce que la situation est assez urgente, donc je pense qu'il faut acter quelque chose de manière rapide, mais vous nous le direz.
Enfin, pour répondre à Monsieur CARLES qui, j'ai trouvé, a eu un propos intéressant et optimiste sur la question du foncier, je suis d'accord avec vous. Il y a eu 12 propositions de loi déposées par le groupe La France insoumise au cours de la dernière mandature sur la question du logement, dont la moitié sont de votre serviteur. Je vous invite à aller les lire et si vous voulez, on peut faire une lecture commune et vous verrez que la question du foncier est prise en charge par notre programme et par rapport à toutes les problématiques. Et avez énoncé le fait que vous alliez être particulièrement attentif aux programmes des candidats. Eh bien, je crois que, Monsieur CARLES, en 2027, enfin, vous allez voter du bon côté de la barrière et vous voterez Jean-Luc MELENCHON en cohérence avec vos propos et vos préoccupations. Je vous remercie.

J-L. MOUDENC
Karine TRAVAL-MICHELET puis Joseph CARLES répondra, et puis moi je dirais deux ou trois mots à Monsieur PIQUEMAL puisqu'il m'a mis en cause nommément.

K. TRAVAL-MICHELET
Juste d'un mot, Monsieur PIQUEMAL, pour dire qu'en effet, moi, je porte ce sujet depuis 2014 maintenant et je suis fière de ce que nous avons, toutes et tous, ensemble, réalisé sur ce sujet parce qu'on partait quand même d'un peu loin. Malgré tout, la loi SRU, je rappelle, date de 2000. Et quand je suis arrivée en 2014, c'est ce que j'ai dit, les chiffres n'étaient vraiment pas les mêmes. Donc, moi, je suis convaincue et je porte ce bilan avec beaucoup de force, beaucoup de conviction, parce que je travaille sur ces sujets depuis maintenant un peu plus de 10 ans. Et il faut bien en mesurer tous les contours pour constater les raisons qui font que nous en sommes là aujourd'hui. Je ne vais pas y revenir. Je vais vous dire que je n'ai pas à rougir, loin de là, de ce bilan. Et je suis fermement convaincue que si nous n'avions pas mis en place tous les dispositifs qui ont été mis en place, si l'ensemble des maires de la métropole, tous groupes confondus, n'avaient pas voté pour un soutien massif à la production de logements locatifs social, 32 millions d'euros dès le début du mandat précédent pour les années 2024/2025/2026, et 8 millions d'euros pour le fonds SRU, avec, finalement, une atteinte des objectifs que nous étions fixés, la situation serait encore plus dramatique. Je ne veux pas minimiser la situation parce que cela renvoie forcément à tous ces gens qui attendent. Et donc, c'est bien sûr à eux que nous devons penser et pour eux que nous devons travailler. Donc je ne veux pas minimiser les choses, mais je crois et je suis convaincue que, dans le contexte dans lequel nous sommes, nous avons fait tout ce que nous pouvions faire et nous allons continuer maintenant avec tous les outils qui sont en place pour produire davantage et mieux, parce que c'est ça qui nous permettra de sortir de cette situation.

J-L. MOUDENC
Joseph CARLES.

J. CARLES
Merci. Monsieur PIQUEMAL, à un moment, il faut être cohérent. Moi, je suis dans une commune dans laquelle ce sont vos amis politiques qui ont dit qu'il y avait un espace où il ne fallait pas faire du logement. Mais après, politiquement, c'est vrai qu'il faut à un moment caresser les habitants dans le sens du poil. Et donc, pour les caresser dans le sens du poil, on dit : « on ne fera pas de logements ». Moi, je leur ai dit, à ces habitants, que l'on allait monter et qu'on allait faire 7, 8, 9, peut-être 10 étages. Donc, à un moment, il faut aussi être cohérent et dire la vérité.
La deuxième chose que je voudrais vous dire, c'est que le seul rapport que j'ai vu, c'est un rapport sénatorial qui fait des propositions pour réguler le foncier. Parce qu'on peut raconter tout ce qu'on veut, je le répète, mais le courage politique, parce que vous touchez au plus profond, c'est de dire : « la rente foncière, on l'enlève aux propriétaires. » Vous vous rendez compte de l'enjeu ? Vous voulez dire à un propriétaire qu'il ne prendra pas la plus-value ? Et c'est ça, pourtant, l'enjeu. Alors quand on veut faire quelque chose, il faut aller jusqu'au bout. Je n'ai pas vu de proposition dans ce sens.

J-L. MOUDENC
Oui, quelques mots, Monsieur PIQUEMAL, en réponse à la mise en cause personnalisée dont vous m'avez gratifié au début de votre propos. Vous avez dit que, lorsque j'avais été élu, il y avait 25 000 demandeurs de logements sociaux, qu'il y en avait aujourd'hui 46 000, et vous avez commenté : « C'est un bilan calamiteux. Rien n'a été mis en place pour accueillir les populations. Votre politique, c'est catastrophique ». Voilà ce que vous avez dit. Plusieurs choses. D'abord, cela a été dit, mais vous avez fait semblant de ne pas l'entendre, le rapport dont il est question ne concerne pas Toulouse Métropole, il concerne 5 intercommunalités. Donc, déjà, quand vous vous servez de ce rapport pour cibler uniquement la Métropole et son Président, vous n'êtes pas dans la vérité du sujet. Et la vérité du sujet, Karine TRAVAL-MICHELET l'a dit, avec des exemples chiffrés, à plusieurs reprises, des 5 intercommunalités, nous sommes, de ce point de vue-là, la plus vertueuse. Evidemment, quand on dit 25 000 logements il y a 12 ans ou du moins, 26 000 dossiers en attente, et aujourd'hui 46 000, c'est un chiffre qui choque. Mais, la vérité, si on suivait votre raisonnement, il n'y aurait donc un problème qu'à cause des choix que je ferais, ou que j'imposerais. Même si, chacun l'a bien compris, la politique de l'habitat et du logement, ce n'est pas une politique « Moudencienne », c'est quelque chose qui est partagé.
La vérité, c'est quoi ? C'est que, cette réalité-là, nous l'avons dans toutes les grandes métropoles françaises et donc il y a un problème national. Vous vous servez de ce rapport pour faire votre campagne électorale qui continue. La vérité, elle est beaucoup plus compliquée. Moi, je vais vous citer deux autres chiffres, c'est le nombre de dossiers en attente à Bordeaux Métropole en début d'année, avant l'élection municipale. Il y en avait 52 000. C'est intéressant parce que Bordeaux Métropole, disons, à 15 000 habitants près, c'est le même nombre d'habitants. Lille Métropole, 69 000 dossiers en attente. Est-ce qu'on va dire que la Métropole bordelaise ou la majorité à l'époque de Madame AUBRY avait fait les choses mal ? Moi, je ne dirais pas ça, je ne connais pas ce qu'ils ont fait. Je dis simplement qu'il y a un problème national et qu'il faut donc accepter, lorsqu'on discute de ce problème, de voir, peut-être, quelques causes locales, mais de voir, d'abord et surtout, le problème systémique, qui est un problème national du logement en France, du logement social en particulier. C'est un problème ancien. Cela fait plusieurs décennies que notre pays ne produit pas le nombre de logements qu'il faudrait et donc le nombre de logements sociaux qu'il faudrait.
Également, vous avez, à votre habitude, et là aussi, en agitant un chiffon rouge assez facile et assez populiste, crié haro sur les promoteurs. Il suffirait donc de mettre de côté les promoteurs pour que tout aille bien. Il y en a un qui a fait ça. Mais comme c'était un élu réaliste, il l'a fait quelques années et après il s'est repris. Celui qui a fait ça, c'était l'ancien maire de Bordeaux, Monsieur HURMIC. Dès qu'il est arrivé, il a bloqué tous les permis des promoteurs et il a dit : « On ne fera que de la production publique ». Il avait oublié une chose, qui est une vérité non pas bordelaise, mais là aussi une vérité nationale, c'est que 70 % de la production du logement social en France est soutenue par les promoteurs. C'est eux qui font l'avance et qui portent les opérations. Résultat des courses, à Bordeaux, la production de logement social s'est effondrée de 45 %. Tenez-vous bien. Voilà ce qui se passe lorsqu'on a une vision idéologique qui prévaut sur la réalité et sur le pragmatisme. Vous dites également que, dans la fabrication du

logement social, nous avons été à la traîne, on n'a rien fait. C'est ce que vous dites. Rien n'a été mis en place pour accueillir les populations. La réalité, c'est que, pendant les deux premières mandatures de la Métropole, nous avons autorisé, tous ensemble, parce que c'est quelque chose de collectif, à la fois le niveau métropolitain et les maires qui sont détenteurs du pouvoir de délivrer les permis, au total, 75 000 logements. 75 000 logements. Et sur ces 75 000 logements, combien étaient de logements sociaux ? 30 000. Donc, quand vous dites que nous n'avons rien fait, que je n'ai rien fait, la vérité c'est que nous avons produit 30 000 logements sociaux. Et comme l'a dit Madame TRAVAL-MICHELET, ce chiffre-là est un chiffre supérieur aux objectifs que nous nous étions donnés. Et lorsque l'on regarde cette production, là aussi en comparant avec les autres métropoles françaises, c'est simple, c'est la deuxième production de France après Lyon, parce qu'à Lyon il y avait d'autres choix faits qu'à Bordeaux. Comme quoi il peut y avoir une couleur politique identique, et, d'un territoire à l'autre, des choix différents qui sont faits.

Sur les publics prioritaires, qui était la question de Salah AMOKRANE qui s'inquiétait du fait que les choses pourraient ne pas être transparentes et qu'au fond, c'était les moins défavorisés qui se trouvaient favorisés dans l'accès, du moins, c'était la question qu'il posait. Moi, je vais vous donner des chiffres qui sont les chiffres pris entre 2019 et 2023 et qui concernent le bailleur numéro un de la Métropole toulousaine, Toulouse Métropole Habitat. Les publics prioritaires ont représenté, selon les années, entre un tiers et 50 % des attributions. Et quand vous regardez le revenu moyen des locataires de Toulouse Métropole Habitat, et que vous le comparez au revenu moyen des autres locataires, des autres bailleurs sociaux, vous verrez que c'est là où le revenu est le plus bas. Ce qui veut dire que, ce rôle de solidarité, nous le jouons. Et l'Office, pour reprendre une terminologie ancienne, l'Office public d'habitat, qui est lié à notre collectivité, est en pointe là-dessus. Tout cela malgré la réforme catastrophique de la RLS (Réduction Loyer Solidarité) intervenue en 2017. Karine TRAVAL-MICHELET l'a dit. Nous avons été unanimes et constants depuis maintenant quasiment 9 ans pour dénoncer le choix qui a été fait, parce que c'est un choix qui s'est traduit par une réduction de la capacité d'autofinancement de nos bailleurs sociaux partout en France. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l'on peut avoir des amis au gouvernement, on est amis en général, c'est-à-dire que nous avons des affinités politiques et de vrais désaccords sur les choix qui sont faits. Très souvent d'ailleurs, ces désaccords-là ont porté sur les lois de finance. Combien de fois les plus anciens dans cette assemblée m'ont entendu dire à telle ou telle époque que j'étais en désaccord avec un gouvernement où, pourtant, j'avais des amis. Donc l'amitié ne fait pas tout. Et à mon avis, ce n’est pas l'argument qui est le plus efficace.

Donc voilà, moi, ce que je voulais dire, parce que, au-delà des polémiques politiciennes, il y a la réalité des chiffres et il y a une vraie volonté. Après, moi, j'ai des convictions personnelles. J'en ai parlé au ministre du Logement et de la Ville, puisque je vous ai dit ce matin que je l'avais reçu il y a quelques jours. Je lui ai dit que je plaidais pour la création d'une extension du droit de préemption urbain, c'est-à-dire que je suis pour. Et là-dessus, je ne suis pas libéral du tout, je suis libéral pour d'autres points, je suis pour la création d'un motif supplémentaire de faire jouer le droit de préemption. Et ce motif, ça serait la spéculation foncière, justement. Parce que je trouve que c'est extrêmement injuste, lorsqu'on n'a rien fait, que la spéculation vous donne une plus-value que vous ne devez ni à votre travail ni à votre mérite, mais uniquement parce que vous avez une situation, parfois une situation héritée. Et que nous puissions avoir, nous, les collectivités, un droit qui s'interpose face à la logique simple du marché. Parce que, effectivement, je rejoins ce qu'a dit Joseph CARLES, et je l'avais dit, d'ailleurs, pendant la campagne électorale, j'ai eu avec vous des débats où on n'était pas d'accord. Vous plaidez pour l'encadrement des loyers. Moi, je ne crois pas que l'encadrement des loyers provoque la production de logements. D'ailleurs, il n’y a pas grand monde qui est capable de démontrer que, parce qu'on encadre les loyers, le nombre de logements produits s'envole. En réalité, non, on fait fuir les investisseurs. Cependant, je me suis prononcé il y a plusieurs mois et je suis toujours pour, je l'ai dit au ministre, je suis pour l'encadrement du foncier. Voilà, je suis partisan de prendre le problème à la base pour éviter la flambée des prix au départ. Et à partir du moment où on aurait des mécanismes d'encadrement du foncier, effectivement, on maîtriserait un certain nombre de politiques publiques du logement et puis, également, d'autres politiques publiques. Et puis, après, j'ai une deuxième conviction, aussi. Aujourd'hui, vous avez 70 à 75 % des Français qui sont éligibles au logement social. Le seul fait de ce chiffre énorme provoque naturellement un encombrement vers le logement social. Moi, je pense qu'il y a un sujet sur lequel on a travaillé, mais pas suffisamment, et où il faudrait creuser des solutions, c'est tout ce qui est accession sociale à la propriété. Avec le BRS, il y a un progrès qui est en cours, qui est lancé, mais je pense

qu'effectivement, nous pouvons enlever, par leur volonté à eux, bien sûr, un certain nombre de personnes qui sont dans le logement locatif social pour les faire accéder à la propriété à des conditions faciles, c'est-à-dire, là aussi, avec des prix bonifiés, des prix accessibles, de manière à détendre les files d'attente du logement social et à permettre à davantage de personnes qui en ont vraiment besoin et qui n'ont pas les moyens, d'accéder à la propriété, même à l'accession sociale. Voilà, je pense qu'il y a un travail législatif à faire. Il y a des obligations de logement social dans ce pays. Moi, je les ai toujours approuvées, y compris contre beaucoup dans ma famille politique. Mais je pense que nous aurions intérêt à nous doter d'obligations de production de logements en accession sociale pour favoriser aussi un pays avec davantage de propriétaires et de petits propriétaires. Qu'il n'y ait pas que les gros qui puissent avoir les moyens de se payer leur logement.
Voilà quelques éléments de réponse à vos saillies, d'une part, et de réflexions sur ce sujet important. Donc nous avons à prendre acte. Il n'y a pas de faute sur ce rapport par définition, mais je crois que c'était un sujet intéressant. Et je vous remercie à tous d'avoir participé à ce débat.

DEL-26-0436 - Rapport de synthèse thématique régional de la Chambre régionale des comptes sur l'accès au logement social dans la grande agglomération toulousaine (exercices 2019 à 2024)

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]***
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)

DEL-26-0340 - Délégation des aides à la pierre 2017-2025 : modalités d'attribution des aides de Toulouse Métropole pour favoriser le recours à l'intermédiation locative (régularisation année 2024)

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]***
ABSTENTION [10 VOIX] (MMES GRÉGOIRE, GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, PÉRÉ, CADIEU, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)

DEL-26-0338 - Délégation des aides à la pierre 2026-2031 Parc privé : programme d'actions 2026 de Toulouse Métropole

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [110 VOIX]***
CONTRE [4 VOIX] (MME GOFFRE-PEDROSA, MM. FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
ABSTENTION [15 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, PÉRÉ, CADIEU, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)

DEL-26-0368 - Délégation des aides à la pierre 2026-2031 - Parc privé : adoption de l'avenant n°1 à la convention 2026/2031 avec l'ANAH

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [110 VOIX]***
CONTRE [4 VOIX] (MME GOFFRE-PEDROSA, MM. FAURE, RIBEYRON, DAHROUR.)
ABSTENTION [15 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GRÉGOIRE, CABANES, GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, PÉRÉ, CADIEU, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)

DEL-26-0329 - Toulouse - Projet de Renouvellement Urbain de la Reynerie : octroi d'une participation pour les travaux de mise en sécurité de l'immeuble Auriacombe réalisés par la SA Patrimoine Languedocienne

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]***

ABSTENTION [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MMES ALLAL, KATZENMAYER.)

10. Propreté, Economie circulaire et déchets

DEL-26-0433 - Edition 2026 de l'évènement mondial World Clean Up Day : mobilisation et engagements de Toulouse Métropole

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

11. Aménagement et Politique foncière

DEL-26-0357 - Balma : modification du taux de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) instaurée par la délibération DEL-20-0778 du 15 octobre 2020 et mise à jour de la liste des équipements

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0353 - Pibrac : abrogation de la taxe d'aménagement majorée instaurée par la délibération DEL-21-1035 du 14 octobre 2021

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0354 - Toulouse, L'Union et Balma - Secteur Gramont : abrogation de la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) Instaurée par la délibération DEL-13-733 du 7 novembre 2013

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

12. Economie, innovation et emploi

J-L. MOUDENC
Nous allons au chapitre 12. Je crois que, sur la 12.5, il y a un amendement que doit présenter Isabelle FERRER, avant qu'on examine toutes les délibérations du chapitre 12.

I. FERRER
Merci, Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, nous proposons un amendement à la délibération qui porte sur la date de mise en œuvre de la nouvelle tarification sur l'aérodrome Lasbordes, qui porterait donc la mise en œuvre au 1er novembre, à la place du 1er juillet.

J-L. MOUDENC
On commence par la délibération numéro 5 et donc, je donne la parole à Hélène CABANES si elle est prête.

H. CABANES
Je vous remercie. C'était un complément d'information suite à la modification que vous proposez, Madame FERRER. C'était pour savoir pour quelle raison il y a un décalage de plusieurs mois par rapport à la délibération initiale qui parlait du premier juillet. Et là, vous demandez un report de quelques mois supplémentaires. Merci.

J-L. MOUDENC
Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la 5 ? Non. Madame FERRER.

I. FERRER
C'est pour respecter un délai administratif qui s'impose à nous, de 4 mois d'information auprès des usagers de l'aérodrome Lasbordes.

J-L. MOUDENC
Nous allons examiner maintenant la délibération 7. Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER
Monsieur le Président, chers collègues, seule intervention de ce Conseil. Je vais peut-être dépasser les deux minutes, mais je ne reprendrai probablement pas la parole. C'est toujours un exercice périlleux de commenter une subvention. Telle association mérite-t-elle plus qu'une autre ? Laquelle augmenter, laquelle challenger dans ces temps d'austérité qui sont dans le débat ? J'aurais pu porter des critiques détaillées sur certaines subventions que nous portons dans ce Conseil et dans ce chapitre 12, qui ont été portées sans, il me semble, regard politique aiguisé. Par exemple, quand nous acceptons de subventionner des cycles de conférences qui parlent, je cite, « d'exploration de la lune respectueuse de son environnement ». Absurdité qui ne devrait en aucun cas pour moi être marquée noir sur blanc sur une délibération publique du 21ème siècle, tant les enjeux environnementaux sont cruciaux. Ou alors, quand nous subventionnons des festivités de jeunes dirigeants, mais je laisserai Marc PÉRÉ en parler, je voudrais juste pointer, par exemple, que l'intervention de Monsieur Moukheber est effectivement très appréciée des acteurs économiques puisqu'il surpsychologise et il individualise l'inaction climatique. Il parle, à juste titre, des biais cognitifs qui nous empêchent de prendre en compte la question climatique, mais il évite soigneusement de parler des responsabilités systémiques, politiques et économiques, réduisant un problème structurel à un problème comportemental. Mais, plutôt que de m'étendre sur les critiques, je vais plutôt féliciter notre Métropole sur la subvention à l'APIFA (Association des Producteurs Indépendants de la Filière Audiovisuelle), car c'est un pan économique méconnu de notre métropole, que nous soutenons et que nous devons continuer à soutenir. Autant politiquement, j'insiste là-dessus, qu'économiquement. C'est notre écosystème cinématographique. Politiquement, je n'ai pas besoin de m'étendre beaucoup, après Cannes, à l'heure où, après la presse, c'est le cinéma qui est en train d'être mis sous tutelle privée. Tutelle de l'empire Bolloré dans le cas du cinéma qui, via Canal Plus et Studio Canal, capte déjà la moitié des financements venus du public qui fréquente les salles pour la production et la distribution. Et via UGC, dont il ambitionne de prendre le contrôle total en 2028. Il se retrouve ainsi sur toute la chaîne de valeur cinématographique, lui permettant d'intervenir de la création jusqu'à la diffusion d'éléments culturels. Et il a pu ainsi mettre au ban de la création cinématographique plus de 600 personnes qui dénoncent, à juste titre, les idéologies réactionnaires poussées par cet empire. Économiquement, ensuite, je voudrais reprendre et porter à votre connaissance une note très sérieuse de l'APIFA, le réseau professionnel des productrices et producteurs d'Occitanie, pour défendre un investissement public, puisque nous sommes à l'heure des arbitrages, qui est un levier économique parmi les plus efficaces de notre Métropole. Je parle du fonds métropolitain de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique, doté de 600 000 euros par an. À ce titre-là, je remercie le travail qui a été fait dans la Commission eau pour retirer la délibération sur un pseudo documentaire qui était prévu, la délibération 6.2. Et justement, le fonds métropolitain permettrait d'éviter ce type d'écueil, puisque notre subvention à l'APIFA lui permet de mener une analyse rigoureuse de nos politiques. Et les chiffres sont parlants : en 4 ans, les sociétés bénéficiaires de ces fonds ont doublé leur produit d'exploitation, plus 100 %. La masse salariale a progressé de 137 %, et les effectifs ont été multipliés par 3. Plus de 206 %. Ce ne sont pas des statistiques abstraites, ce sont des femmes et des hommes qui travaillent, vivent et consomment ici sur notre territoire. Ce qui doit retenir notre attention, c'est l'effet de levier de cet investissement public, je reviendrai là-dessus. Chaque euro investi par Toulouse Métropole dans ce fonds a généré 6,27 euros de chiffre d'affaires, 2,8 euros de masse salariale et soutenu 9 emplois équivalents temps plein par tranche de 100 000 euros engagés. C'est un score que très peu de pans économiques peuvent soumettre, à nos yeux, dans les délibérations. Donc je voulais redire que nous pouvons être fiers de la Métropole de Toulouse sur pas mal d'aspects. On parle souvent de

l'aéronautique et du numérique, mais c'est une Métropole aussi créative, reconnue nationalement dans sa filière cinématographique et audiovisuelle. Et l'APIFA formule un ensemble de recommandations que j'invite les élus et la Commission économie à regarder en détail. Je sais que les agents de la Métropole, en lien avec elle et eux, font un travail de grande qualité. C'est un fonds qui rapporte beaucoup par l'investissement territorial, non seulement sur les emplois, mais sur les tournages, sur tout le tissu économique qu'il fait vivre. Donc, soutenir le cinéma et l'audiovisuel toulousain, cela ne devient pas seulement une dépense d'argent public culturel, mais c'est défendre l'indépendance de la création et des idéaux de notre République, je pèse mes mots, face à Bolloré, tout en investissant dans l'économie et l'emploi local. C'est un modèle à suivre. Je vous remercie.

J-L. MOUDENC
Merci. D'autres interventions là-dessus, sur cette délibération ? Non. Des éléments de réponse par Joseph CARLES.

J. CARLES
Oui, en fait, je pense que, là, comme l'a dit Maxime LE TEXIER, on va dans le bon sens. On soutient effectivement cette création, et ce n'est pas un hasard si ces dispositifs sont dans le chapitre économie. Parce que l'économie de la culture, il faut y penser. On va éviter le fait qu'il y ait effectivement une absorption par un certain nombre d'opérateurs du marché. Et il faut qu'on soit donc présent. C'est la raison pour laquelle, sur ces associations, on fait ça. De la même façon, au sein de l'agence d'attractivité, nous avons le studio des tournages pour être aussi en accompagnement là-dessus, pour éviter, précisément, ce que vous avez dit, c'est-à-dire le fait qu'on voit un certain nombre d'opérateurs créer une sorte, finalement, de processus unique de détention de ces dispositifs. Voilà pourquoi on a fait ça.

J-L. MOUDENC
Aurélien ANDREU-SEIGNÉ.

A. ANDREU-SEIGNÉ
Merci, Monsieur le Président. Pour compléter, je tiens à préciser et je remercie le Président de m'avoir confié la délégation à l'économie de la culture et au soin de suivi de ce fonds. En effet, c'est 600 000 euros que nous abondons à hauteur de 400 000 euros pour la Métropole et de 200 000 euros pour le centre national du cinéma. Et en effet, Monsieur LE TEXIER, vous avez raison, ce n'est pas une dépense, c'est un vrai investissement sur lequel nous sommes plus que gagnants. Et nous voyons par cet exemple que la culture est plus que rentable. Elle rapporte à la fois humainement et économiquement.

J-L. MOUDENC
Sur la délibération 12.8, une intervention de Marc PÉRÉ.

M. PÉRÉ
Oui, merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération qui donne une subvention à l'organisation de la soirée du club des jeunes dirigeants, le CJD, qui aura lieu dans peu de jours, dans une semaine, le 25 juin, au théâtre Barrière. Donc, je me suis intéressé à cette association, parce que je trouve qu'elle doit être extrêmement efficace pour la création d'emplois et de valeur ajoutée pour notre Métropole. Parce que j'ai vu que, effectivement, en juin 2022, une soirée conférence, le 30 juin 2022, a été financée à hauteur de 3 000 euros, puis, au titre du fonds congrès, accompagnement des congrès scientifiques, le congrès du centre des jeunes dirigeants des 12 et 13 mai 2022 a été subventionné à hauteur de 10 000 euros par la Métropole. Avec une dégustation gastronomique au marché Victor-Hugo, très agréable, et une soirée à la Cité de l'espace. Là, j'ai vu que, récemment, donc, la dernière subvention qu'on a versée au centre des jeunes dirigeants date du 17 octobre 2024, ici même. Elle a été donnée de manière rétroactive, puisque la soirée au stade Ernest-Wallon, très jolie soirée, avait eu lieu en juin précédent. Donc, de manière rétroactive, on a donné 3 000 euros pour l'organisation de cette soirée au stade Ernest-Wallon. Et là, la délibération qui nous est proposée, c'est pour la 17ème édition. Alors, Il y a écrit 17ème édition. Mais, quand on a payé en octobre 2024, il y avait aussi écrit 17ème édition. Donc, on est un peu perdus. Je pense que c'est une faute de frappe et ça doit être la 18ème, ou alors en octobre c'était la 16ème. En tout cas, je vois qu'on va donner non pas 3 000 euros comme on l'a fait en 2024,

mais 5 000 euros. On l'a augmenté de 2 000 euros parce que, ça va, les finances de la Métropole vont bien, donc on peut augmenter de 66 % cette subvention au centre des jeunes dirigeants. Et donc, on va donner 5 000 euros pour cette soirée qui aura lieu la semaine prochaine, et je trouve ça quand même incroyable, même si ce sont des petites sommes, qu'on augmente de 2 000 euros la subvention qu'on donne pour une soirée qui aura lieu au théâtre Barrière. Et je trouve incroyable de lire dans le compte administratif 2025 que les budgets d'aide à la personne baissent de 16,5 % et que, quand il s'agit de donner de l'argent à l'excellent centre des jeunes dirigeants, on les augmente de 66 % pour passer une soirée que j'espère excellente au théâtre Barrière.

J-L. MOUDENC
Joseph CARLES.

J. CARLES
Oui, merci. Je ne sais pas ce qu'ils vous ont fait, les jeunes dirigeants. Mais c'est systématique, chaque fois qu'on parle des jeunes dirigeants, vous intervenez pour dire « Ah, ce n'est pas normal, etc. » Je pense qu'on a besoin de dirigeants, on a besoin aujourd'hui de gens qui créent des entreprises, de gens qui dirigent. Moi, je les ai rencontrés. Ce que je crois important maintenant, nécessaire, c'est qu'on les rencontre. Moi, je les ai reçus puisqu'ils ont tenu leur assemblée générale chez moi, à Blagnac, et que j'ai mis à leur disposition une salle pour qu'ils puissent tenir leur assemblée générale. Et c'est ça, l'idée. En fait, quand on regarde, oui bien sûr, il y a ça, mais quel est l'objet ? L'objet, c'est une préparation, en termes, notamment, de gestion de ressources humaines. Ils vont avoir une conférence sur les transformations organisationnelles, sur la transition écologique, etc. Alors, effectivement, la question c'est : « Est-ce que, parce que ce sont des dirigeants, il ne faut pas les accompagner, ou est-ce que, même si ce sont des dirigeants, il faut les accompagner ? » La question se pose, mais, moi, je pense qu'il est important, malgré tout, lorsqu'on a des jeunes, et ce n'est pas simple pour eux de créer des entreprises, de prendre des responsabilités, qu'on puisse les accompagner, qu'on leur envoie un signal pour leur dire qu'on est à côté d'eux. Je pense que ce n'est pas inintéressant.

DEL-26-0267 - Europe : Bilan et clôture du projet européen LIFE GREEN HEART - Renaturation de l'île du Ramier
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0268 - Europe : Bilan et clôture financière du projet européen LIFE WASTE2BUILD - Mise en place d'un dispositif innovant d'optimisation des ressources et de valorisation des déchets du BTP sur le territoire
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0269 - Europe : Bilan et clôture financière du projet européen HI5 'High Connectivity via 5G'' - Mise en œuvre d'une infrastructure 5G privée mutualisée et multi-services
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]***
ABSTENTION [26 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GOMEZ, GRÉGOIRE, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. CAMBOU, DENOUVION, JIMENA, FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, PÉRÉ, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

DEL-26-0281 - Développement économique : adoption de la Convention de coopération entre l'URSSAF Midi-Pyrénées et Toulouse Métropole
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0333 - Aérodrome de Toulouse-Lasbordes : Modification des redevances aéronautiques et domaniales applicables
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0275 - Économie Circulaire - Renouvellement du soutien au Nouvel Atelier "incubateur de l'artisanat Circulaire" porté par la Chambre des Métiers Occitanie

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-26-0256 - Industries Culturelles et Créatives - Programme d'actions 2026 : soutien aux opérateurs

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0276 - Manifestations - Soirée annuelle du Centre des Jeunes Dirigeants - 25 juin 2026 : soutien de Toulouse Métropole

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*

CONTRE [10 VOIX] (MMES GRÉGOIRE, GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, PÉRÉ, CADIEU, LE TEXIER, PIQUEMAL.)

ABSTENTION [5 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, CABANES, M. GODEC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ALLAL.)

DEL-26-0323 - Aérospatial - Académie de l'Air et de l'Espace : soutien au programme d'action 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-26-0332 - Numérique - Cluster Robotics Place : attribution d'une subvention pour 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-26-0324 - Aérospatial : attribution d'une subvention au Club Galaxie pour l'organisation du prix Galaxie 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

ABSTENTION [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0259 - Agritech et Agroalimentaire - Pôle de Compétitivité Agri Sud-Ouest innovation : soutien au programme d'actions 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [108 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [22 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GOMEZ, CABANES, GOFFRE-PEDROSA, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. CAMBOU, DENOUVION, FAURE, AMOKRANE, RIBEYRON, BRIANÇON, CADIEU, DAHROUR, GIBERT, GODEC, PIQUEMAL.)

DEL-26-0261 - Numérique - Programme d'actions 2026 : soutien aux opérateurs

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [18 VOIX] (MMES BERRY-SEVENNES, BOUBIDI, DUFAUD, GOMEZ, CABANES, GREFI, HARDY, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. CAMBOU, DENOUVION, AMOKRANE, BRIANÇON, CADIEU, GIBERT, GODEC, PIQUEMAL.)

DEL-26-0260 - Numérique : annulation des adhésions pluriannuelles aux associations Smart Building Alliance & Les interconnectés (abroge les délibérations DEL-19-0630 et DEL-14-223)

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-26-0258 - Innovation et créations d'entreprises : soutien à l'incubateur NUBBO 2026

⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

DEL-26-0277 - Pépinières d'entreprises - Dispositif d'accompagnement des entreprises : adoption de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse Haute-Garonne pour l'année 2026

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]***

DEL-26-0278 - Créations d'Entreprises : soutiens aux opérateurs (année 2026)

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]***

NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0280 - Partenariat pour l'implantation d'entreprises : adoption d'une convention cadre avec l'Observatoire Toulousain de l'Immobilier d'Entreprise (OTIE)

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]***

CONTRE [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0265 - Emploi - Nova Emploi : soutien au programme d'actions 2026

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]***

ABSTENTION [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0266 - Emploi : attribution de subventions aux associations œuvrant dans l'insertion et l'emploi (1ère tranche 2026)

⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]***

NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

13. Ecologie, développement durable, transition énergétique

J-L. MOUDENC
Nous allons maintenant au chapitre 13, il y a 4 délibérations. Monsieur CADIEU.

J. CADIEU
Oui, très rapidement, Monsieur le Président, sur le vote disjoint, il me semble que nous avions, les groupes, été sollicités par les services, sur un tableau partagé. Et dans ce tableau partagé, on avait des cases sur lesquelles on pouvait renseigner les votes disjoints que l'on souhaitait. Donc j'ai effectué ce travail en cohérence, en coopération avec les services, je ne sais pas si vous avez accès à ce tableau, mais voilà, cela avait été effectué dans le but de fluidifier les travaux.

J-L. MOUDENC
Ok, alors, j'ai un tableau, effectivement, mais je peux vous dire que ce qu'on me signale n'est pas toujours la réalité, ensuite, en séance, c'est pour ça que j'ai l'habitude d'actualiser mon tableau plutôt que de m'y fier aveuglément. Sur le chapitre 13, on me signale par exemple une disjonction sur la première. Et rien sur les 3 autres. Une intervention de Madame DUFAUD.

A. DUFAUD
Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe les écologistes votera pour cette délibération. Cependant, nous tenons à souligner que plusieurs associations engagées dans la protection de l'environnement ont vu leurs subventions reculer fortement entre 2024 et 2026. D'après les montants communiqués, la grande majorité des structures concernées subit une baisse importante. Au total, les associations ayant connu une réduction de leur financement, le montant cumulé des subventions passe de 65 850 euros en 2024 et à 40 030 euros cette année. Soit une baisse globale des subventions d'environ 25 000 euros.

J-L. MOUDENC
Merci. Il y a d'autres interventions sur cette délibération ? Non. Donc des éléments de réponse, peut-être par Monsieur COGNARD ?

G. COGNARD
Merci, Monsieur le Président. Entre 2024 et 2025, il y a eu effectivement des baisses de subventions. Pour autant, entre le montant qui a été attribué en 2025, qui était autour de 53 570 euros pour 15 actions, là, nous proposons le vote, de 58 070 euros pour 16 actions. Pour autant, il reste un certain nombre de deniers qui vont permettre de pouvoir lancer un appel à projets pour une spécificité, avec une orientation sur les publics les plus éloignés de cette question, notamment en quartiers populaires et ailleurs, sur le sujet de l'éducation à l'environnement. Donc soyez rassurée, il va y avoir la possibilité pour les associations qui vont faire de l'éducation à l'environnement aux publics les plus éloignés de cette question, mais aussi de répondre à un appel à projets sur cet enjeu si primordial.

DEL-26-0227 - Éducation à l'environnement et au développement durable : attribution de subventions aux associations pour l'année 2026
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]***
NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

DEL-26-0228 - Aménagement Durable Biodiversité et Cadre de Vie : adoption d'une convention opérationnelle pour l'année 2026 avec le Conservatoire des espaces naturels Occitanie
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]***

DEL-26-0229 - Aménagement Durable Biodiversité et Cadre de Vie : adoption d'une convention opérationnelle en 2026 avec le Conservatoire botanique national Pyrénées Midi Pyrénées
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]***

DEL-26-0230 - Aménagement Durable Biodiversité et Cadre de Vie : adoption d'une convention de partenariat avec l'Association Arbres et Paysage d'Autan 31 pour accompagner les communes dans la lutte contre l'érosion des parcelles agricoles
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]***

14. Urbanisme et Projets urbains

J-L. MOUDENC
Sur la 14.1, la parole est à Monsieur GODEC.

R. GODEC
Oui, ce sera simplement une question. Je suis désolé, je n'ai pas pu siéger en commission, je la pose ici, sur la 14.1, qui concerne donc le pont provisoire au niveau de Gagnac-sur-Garonne pour pallier la fermeture du pont actuel pendant la durée des travaux. Je voulais juste savoir si la décision était actée de la construction d'un pont provisoire, et si les travaux étaient inclus dans l'autorisation de programme. Parce qu'il y a un montant pour les autorisations de programme sur le pont lui-même, sur les travaux du pont, et je voulais savoir si l'enveloppe dédiée au pont provisoire était elle aussi intégrée, ou s'il fallait la rajouter, et si ça ferait partie d'un arbitrage dans la PPIM (Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains).
Enfin, sur la 14 2, c'est une délibération qui concerne la subvention liée à l'association des professionnels de l'urbanisme de Midi-Pyrénées Et du coup, je la mets en relation avec la délibération qu'on a votée tout à l'heure pour le club des jeunes dirigeants qui a eu, lui, une augmentation assez importante du

montant de sa subvention. Cela a été souligné par Marc PÉRÉ tout à l'heure. Ce n'est pas du tout le cas pour l'association des professionnels de l'urbanisme de Midi-Pyrénées. Et pourtant, c'est une association de professionnels avec laquelle la collectivité travaille depuis fort longtemps, et qui organise notamment les Echanges urbains, donc un rendez-vous bisannuel de l'ensemble des professionnels de la région Midi-Pyrénées ou Occitanie. Par le passé, elle recevait 8 000 euros de subvention pour l'organisation de cet événement. Cette année, on propose uniquement 4 800 euros. C'est-à-dire qu'il y a une baisse de 40 % de la subvention à cette structure, alors que ce sont des partenaires essentiels sur la construction du projet urbain. Et si on remonte plus loin, on avait un partenariat bien plus actif qu'on ne l'a aujourd'hui avec cette association puisque, sur les années 2019, 2020, 2021, pour les chiffres que j'ai retrouvés, on était à hauteur de 20 000 euros dans les partenariats, et même plus de 20 000 euros sur l'ensemble des partenariats qui allaient au-delà des échanges urbains. Et la question qui se pose, c'est : « Où se font ces arbitrages ? Sur quelles clés et sur quels critères ? » Pour cette raison, évidemment, nous voterons la délibération pour que les Echanges urbains puissent avoir lieu, mais nous regrettons ce manque de soutien de la part de la collectivité.

J-L. MOUDENC
Ok, alors sur ces deux délibérations, je crois que c'est Christian ANDRÉ qui est rapporteur. On me dit qu'il supplée Jean-Baptiste DE SCORRAILLE qui a dû aller à une cérémonie. Non ?
Il y a le pont de Gagnac, d'accord. Le pont de Gagnac. On a la chance d'avoir le maire de Gagnac. Donc vous pouvez faire une réponse à deux voix, peut-être. Monsieur BOLZAN en tant qu'élu délégué et Monsieur le Maire de Gagnac.

J-J. BOLZAN
Oui, concernant la question de savoir si le coût du deuxième pont était intégré, puisque, suite aux études, c'est une solution privilégiée. Il sera inclus dans l'enveloppe globale de la PPIM qui n'est pas encore décidée et validée.

P. BERGOUGNOUX
Je crois que je peux me rasseoir, tout est dit. Si ce n'est effectivement que l'intérêt de ce pont provisoire est très important, puisqu'on connaît les conséquences qu'aurait une fermeture sans solution de ce pont provisoire. En termes, je dirais, de niveau d'études, aujourd'hui, on en est sur tout ce qui est environnemental en particulier. Un des principaux soucis étant celui de la gestion du PPRNi (Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation), puisque la mise en place d'un pont provisoire pourra générer des contraintes supplémentaires à ce niveau-là. Et on espère une réponse favorable des services de l'État pour pouvoir embrayer et mettre en œuvre cette solution.

J-L. MOUDENC
Merci. Sur l'APUMP (Association des Professionnels de l'Urbanisme Midi-Pyrénées Occitanie), on n'a pas d'éléments, donc on fera une réponse écrite à Monsieur GODEC.

DEL-26-0352 - Modernisation du pont de Gagnac-sur-Garonne : définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation auprès du public relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Toulouse Métropole (PLUi-H)
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]***

DEL-26-0334 - Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées Occitanie (APUMP Occitanie) : attribution d'une subvention pour l'organisation des Échanges Urbains 2026
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]***

15. Ressources humaines

DEL-26-0284 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-26-0212 - Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT) : prise en charge par Toulouse Métropole des frais d'adhésion
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-26-0213 - Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI) : adhésion de Toulouse Métropole
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-26-0459 - Mise en place des congés solidaires : attribution d'une subvention à l'association Planète Urgence
⇨ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*
ABSTENTION [7 VOIX] (MMES GREFI, PARPET, ROBY, SCAMPA, MM. AMOKRANE, CADIEU, PIQUEMAL.)

16. Voeux

J-L. MOUDENC
Donc, nous pouvons maintenant examiner les vœux. Je vais donner la parole d'abord à Isabelle HARDY. Donc je rappelle les règles pour les vœux. Il y a 3 minutes pour l'exposé des vœux et, ensuite, il y a un débat qui doit être dans une limite de 7 minutes. Madame HARDY.

I. HARDY
Merci. Donc, en fait, je le présente. Ensuite, il y a un débat et ensuite je pourrais réintervenir ?

J-L. MOUDENC
Vous pourrez participer au débat. Il n'y a pas de problème.

I. HARDY
Oui, et pour expliquer ce qu'on fait de ce vœu en fonction du débat. D'accord.
Donc par ce vœu, nous souhaitons à la fois relayer, être solidaires et être partie prenante de l'alerte lancée par ESS France (Economie Sociale et Solidaire) concernant la réduction annoncée par le gouvernement de plus de 30 % des crédits dédiés à l'économie sociale et solidaire. C'est une décision qui est incompréhensible, qui est grave et qui est profondément préoccupante. Comment demander à des réseaux, associations, coopératives, mutuelles, entreprises de l'ESS, de s'engager sur des projets, de recruter, d'accompagner des publics et de répondre aux besoins des territoires sur la base de crédits qui sont votés et puis de revenir sur ces engagements en cours d'année, parce que c'est une annulation des engagements dont il s'agit ? Derrière ces coupes budgétaires, ce sont des emplois menacés, des structures fragilisées et des missions d'intérêt général qui sont remises en cause. Je vous rappelle que l'ESS est une économie de proximité, créatrice d'emplois non délocalisables, d'innovation sociale, de transition écologique et de cohésion territoriale qui représente 15,9 % des emplois salariés dans le privé en Occitanie, 10,5 % des établissements employeurs en Haute-Garonne et 8,6 % des salariés. Aujourd'hui, les acteurs de l'ESS jouent un rôle essentiel pour répondre aux défis sociaux, environnementaux et démocratiques. Affaiblir leurs moyens d'action aujourd'hui, c'est prendre le risque de fragiliser durablement des initiatives dont nos concitoyens ont plus que jamais besoin. Très concrètement, qu'est-ce que ça veut dire dans la métropole ? Cette annulation des crédits va altérer la CRESS Occitanie (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), les pôles territoriaux de coopération économique, les dispositifs d'accompagnement comme le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement). D'ores et déjà, France Active a été contrainte de bloquer tout nouveau conventionnement avec un

prestataire, mais aussi de suspendre tous les accompagnements démarrés et en cours de réalisation. Je vous indique aussi que cela va altérer toutes les politiques d'insertion de la Métropole et les leviers qui seront construits avec les fonds métropolitains.
C'est la raison pour laquelle nous demandons au gouvernement, avec ce vœu, de renoncer aux mesures de gel et d'annulation des crédits, et qu'il rétablisse les crédits votés en loi de finances 2025. Et que le président, vous, Monsieur le Président de Toulouse Métropole, mais aussi mes chers collègues, tout l'ensemble des élus signent comme des milliers d'élus ont déjà signé la lettre ouverte d'ESS France qui a été adressée au Premier ministre. Merci.

J-L. MOUDENC
Merci. La parole est à Joseph CARLES.

J. CARLES
Merci, Monsieur le Président. Sur le fond, je pense qu'on n'a pas de problème par rapport à la nécessité, effectivement, de s'insurger sur la façon dont les choses se sont passées. En revanche, il nous paraît important de préciser aussi que Toulouse Métropole a engagé, notamment sur le mandat précédent, avec Nicole MIQUEL-BELAUD, toute une démarche autour de l'économie sociale et solidaire, avec la création des totems et avec, finalement, des accompagnements qui étaient importants.
Donc, on propose d'amender le vœu en rajoutant, « *o s d r t ue l pol t ue pu l ue de oulouse M tropole d d e l E perm s d omp er 2 000 e trepr ses et de r er et o sol der 15 000 emplo s et f er 540 e trepr ses h uteur de 11 5 m ll o s d euros de f eme t les p rte res du p r ours e trepr se E oordo s p r oulouse M tropole* ». Parce que ça nous paraît important. « *o s d r t u elle s ppl ue e tr s ers l t d s les om reuses pol t ues pu l ues de oulouse M tropole l emplo l pol t ue o om ue et . Et repr se t t d s le ud et 2025 plus de 430 000 euros so t 36 du mo t t lo l des su e t o s des f l res* ». Nous demandons d'amender en précisant ce qui a été fait par Toulouse Métropole. Bien sûr que nous appelons le gouvernement à renoncer aux mesures d'annulation des crédits portant sur l'action 4 du programme 305 avec pour objectif le rétablissement des crédits votés dans la loi de finances 2025.
En revanche nous supprimons l'appel à la signature des conseillers métropolitains de la lettre ouverte d'ESS France, en considérant que, dans la mesure où nous votons le vœu et que le Président saisit, bien sûr, ensuite, chaque conseiller métropolitain peut, au-delà, s'il le souhaite, comme le proposait Isabelle HARDY, signer la lettre. Mais, ce qui nous paraît important, c'est que nous soyons dans la démarche métropolitaine et que le Président, au nom du Conseil métropolitain, parce qu'il vote le vœu, saisisse le ministre au nom du Conseil métropolitain. Ce qui ne signifie pas que chacun d'entre nous doive signer la lettre, puisque c'est le Conseil métropolitain qui saisit le ministre.
Voilà les amendements qui sont proposés, mais on est véritablement complètement en phase, et merci d'avoir pris l'initiative de proposer ce vœu, parce que c'est effectivement nécessaire d'alerter sur ce sujet.

J-L. MOUDENC
Merci. Je crois que Maxime LE TEXIER voulait intervenir dans le débat.

M. LE TEXIER
Bon, finalement, ça fera une deuxième intervention. Oui, je voulais aller dans le même sens que ce qui a été dit. Mais, moi, l'article 3, je le trouvais très pertinent. Je pense qu'il est fondamental que, dans cette assemblée, on se mobilise très clairement sur ce sujet. L'ESS, c'est 11 % des emplois de la métropole. Et je vais encore dire du bien du travail de la Métropole, c'est un Conseil un peu exceptionnel ! Le schéma directeur qui a été posé sous le mandat de Pierre COHEN était excellent sur la question de l'ESS. Il a été poursuivi. Il a été nourri. Il y a eu une continuité politique, malgré l'alternance, et on a aujourd'hui effectivement un écosystème vraiment vertueux. C'est un peu en cohérence avec ce que j'ai dit sur l'APIFA, l'ESS a quelque chose d'extraordinaire. Je parle souvent de HQE, de haute qualité d'emploi. On a eu la chance, avec ce tissu ESS, je le rappelle, 11 % des emplois salariés de notre territoire, d'avoir des emplois qui sont non seulement à vocation sociale et solidaire, mais, si on regarde dans le détail, le potentiel de délocalisation et de déstructuration de ces emplois est très faible. On a véritablement des emplois qui sont ancrés.
Je ne reviens pas sur le débat, par exemple, qu'on a eu sur Latécoère au dernier mandat, où Latécoère a

délocalisé l'usine de Montredon. On a perdu entre 150 et 200 emplois d'un coup, alors qu'on avait aidé financièrement Latécoère de manière significative sur le terrain, mais également l'État et la Région. Tout le monde avait mis la main au pot. On a, sur cette ESS, des emplois qui sont directement ancrés dans le territoire. On a également des emplois où la réinjection de valeur est totale. C'est-à-dire que, si vous regardez la structure capitalistique, on a 2 650 associations, 290 coopératives, 20 mutuelles, 20 fondations. C'est-à-dire que, dans la base financière, il n'y a pas d'actionnariat privé et de valeur financière qui s'échappe de notre territoire.
Et le dernier élément, ce sont des entreprises qui ont des structures démocratiques fondamentales. Et là, on parlait du contexte géopolitique général. Vous étiez plusieurs à le citer en introduction. On doit avoir un sursaut démocratique, et également chez les habitants, dans leur milieu professionnel. Il y a de plus en plus de salariés qui sont très sensibles au fonctionnement collaboratif et démocratique de leur structure. Et l'ESS est exemplaire sur ce point de vue-là. Donc, un emploi ESS, c'est un emploi de très haute valeur ajoutée pour notre territoire, au-delà des 11 % qu'il pèse. Donc, je n'emploierais pas, Monsieur ANDREU, le terme de « rentabilité ». Pour la culture, je trouve que parler de rentabilité, personnellement, ça me gêne. C'est pour ça que je trouve qu'il y a une valeur politique, une valeur économique, et donc une valeur, aussi, d'avenir sur tous ces emplois.
Moi, j'aimerais qu'on garde cet article 3 et qu'on invite toutes les personnes de cette assemblée à signer ce texte et cette interpellation, puisqu'on est prêts à ce que le Président de la Métropole le fasse. Qu'on soit avec le Président de la Métropole. Si ce vœu est voté à l'unanimité des groupes politiques, on enverra un signal fort pour l'ESS.

J. CARLES
Moi, je pense que mettre dans un vœu que l'ensemble des élus du Conseil métropolitain signent, je ne pense pas qu'on puisse, à cet endroit, par un vœu, considérer déjà que les conseillers métropolitains ont signé. Après, que chacune et chacun d'entre nous qui le souhaite signe effectivement cette lettre, je crois qu'on peut les inviter à signer. Mais le mettre dans le vœu, c'est déjà, en quelque sorte, être un peu dans l'injonction, et c'est ça qui, moi, me gêne. Moi, personnellement, je signerai. Mais je pense que le reste ne serait pas pertinent parce qu'on peut avoir, ensuite, si on fait cela, d'autres décisions et d'autres vœux dans lesquels on va être en permanence en train de solliciter la totalité des élus. Précisément, nous sommes le Conseil métropolitain. Si ce vœu est voté à l'unanimité et que le Président envoie ce vœu au ministre, il peut se prévaloir du fait que le vœu a été voté à l'unanimité. Qu'ensuite, on encourage ce soutien par la signature de la lettre par les autres élus me paraît encore venir renforcer. Mais la signature par le Président, au nom du Conseil métropolitain, qui se prononce à l'unanimité sur ce vœu, ça me paraît largement suffisant. C'était la proposition faite.
D'autant que, sur le reste, je pense que, avec les amendements proposés, on est complètement en phase. La seule chose qu'on demande là dans ce vœu, c'est de rajouter, et cela me paraît aussi avoir du sens par rapport à ce que tu disais, Maxime LE TEXIER, le fait que nous soyons engagés et que nous ayons déjà enclenché des actions autour de l'économie sociale et solidaire.

J-L. MOUDENC
Madame HARDY.

I. HARDY
C'est vrai qu'on l'a écrit de façon très consensuelle, et c'est pour ça que, volontairement, on ne voulait pas en faire un objet politique par rapport au bilan de la Métropole sur ce sujet-là. Mais si vous nous y invitez, moi, ce que je voudrais vous dire, c'est que l'objectif, c'est qu'on arrive à trouver un consensus pour que tout le monde le vote.
Le fait que vous mettiez votre bilan, soit. Et je voudrais aussi rendre hommage au travail de Nicole MIQUEL-BELAUD qui s'est battue pour porter cette politique. Mais, malheureusement, je vais être obligée de dire que j'étais un petit peu déçue, parce que je pense, Monsieur le Président, que vous n'avez pas assez porté cette politique. Il y a eu un signal, cela a été votre refus, pendant la campagne électorale, de venir débattre avec l'ensemble des acteurs de l'ESS et le refus d'y être représenté. Toutes les têtes de listes n'étaient pas présentes, mais elles étaient représentées. Sauf vous, au titre de la Métropole. Soit.
Vous avez changé les articles, cela affaiblit le vœu, pour ne pas contraindre les élus, ni vous-même, à signer cette lettre au Premier ministre. Mais alors, Monsieur CARLES, si on change la formulation et si

on dit « l'ensemble des élus du Conseil métropolitain sont invités à signer » et non pas « signent », « sont invités à signer », est-ce que vous seriez d'accord pour laisser l'article en le changeant par « invités à signer » ? Et ensuite, que chaque élu prenne ses responsabilités. Mais j'espère que ce vœu sera voté par l'ensemble des élus ici présents.

J. CARLES
Moi, je crois qu'on ne peut pas laisser une injonction, parce que tel que vous l'avez rédigé, c'est une injonction.

I. HARDY
Et si on met « invite à signer » à la place, est-ce que vous seriez d'accord ?

V. TERRAIL-NOVÈS
C'est ce qui est étrange, excusez-moi, je me permets d'intervenir, c'est qu'on va voter un vœu nous-mêmes où on se dit à nous-mêmes que nous allons signer. C'est pour ça que c'est étrange. Si, par ailleurs, vous mettez « l'ensemble des élus », il suffirait qu'il y ait un élu qui ne soit pas d'accord avec ce vœu et qui ne le vote pas. Il voterait qu'il signe alors qu'il n'est pas d'accord avec le vœu ?

I. HARDY
Il ne vote pas le vœu s'il n'est pas d'accord pour signer.

V. TERRAIL-NOVÈS
Mais oui, mais, dans ces cas-là, le vote, c'est la signature du vœu. Cela paraît évident. Je rejoins Joseph CARLES là-dessus.

I. HARDY
Mais non, c'est la signature du texte. C'est que le Conseil métropolitain invite l'ensemble des élus à signer.

V. TERRAIL-NOVÈS
Mais si on le vote, on le signe. C'est ce que vous dit Joseph CARLES, et c'est le Président qui porte ça.

I. HARDY
Si vous ne voulez pas le signer, vous ne votez pas.

V. TERRAIL-NOVÈS
C'est pour ça que ce n'est pas la peine de le mettre.

K. TRAVAL-MICHELET
Quel est l'intérêt d'avoir une signature personnalisée ?

I. HARDY
Parce qu'en fait, pour ESS France, qui s'est engagé dans cette démarche, c'est important d'avoir un maximum de soutien de la part du réseau auquel nous appartenons, la Métropole, mais aussi le réseau des collectivités qui sont engagées dans l'économie solidaire, où on a des Régions, des Départements, des Villes, des Métropoles, tous les élus se sont engagés à voter, parce que c'est ça qui fait la force par rapport au gouvernement.

J-L. MOUDENC
Karine TRAVAL-MICHELET et Henri DE LAGOUTINE.

K. TRAVAL-MICHELET
Je ne partage pas complètement votre avis parce que, très concrètement, et pour être hyper concret et pragmatique, je ne suis pas tout à fait certaine que 130 élus vont signer et envoyer la lettre. Et donc, il va y avoir de la déperdition et les gens vont recevoir 130 courriers. Mais il y a quand même une force

plus grande de dire : « C'est tout un Conseil de Métropole », qui se mobilise à l'unanimité, plutôt que d'aller rechercher courrier par courrier. Il y aura de la déperdition, Madame HARDY, c'est sûr. Donc, je trouve que la force est plus grande finalement et le sens est plus fort si c'est le Conseil de Métropole. Mais je pense que vous allez avoir de la déperdition, et que l'impact est moins fort, justement. Je ne comprends pas votre insistance.

J-L. MOUDENC
Merci.

I. HARDY
L'objectif, c'est qu'on vote ce vœu. Donc si, effectivement, nous sommes en minorité, on enlèvera cet article. Simplement, je vous donne l'information à toutes et tous. En fait, il ne s'agit pas que chacun envoie un courrier, il y a une lettre en ligne avec une espèce de pétition, avec chacun qui va inscrire son nom. Et il n'y a pas de déperdition. Donc, moi, ce que je vous propose, c'est que l'on votera ce vœu. Il est affaibli, mais ok.

J. CARLES
Je ne crois pas qu'il soit affaibli. À mon avis, il est renforcé parce que c'est la puissance de la Métropole en tant que collectivité territoriale qui s'exprime. On exprime une puissance, si tu veux, dans ce vœu. L'importance est l'unanimité de la Métropole. Parce que la question, c'est de savoir si on le vote à l'unanimité. C'est ça qui, pour moi, est central.

I. HARDY
Moi, j'ai envie qu'on le vote à l'unanimité, donc enlevons cet article. En revanche, j'invite toutes celles et ceux ici à aller signer de façon autonome.

J-L. MOUDENC
Monsieur DE LAGOUTINE.

H. DE LAGOUTINE
Étant moi-même dirigeant de l'ESS, en l'occurrence directeur général de la Mutualité française Haute-Garonne, pour des raisons de conflit d'intérêts, je ne pourrai pas voter ce vœu, donc je me déporterai, je ne participerai pas au vote.

J-L. MOUDENC
Très bien, c'est indiqué au secrétariat du Conseil. Parfait, donc on fait comme on vient de dire avec les amendements indiqués.

DEL-26-0466 - Vœu des groupes Territoires Solidaires et Ecologiques, Gauche Unitaire et Républicaine et Toulouse Métropole Écologiste pour le maintien des crédits de l'action 4 du programme 305, dédiés au soutien de l'Économie Sociale et Solidaire
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]***
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. DE LAGOUTINE.)

J-L. MOUDENC
Avant d'examiner le second vœu, je vais donner la parole à Jean-Baptiste DE SCORRAILLE puisqu'il nous a rejoints depuis la cérémonie où il me représentait, de manière à communiquer des informations à notre collègue Régis GODEC, qui avait posé des questions sur l'évolution de la subvention de l'APUMP.

J-B. DE SCORRAILLE
Effectivement, merci, Monsieur le Président. Monsieur GODEC, je suis désolé pour mon retard. La subvention a été baissée l'année dernière. Et cette année, pour l'instant, apparemment, il n'a pas été demandé d'augmentation de la subvention, ça, c'est sûr. Et l'année dernière, il y a eu une baisse de cette subvention. Voilà la réponse que j'ai à l'heure actuelle.

J-L. MOUDENC
En tout cas, il n'y a pas de position négative à l'égard de l'APUMP. On travaille avec eux depuis de très longues années. Le mieux, peut-être, c'est qu'ils prennent rendez-vous avec Monsieur DE SCORRAILLE et que, s'il y a eu des incompréhensions ou des informations qui n'ont pas circulé, qu'elles puissent être échangées directement. Je crois que c'est le mieux.
Je donne la parole maintenant au premier Vice-président qui présente notre vœu sur la consigne qui revient.

V. TERRAIL-NOVÈS
Merci, Monsieur le Président. Oui, en effet, le Président de la République a demandé au gouvernement d'engager des concertations sur la consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique. Je ne vais pas vous relire le vœu, simplement vous expliquer que c'est un non-sens pour nous, à la fois écologique, économique et territorial. D'abord, c'est un non-sens écologique parce que ça n'est pas une vraie consigne, c'est-à-dire que la consigne, habituellement, c'est qu'on ramène la bouteille de verre, elle est rincée, elle est réutilisée immédiatement. Là, c'est pour du plastique qui ne sera pas réutilisé, qui sera recyclé, mais tel que nous le faisons déjà aujourd'hui. C'est-à-dire que c'est en réalité l'organisation d'un système parallèle par une privatisation du service de collecte, puisque les industriels fabriqueront les bouteilles en plastique, les vendront en vous faisant payer 0,30, 0,40 ou 0,50 euro de plus. Et puis installeront dans les grandes et moyennes surfaces des systèmes de récupération où vous amènerez vos bouteilles en plastique. En échange, vous retoucherez vos 0,30 ou 0,40 euro. Donc, ces bouteilles, nous les collectons déjà aujourd'hui dans notre propre système de collecte. Et le système de collecte actuel public devra perdurer pour collecter tous les autres plastiques.
C'est un non-sens écologique parce qu'on a observé dans des pays comme l'Allemagne, où cette fausse consigne a été mise en œuvre, que le nombre de productions de bouteilles en plastique avait largement augmenté, de 30 %. Pourquoi ? Parce que, alors que depuis des années, on explique aux consommateurs qu'il faut consommer moins de plastique, qu'il faut le trier en le mettant dans les bacs jaunes, on a même fait l'extension des consignes de tri pour ça, souvenez-vous, il y a 3 ans. Là, en fait, en réalité, on en vient à donner bonne conscience au consommateur qui croit que son geste est vertueux. Et donc, on l'encourage à consommer encore plus de bouteilles en plastique puisqu'il pense que, en les ramenant, il y a du réemploi. Il n'y a pas de réemploi, comme je vous le dis, il y a du recyclage, avec la même filière que nous utilisons aujourd'hui. C'est un non-sens écologique pour cette raison ; c'est un non-sens écologique parce qu'on ne s'intéresse pas vraiment à la véritable problématique qu'est la production du plastique à la source. 4,5 millions de tonnes de plastique produit tous les ans dans notre pays. Et les bouteilles en plastique représentent 100 000 tonnes. Donc c'est « peanuts » et ça ne sert à rien. C'est un non-sens écologique.
C'est un non-sens économique parce que, même si nous payons 1,5 milliard de pénalités à l'Europe tous les ans, parce que nous ne recyclons pas assez, parce que nous ne collectons pas assez nos bouteilles en plastique, sur ce 1,5 milliard, les bouteilles en plastique représenteraient l'équivalent de 8 % de cette pénalité. Cela veut dire que, tout le reste, on détourne le regard et on ne se préoccupe pas de la véritable problématique du plastique, qui est en réalité quoi ? Le plastique et les emballages industriels. Donc c'est un non-sens économique pour cela.
C'est un non-sens économique parce que les collectivités vont perdre les recettes de CITEO, qui est l'éco-organisme qui nous verse des recettes pour nous permettre d'assurer cette collecte. Et qui nous aide également au traitement. Et puis, c'est un non-sens économique parce que les collectivités perdront aussi le produit de la vente de ces bouteilles de plastique à la filière de recyclage. Et cela représente des sommes de quelques centaines de milliers d'euros qui vont directement dans les poches de nos EPCI. Et donc on aura à la fois moins de recettes de CITEO, mais moins de recettes liées à la revente, alors que c'est par ailleurs le produit à la sortie du centre de tri Valcopia, de Bessières, qui se vend le mieux et qui est le plus valorisé, donc qui rapporte le plus de recettes à nos collectivités.
C'est enfin un non-sens territorial parce que cela va augmenter les disparités territoriales. Nous-mêmes, dans notre métropole, nous avons des points de collecte qui sont assez fréquents sur le territoire parce qu'on a un territoire dense. Il ne sera pas forcément très compliqué de trouver un commerce de proximité pour les ramener. Mais, évidemment, les territoires qui sont les plus éloignés, et on pense aux territoires les plus ruraux, devront parcourir des kilomètres pour pouvoir amener leurs bouteilles, récupérer leurs

fausses consignes financières Et ainsi, reconsommer de cette façon.
Je conclurai, j'ai essayé de tenir dans les 2 minutes, en vous disant que l'ensemble des collectivités de France, l'ensemble des acteurs de l'industrie du recyclage, l'ensemble des organisations environnementales, pour une fois, sont absolument toutes alignées, et s'opposent à cette fausse consigne des bouteilles de plastique, qui est en réalité la véritable victoire des industriels du plastique, Coca-Cola, etc. Et on demande, nous, au gouvernement, de se tourner plutôt vers les solutions qui ont été proposées, notamment par France urbaine et par les autres associations, l'Association des Maires de France, des intercommunalités, avec 14 propositions concrètes qui, elles, s'attaquent véritablement au problème du plastique dans son ensemble, avec la sensibilité, la communication, etc.

J-L. MOUDENC
Merci. Madame CABANES.

H. CABANES
Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, la volonté du président MACRON de relancer la concertation sur la mise en place d'une consigne pour le recyclage des bouteilles plastiques est particulièrement malvenue. C'est en effet une mauvaise idée.
Je vais reprendre un certain nombre des arguments que vous avez développés, Monsieur le Vice-président. Tout d'abord, la consigne pour recyclage centre le débat sur une toute petite partie du gisement, puisque les bouteilles en plastique, en fait, ne représentent que 2,8 % de tous les déchets d'emballage et 14,4 % seulement des déchets en plastique. Donc, effectivement, on ne traiterait qu'une toute petite partie de la problématique.
Deuxièmement, pour Toulouse Métropole, ce serait une perte financière importante alors que nous venons justement de faire des investissements dans les centres de collecte de tri, comme vous l'avez rappelé.
Troisièmement, cela entraînerait une privatisation déguisée d'un service public essentiel qui est la collecte des déchets. Au profit des lobbies du plastique et de la grande distribution.
Quatrièmement, au lieu de lutter contre les bouteilles en plastique, cela banaliserait au contraire son usage, alimentant tout un système de recyclage assuré par ceux qui, justement, mettent les bouteilles en plastique sur le marché. Cela conduirait à la pérennisation de la production et de la consommation des bouteilles plastiques.
Cinquième argument, ce changement conduirait à un surcoût. C'est un argument complémentaire que je rajoute aux vôtres. En effet, pour le contribuable, il y a une estimation qui a été faite par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) d'un montant de 180 à 229 millions d'euros par an de surcoût à l'horizon 2029. Nous en profitons d'ailleurs pour apporter notre soutien à l'ADEME, menacée de fermeture par le gouvernement LECORNU, et qui fait l'objet d'attaques de la part des Républicains qui ont multiplié les contrevérités pour la pilonner. C'est l'agence de transition écologique, je vous le rappelle. Grâce à cette étude faite par l'ADEME, justement, on voit que l'intérêt économique n'existe pas pour ce changement d'orientation sur les consignes de bouteilles plastiques.
Dernier argument, et j'en terminerai par-là. In fine, cela complexifie pour nos concitoyennes et nos concitoyens le geste de tri, alors que la loi AGEC (Anti-Gaspillage Economie Circulaire) qui a été votée depuis 2020, au contraire, vise à simplifier ce geste de tri. Là, on vient complexifier la chose en proposant une nouvelle alternative à la population. Par conséquent, nous soutenons et nous votons ce vœu.

DEL-26-0467 - Vœu du groupe Métropole d'Avenir sur les fausses consignes de bouteilles en plastique
⇨ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]***

J-L. MOUDENC
Mes chers collègues, je crois qu'on a traité la totalité de l'ordre du jour, donc je vous remercie. Vous devez toutefois signer le compte administratif et les budgets supplémentaires avant de partir. Merci. Et puis je tiens aussi à saluer, parce que c'est leur dernière séquence, Éric ARDOUIN, le directeur général des services, et puis le directeur général chargé du pilotage, adjoint au DGS, Dominique GILLES. C'était leur dernière séance de Métropole aujourd'hui. Je crois qu'on peut les remercier de tout le travail qu'ils

ont fait dans l'ombre pour la collectivité, et pour l'intérêt général de notre métropole.
Merci. La séance est levée.

La séance est levée à 16h55.

Le secrétaire de séance, Le Président,

Julien CADIEU Jean-Luc MOUDENC

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil du 18 juin 2026 est publiée sur le site internet https://metropole.toulouse.fr et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service des Assemblées de Toulouse Métropole. »

ANNEXES

Annexe 1 - Annexe_1_Présentation_CA2025

Rapport du compte administratif 2025

Conseil de la Métropole

Jeudi 18 juin 2026

Contexte, bilan et perspectives

1/ Contexte national : 20,6 M€ d'impact des mesures de la loi de finances 2025

- ✓ L'augmentation des cotisations versées à la **Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)** à hauteur de **2,7 M€,**
- ✓ L'écrêtement de la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) pour **4,1 M€,**
- ✓ Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales **(DILICO)** pour **13,8 M€.**

2/ Une maîtrise des dépenses et une intensification des efforts d'optimisation

- ✓ **stabilisation de la masse salariale**, **mobilisation des satellites et rationalisation des dépenses d'intervention** => hors certaines évolutions telles que Tisséo, réseaux de chaleur : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **+0,3 %** par rapport à 2024.

3/ Le maintien d'un niveau d'épargne permettant une trajectoire d'investissement dynamique

- ✓ L'agence de notation Moody's a confirmé la note Aa3 de Toulouse Métropole.
- ✓ Les comptes 2025 ont été certifiés

Budget consolidé de Toulouse Métropole (1/2)

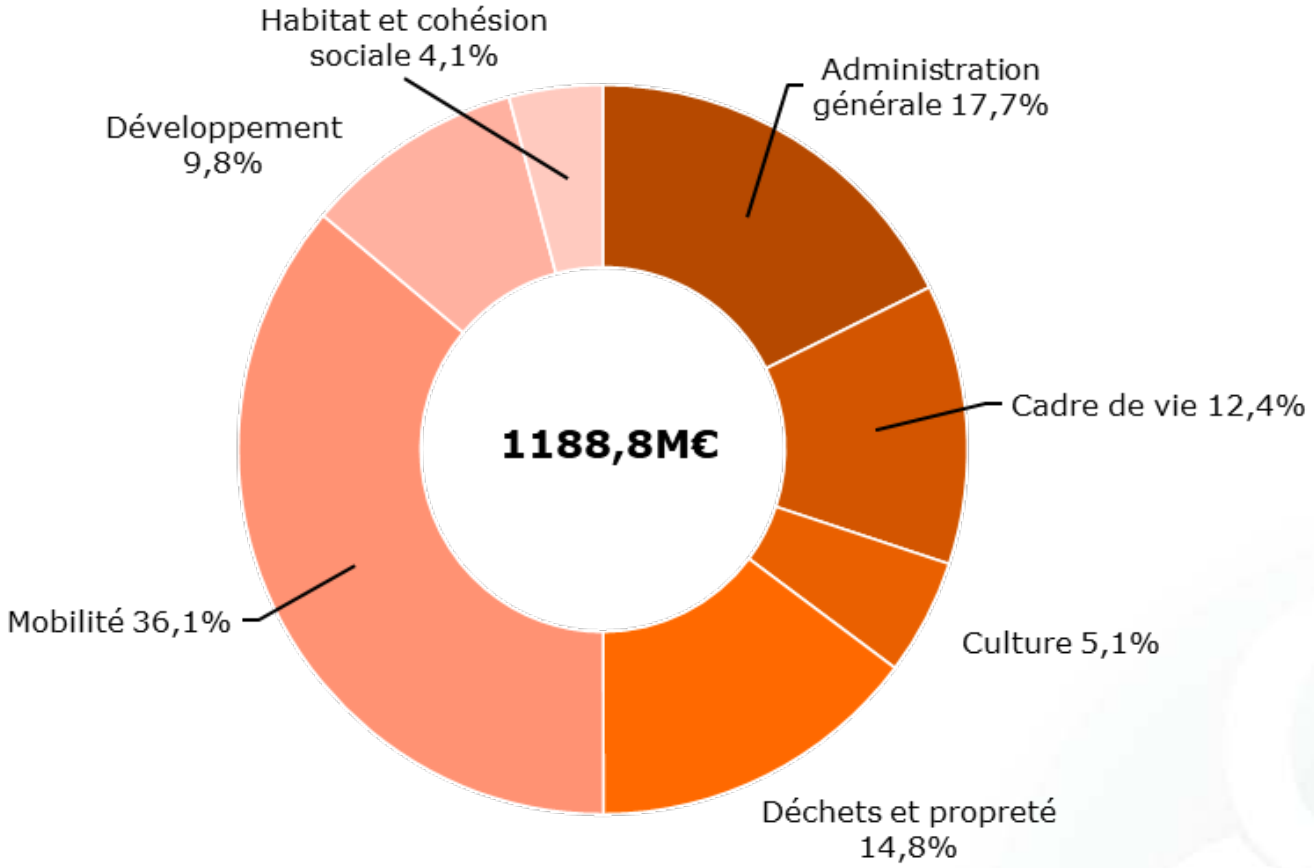
En M€	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	1 061,07	903,48	363,58	589,24	1 424,66	1 492,72
Assainissement	40,65	11,55	10,55	39,75	51,20	51,30
Eau	28,06	10,57	17,53	40,97	45,59	51,54
Oncopôle	1,51	1,08	4,82	5,94	6,33	7,02
Activités Immobilières	11,04	6,20	2,88	4,11	13,92	10,31
IMT	6,40	13,94	0,85	6,31	7,25	20,25
Lasbordes	0,24	0,36	0,00	0,01	0,24	0,37
Pompes Funèbres	3,10	3,00	0,00	0,15	3,10	3,15
Crématorium	2,03	1,61	0,00	0,48	2,03	2,10
Déchets	121,79	118,19	1,74	13,99	123,54	132,18
GEMAPI	7,17	3,06	0,92	2,52	8,09	5,58
Zac Francazal	1,20	0,26	0,00	0,00	1,20	0,26
Budget Agrégé	**1 284,28**	**1 073,32**	**402,86**	**703,46**	**1 687,14**	**1 776,78**
Mouvements réciproques	28,38	28,38	0,80	0,80	29,18	29,18
Budget Consolidé (Réel)	**1 255,90**	**1 044,94**	**402,06**	**702,66**	**1 657,96**	**1 747,60**

Tous budgets confondus, **les dépenses réelles consolidées** (retraitées des mouvements réciproques entre budgets) **s'élèvent à 1 748 M€ sur l'exercice 2025, dont 1188,8 M€ consacrés aux interventions métropolitaines** (inscriptions hors dépenses financières, provisions et reversements aux communes).

Budget consolidé de Toulouse Métropole (2/2)

Répartition des dépenses de la collectivité par secteur

(Dépenses consolidées des services opérationnels, fonctionnement et investissement)



L'équilibre du budget principal

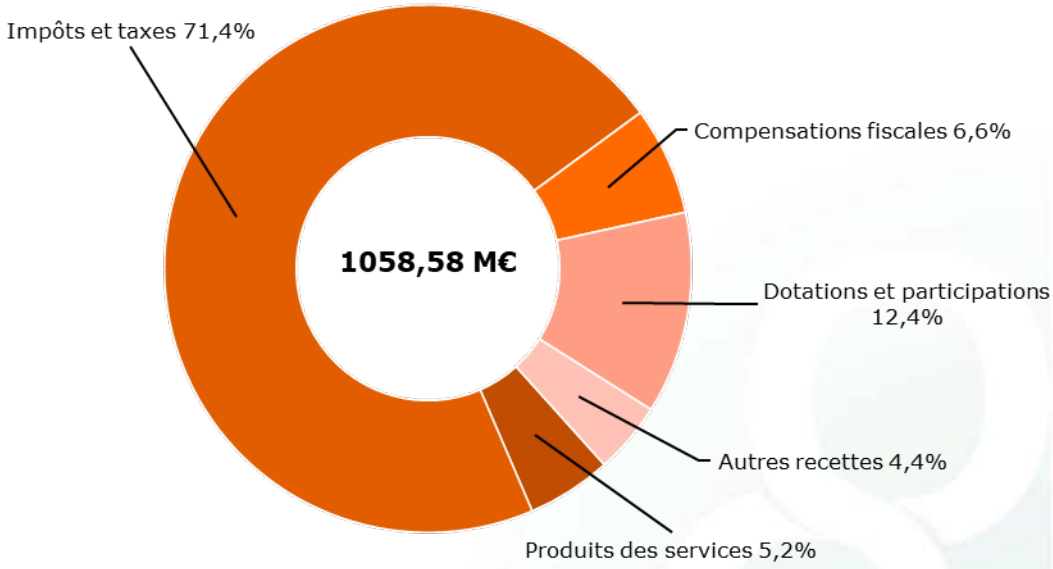
en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1 (%)	Evolution N/N-1 (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi.	**916,74**	**955,71**	**1 018,13**	**1 045,52**	**1 058,58**	**1,2%**	**13,06**
Produits des services	43,63	44,70	53,14	58,98	55,02	-6,7%	-3,95
Impôts et taxes	658,27	689,96	738,86	747,88	755,76	1,1%	7,88
Compensations fiscales	60,60	61,27	65,23	72,07	70,32	-2,4%	-1,74
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	134,44	135,18	135,34	133,32	131,24	-1,6%	-2,08
Autres produits de gestion courante	12,65	16,65	23,00	23,48	39,71	69,1%	16,23
Reprises sur amortissements et provisions	6,72	6,17	1,13	7,63	2,61	-65,8%	-5,02
Autres recettes de fonctionnement	0,44	1,77	1,43	2,17	3,91	80,4%	1,74
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais fi	**778,05**	**791,10**	**831,89**	**857,16**	**882,54**	**3,0%**	**25,37**
Achats de biens et services	72,52	76,88	90,26	94,92	91,02	-4,1%	-3,90
Charges de personnel	186,07	195,40	205,40	213,76	210,24	-1,6%	-3,52
Reversements aux communes	316,11	311,91	317,55	321,43	326,49	1,6%	5,06
Fonds de péréquation, DILICO et autres reverseme	7,97	4,88	5,55	6,56	16,45	150,9%	9,89
Subventions, participations et contributions	192,24	193,62	200,49	211,45	225,75	6,8%	14,30
Autres charges de gestion courante	1,66	2,54	12,04	7,53	6,49	-13,8%	-1,04
Dotations aux provisions	1,36	4,73	0,43	0,87	5,01	474,5%	4,14
Autres charges de fonctionnement	0,12	1,15	0,17	0,65	1,08	-	0,43
Epargne de gestion	**138,69**	**164,61**	**186,24**	**188,35**	**176,05**	**-6,5%**	**-12,31**
Charges financières nettes	13,99	13,86	19,49	18,37	19,09	3,9%	0,71
Epargne brute	**124,70**	**150,75**	**166,75**	**169,98**	**156,96**	**-7,7%**	**-13,02**
Taux d'épargne brute	*13,60%*	*15,77%*	*16,38%*	*16,26%*	*14,83%*	-8,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	66,22	72,00	77,12	80,78	82,95	2,7%	2,17
Epargne nette	**58,48**	**78,75**	**89,63**	**89,20**	**74,01**	**-17,0%**	**-15,19**
Taux d'épargne nette	*6,38%*	*8,24%*	*8,80%*	*8,53%*	*6,99%*	-18,1%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**277,83**	**278,35**	**324,59**	**334,14**	**453,96**	**35,9%**	**119,82**
Recettes réelles d'investissement (hors dette, y.c.	**125,09**	**106,99**	**129,45**	**149,84**	**111,89**	**-25,3%**	**-37,95**
Emprunt nouveau	**90,03**	**146,69**	**85,81**	**45,01**	**200,00**	**344,4%**	**154,99**

Les recettes de fonctionnement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	43,63	44,70	53,14	58,98	55,02	-6,7%	-3,95
Impôts et taxes	658,27	689,96	738,86	747,88	755,76	1,1%	7,88
Compensations fiscales	60,60	61,27	65,23	72,07	70,32	-2,4%	-1,74
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	134,44	135,18	135,34	133,32	131,24	-1,6%	-2,08
Autres produits de gestion courante	12,65	16,65	23,00	23,48	39,71	69,1%	16,23
Reprises sur amortissements et provisions	6,72	6,17	1,13	7,63	2,61	-65,8%	-5,02
Autres recettes de fonctionnement	0,44	1,77	1,43	2,17	3,91	-	1,74
Recettes de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	**916,74**	**955,71**	**1 018,13**	**1 045,52**	**1 058,58**	**1,2%**	**13,06**
Progression n/n-1		38,97	62,42	27,39	13,06		

- ✓ **La progression de plus de 13,06 M€ des recettes de fonctionnement** s'explique principalement par le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du Budget Annexe IMT (11,5 M€).
- ✓ **Les produits des services affichent une baisse de 3,95 M€** principalement liée au forfait post-stationnement et aux remboursements de frais.
- ✓ **Les recettes fiscales progressent modérément**, en raison notamment de la stabilité des fractions de TVA compensant la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, tandis que la fiscalité professionnelle demeure dynamique.

Répartition des recettes de fonctionnement par nature
(hors produits financiers et cessions)



Les recettes de fonctionnement

Les impôts et taxes (1/2)

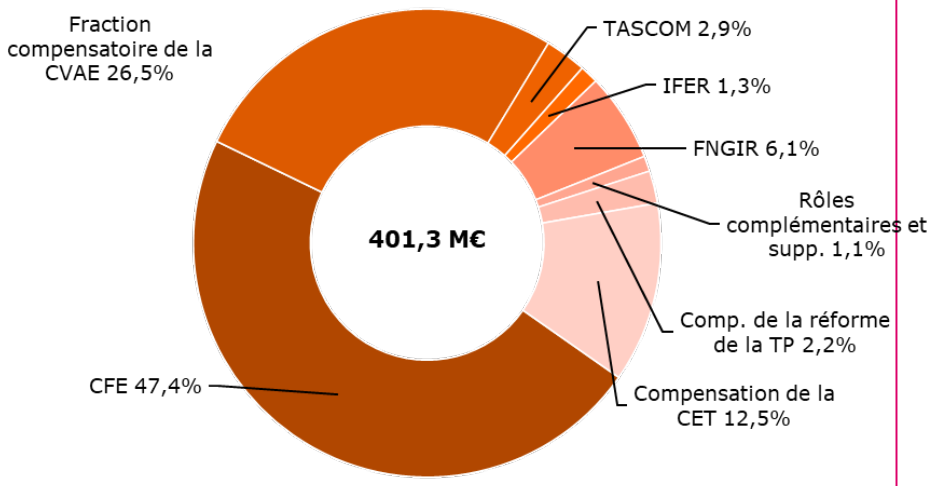
en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fiscalité professionnelle	**355,43**	**364,58**	**278,38**	**291,27**	**294,88**	**1,2%**	**3,61**
Fiscalité directe	277,09	284,45	194,73	205,05	211,24	3,0%	6,18
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	161,92	164,45	175,48	184,23	190,39	3,3%	6,16
Cot. sur valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	98,98	91,28	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Taxe sur surfaces commerciales (TASCOM)	9,52	9,96	10,60	11,83	11,49	-2,8%	-0,33
Imp. forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)	3,87	4,08	4,47	4,83	5,09	5,4%	0,26
Rôles complémentaires et supplémentaires pro.	2,81	14,67	4,19	4,17	4,26	2,2%	0,09
Fiscalité reversée et compensations	78,33	80,13	83,65	86,22	83,64	-3,0%	-2,58
Fonds Nat. de Garantie Indiv. des Ressources	24,63	24,63	24,63	24,63	24,63	0,0%	0,00
Compensation réforme de la TP (DCRTP)	13,72	13,72	13,72	13,48	9,02	-33,1%	-4,46
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	39,99	41,78	45,30	48,11	49,99	3,9%	1,89
Fiscalité des ménages	**357,35**	**382,01**	**516,11**	**515,52**	**518,05**	**0,5%**	**2,54**
Fiscalité directe	167,65	173,95	195,60	194,83	195,11	0,1%	0,28
Taxe d'Habitation (TH)	8,66	9,37	19,34	11,63	6,28	-46,0%	-5,35
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	155,93	162,59	173,63	181,43	186,28	2,7%	4,85
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) et taxe additionnelle	1,30	1,33	1,35	1,37	1,48	7,8%	0,11
Rôles complémentaires et supplémentaires ménages	1,76	0,65	1,28	0,40	1,07	166,5%	0,67
Fiscalité reversée et compensations	5,09	5,76	6,21	6,55	8,21	25,3%	1,66
Compensation des exonérations de TF	5,09	5,76	6,21	6,55	7,31	11,6%	0,76
Compensation des exonérations de TH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,90	-	0,90
Fraction compensatoire de TFPB et TH (TVA)	184,61	202,30	207,82	207,76	208,32	0,3%	0,56
Fraction compensatoire de la CVAE (TVA)	0,00	0,00	106,48	106,38	106,42	0,0%	0,04
Autres impôts, taxes et compensations	**6,08**	**4,65**	**9,61**	**12,89**	**13,13**	**1,9%**	**0,25**
Taxe de séjour et taxe additionnelle	4,13	4,50	9,45	8,78	8,76	-0,2%	-0,02
Prélèvement sur les produits des jeux	0,14	0,14	0,16	0,14	0,15	4,9%	0,01
Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Divers impôts, taxes et compensations	1,81	0,01	0,00	3,97	4,22	6,4%	0,25
Impôts, taxes et compensations fiscales	**718,86**	**751,23**	**804,09**	**819,94**	**826,08**	**0,7%**	**6,14**

Les recettes de fonctionnement

Les impôts et taxes (2/2)

Fiscalité « professionnelle »

Répartition de la fiscalité professionnelle



CFE:

- ✓ Un produit de **190,3 M€ en croissance de +3,3 %** en 2025, en raison de la dynamique des bases et de la revalorisation forfaitaire aux bases des établissements industriels (environ 6 000 entreprises supplémentaires contributrices).

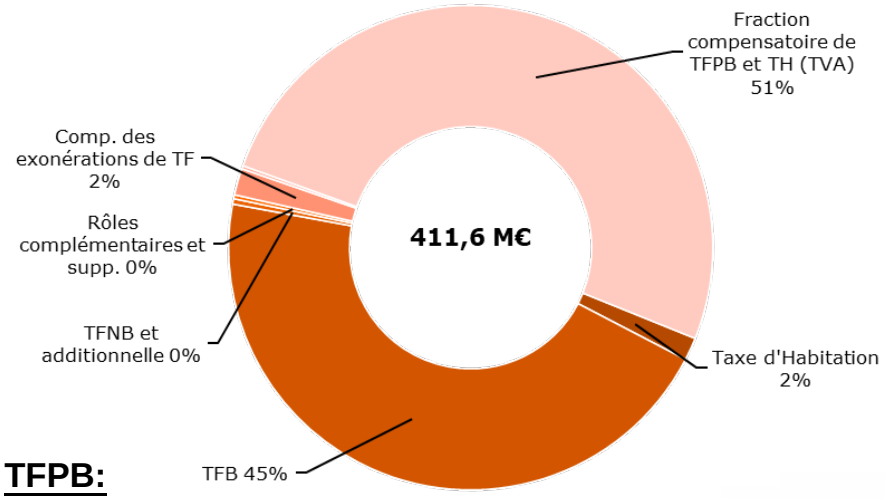
Fraction compensatoire de la CVAE:

- ✓ Le montant effectif de compensation s'élève à **106,4 M€ en 2025** alors que le produit de CVAE sans réforme que Toulouse Métropole aurait dû percevoir aurait été de **118,5 M€** en 2025

.

Fiscalité « ménage »

Répartition de la fiscalité des ménages



TFPB:

- ✓ Son montant s'établit à **186,3 M€** (+2,7 %) dû essentiellement à la revalorisation forfaitaire des bases. Le montant de la TFPB à la charge des entreprises représente environ 1/3 du produit total de la TFPB en 2025.

Fraction compensatoire de TFPB et TH (TVA):

- ✓ Le produit perçu en 2025 atteint **208,3 M€** en considérant la régularisation positive au titre de 2024 de 0,6 M€.

Les recettes de fonctionnement

Les produits des services

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances d'utilisation du domaine	**6,30**	**6,56**	**10,74**	**13,87**	**11,27**	**-18,7%**	**-2,60**
Redevance d'occupation du domaine public	2,67	2,63	3,29	4,56	3,66	-19,8%	-0,90
Red. stationnement et forfait post-stationnement	2,72	3,15	6,71	8,02	6,84	-14,7%	-1,18
Autres redevances d'utilisation du domaine	0,92	0,78	0,73	1,28	0,77	-39,6%	-0,51
Redevances et droits des services	**1,16**	**1,27**	**2,01**	**1,96**	**1,71**	**-13,0%**	**-0,26**
Mise à disposition de personnel	**9,69**	**10,59**	**11,55**	**9,14**	**7,51**	**-17,8%**	**-1,62**
Remboursement de frais	**20,75**	**20,60**	**22,47**	**26,53**	**24,86**	**-6,3%**	**-1,67**
Autres produits des services	**5,72**	**5,69**	**6,37**	**7,48**	**9,67**	**29,3%**	**2,19**
Produits des services	**43,63**	**44,70**	**53,14**	**58,98**	**55,02**	**-6,7%**	**-3,95**

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services affichent une baisse de **-3,95 M€**, principalement liée aux redevances de stationnement et aux remboursements de frais :

- ✓ **Le forfait post-stationnement** est en baisse de 1,1 M€.
- ✓ **Les recettes des services publics tarifés des équipements culturels et de loisirs** diminuent (-0,26 M€) pour le Museum et le Quai des savoirs
- ✓ **Les redevances d'occupation du domaine public** marquent une baisse principalement du fait du décalage en 2026 des recettes issues des mobiliers urbains portant affichages publicitaires et de la redevance associée (1,19 M€ en 2024)
- ✓ **Les mises à disposition de personnel et de remboursements de frais** affichent une légère baisse (en lien avec les refacturations de personnel au BA Déchets) et s'élèvent à 32,28 M€.

Les recettes de fonctionnement

Autres produits de gestion courante

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Revenus des immeubles	1,06	1,36	2,67	3,89	4,42	13,8%	0,54
Redevances des fermiers et concessionnaires	8,33	11,16	12,76	13,72	14,43	5,2%	0,71
Autres produits	3,26	4,14	7,58	5,87	20,86	255,1%	14,99
Autres produits de gestion courante	**12,65**	**16,65**	**23,00**	**23,48**	**39,71**	**69,1%**	**16,23**

Les autres produits de gestion courante sont en hausse de 2,1% en 2025 et atteignent 39,71 M€ :

- ✓ **Les revenus des immeubles** affichent une hausse de 13,8% et représentent un volume de 4,42 M€. Cette progression est liée uniquement à l'encaissement en 2025 de deux années de loyer pour le Théâtre National de la Cité (2024 et 2025) pour un montant annuel de 0,48 M€. Retraité de ce point, il n'y a pas eu d'évolution.
- ✓ L'évolution du poste **Autres produits** (+255 %) s'explique notamment par :
 - ➢ Le reversement au budget principal d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 du budget annexe Infrastructures Métropolitaines de Télécommunication (11,5 M€) ,
 - ➢ La perception de **pénalités de retard** suite au protocole transactionnel avec le titulaire du marché de construction des Passerelles du Grand Ramier (2,5 M€) et des travaux de regroupement des ateliers du Théâtre du Capitole (0,25 M€).

Les dépenses de fonctionnement

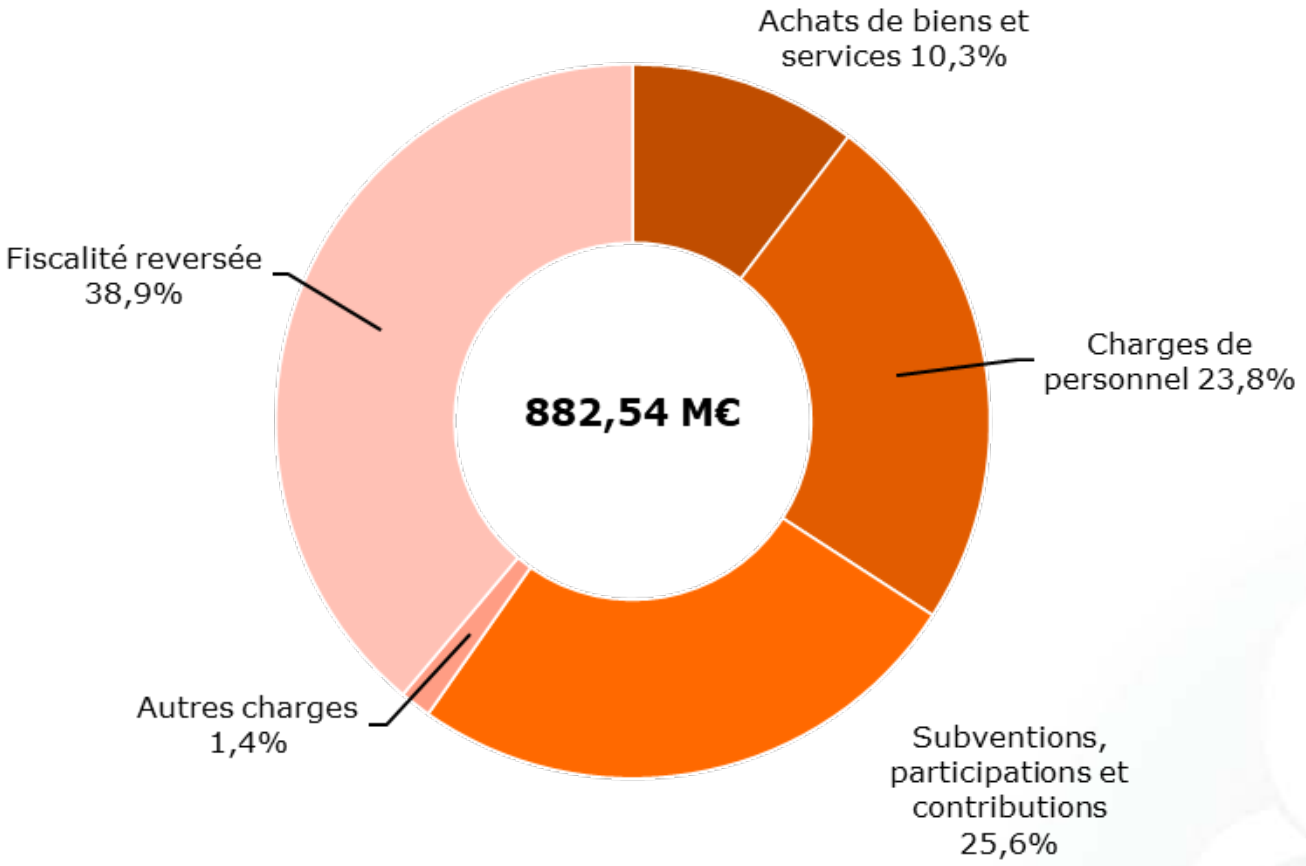
en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'intervention	**453,97**	**474,31**	**508,80**	**529,18**	**539,60**	**2,0%**	**10,41**
Achats de biens et services	72,52	76,88	90,26	94,92	91,02	-4,1%	-3,90
Charges de personnel	186,07	195,40	205,40	213,76	210,24	-1,6%	-3,52
Subventions, participations et contributions	192,24	193,62	200,49	211,45	225,75	6,8%	14,30
Dotations aux provisions	1,36	4,73	0,43	0,87	5,01	474,5%	4,14
Autres charges de fonctionnement	1,78	3,69	12,22	8,18	7,57	-7,4%	-0,60
Fiscalité reversée	**324,08**	**316,79**	**323,09**	**327,98**	**342,94**	**4,6%**	**14,96**
Reversements aux communes	316,11	311,91	317,55	321,43	326,49	1,6%	5,06
Fonds de péréquation, DILICO et autres reversemen	7,97	4,88	5,55	6,56	16,45	150,9%	9,89
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	**778,05**	**791,10**	**831,89**	**857,16**	**882,54**	**3,0%**	**25,37**

Le budget de Toulouse Métropole distingue deux types de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention et les dépenses relatives à la fiscalité reversée.

- ✓ **Les dépenses d'intervention progressent de 10,41 M€** conséquence :
 - ➢ De l'augmentation de la contribution à Tisséo Collectivité, conformément à la trajectoire de l'étude de soutenabilité budgétaire du Plan de Déplacements Urbains (+18,2 M€),
 - ➢ De nouvelles dotations aux provisions pour contentieux pour près de 5 M€.
- ✓ **Les dépenses relatives à la fiscalité reversée affichent une hausse de 14,9 M€,** directement en lien avec le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)** la contribution de Toulouse Métropole s'est traduite par une dépense nouvelle de +13,8 M€.

Les dépenses de fonctionnement

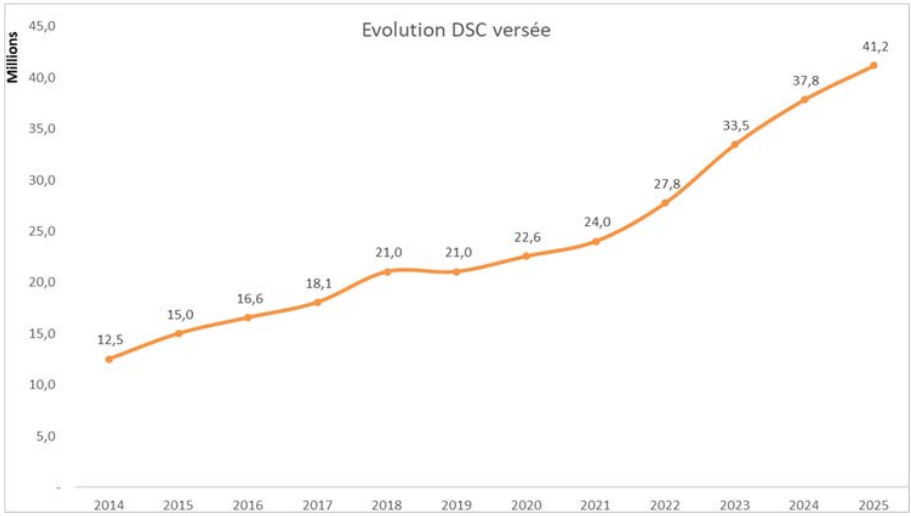
Répartition des dépenses de fonctionnement par nature
(hors frais financiers)



Les dépenses de fonctionnement

Les reversements de fiscalité

- ✓ **L'attribution de compensation (285,32 M€) :** a été ajustée pour tenir compte du transfert de compétences en matière de mobilité, de fonds de concours locaux, et de la régularisation des services communs (retenue à 37,13 M€).
- ✓ **La dotation de solidarité communautaire (41,2 M€)** progresse de 3,3 M€ avec une augmentation de la dotation votée par TM de 1,5 M€ et une restitution de la dynamique des bases fiscales transférées dans le cadre de l'harmonisation de la TEOM pour 1,8 M€.



- ✓ **Le FPIC (4,99 M€) :** Toulouse Métropole contribue à hauteur de 2,38 M€ et ses communes membres pour 2,61 M€.

Les achats de biens et services

- ✓ Ils pèsent pour 10,3 % dans les dépenses réelles de fonctionnement (91,02 M€).
- ✓ **Une baisse de 3,9 M€ obtenue grâce à un effort coordonné de toutes les directions pour limiter les dépenses, malgré une hausse**
 - ➢ des charges d'énergie en lien avec la facturation de la chaleur issue de l'UVE du Mirail,
 - ➢ La charge d'assurance de Toulouse Métropole croit de +10,6% (3,3 M€)
 - ➢ La régularisation de taxe foncière due pour les parkings (+0,54 M€)

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel

❑ Budget consolidé

	2023	2024	2025	Evolution	Evolution en %
Effectif moyen annuel en ETP	4 921	4 976	4 994	18	0,36%
Masse salariale en M€ (chapitre 012 retraités des mouvements reciproques (budget principal et budget annexe)	241,15	249,76	248,15	-1,61	-0,64%

Le budget principal porte 82 % de l'effectif global tous budgets confondus.

❑ Budget principal

Ce budget est en diminution de 1,6 % par rapport à 2024 atteignant près de 210,24 M€ :

- Evolution des effectifs de -2 %
- Impact de la revalorisation de +1 point sur la cotisation patronale URSSAF : 1 M€
- Impact de la revalorisation de +3 points sur la cotisation patronale CNRACL : 2,7 M€
- Mise en œuvre du passage à 90% de la rémunération en cas de maladie ordinaire se traduit par une économie estimée de : -0,45 M€.

Après retraitement des mutualisations (dont services communs), **la masse salariale consolidée affectée aux actions métropolitaines serait de 211 M€** dont **166,53 M€ sur le seul budget principal**

Les dépenses de fonctionnement

Les subventions, participations et contributions

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Aides à la personne	2,46	2,15	2,04	2,38	1,99	-16,5%	-0,39
Indemnités, frais de mission et formation des élus	2,95	3,08	3,18	3,26	3,25	-0,4%	-0,01
Contribution au service d'incendie	20,40	20,91	22,23	23,10	23,51	1,8%	0,42
Participations aux organismes de regroupement	103,35	104,43	108,89	116,99	135,20	15,6%	18,21
Subventions aux fermiers et concessionnaires	7,59	7,50	8,19	8,18	7,53	-8,0%	-0,65
Subventions aux personnes de droit privé	18,77	18,72	19,34	20,25	17,70	-12,6%	-2,54
Autres subventions, participations et contributions	7,83	8,03	35,33	36,93	36,57	-1,0%	-0,36
Déficit des budgets annexes à caractère admin. Et ind et cc	28,88	28,80	1,29	0,35	0,00	-100,0%	-0,35
Subventions, participations et contributions	**192,24**	**193,62**	**200,49**	**211,45**	**225,75**	**6,8%**	**14,30**

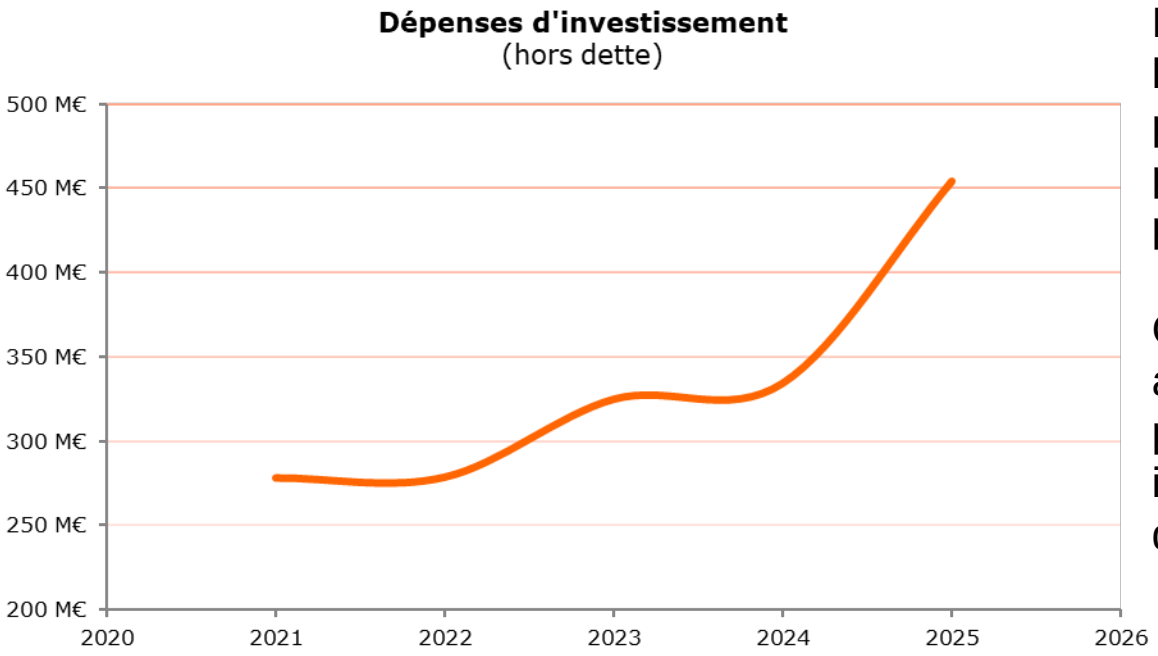
Les subventions et participations affichent une **hausse de 6,8 %** par rapport au compte administratif 2024.

Cette évolution s'explique principalement par la **contribution à Tisséo** qui représente 59,9% de ce chapitre (134,68 M€)**,** au Conseil Départemental (SDIS) (23,5 M€) et à l'Etablissement Public du Capitole (28,9 M€).



Les dépenses d'investissement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	**175,67**	**197,63**	**241,46**	**257,56**	**392,29**	**52,3%**	**134,73**
Immobilisations incorporelles	11,55	10,70	12,34	15,32	14,25	-7,0%	-1,07
Immobilisations corporelles et en cours	164,12	186,92	229,11	242,24	378,04	56,1%	135,80
Opérations pour compte de tiers	**12,27**	**13,33**	**11,70**	**3,93**	**3,39**	**-13,7%**	**-0,54**
Subventions d'investissement versées	**67,41**	**61,90**	**65,31**	**55,62**	**53,76**	**-3,3%**	**-1,86**
Autres dépenses d'investissement	**22,47**	**5,49**	**6,13**	**17,03**	**4,52**	**-73,4%**	**-12,51**
Dépenses d'investissement (hors dette)	**277,83**	**278,35**	**324,59**	**334,14**	**453,96**	**35,9%**	**119,82**



Les dépenses d'investissement hors dette affichent une progression conséquente de près de 120 M€ pour atteindre près de 454 M€.

Cette évolution est en phase avec la programmation pluriannuelle des investissements 2020-2026 et la dernière année de la mandature.

Les dépenses d'investissement

Bilan de la réalisation 2025 de la PPIM

	Cadrage PPI délibérée	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Total réalisé 2021-2025	% Réalisé 2021-2025
1 – MOBILITES ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES	804,25	121,99	216,12	669,70	83,3 %
2 – COMPETITIVITE ECONOMIQUE	131,20	8,88	6,36	45,84	34,9 %
3 – HABITAT ET CADRE DE VIE	451,63	67,36	76,09	301,17	66,7 %
4 – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION ESPACE PUBLIC	135,19	21,38	23,98	92,81	68,7 %
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	51,64	7,71	7,52	29,40	56,9 %
GEMAPI	6,14	0,00	0,00	1,56	25,4 %
GESTION DE L'ESPACE PUBLIC	77,41	13,67	16,46	61,85	79,9 %
5 – EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS	87,66	19,29	13,56	92,99	106,1 %
CULTURE	51,60	15,36	7,88	68,33	132,4 %
BASES DE LOISIRS	7,44	0,63	0,95	3,82	51,4 %
SPORTS	28,62	3,30	4,73	20,85	72,8 %
6 – ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE	140,36	39,67	33,90	172,06	122,6 %
7 – GRANDS PROJETS	404,86	54,18	80,92	283,21	70,0 %
TOTAL (avec reports 2015-2020)	2 155,15	332,75	450,93	1 657,79	76,9 %

En 2025, le montant des investissements métropolitains s'élève à 450,9 M€, **soit une progression de +118,2 M€** (+35,5 %) par rapport à 2024. Le **taux de réalisation** de la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM) délibérée en 2021 a ainsi atteint **20,9 %** sur l'exercice, portant son niveau d'exécution cumulé à 77,0 % depuis 2021.

Le financement de l'investissement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	**183,57**	**185,74**	**219,08**	**239,04**	**184,81**	**-22,7%**	**-54,23**
Epargne nette	58,48	78,75	89,63	89,20	74,01	-17,0%	-15,19
FCTVA	23,54	23,00	27,63	34,03	37,11	9,0%	3,08
Taxe d'aménagement	22,20	18,62	15,26	15,76	11,75	-25,5%	-4,01
Subventions d'investissement reçues	60,84	39,04	41,58	42,17	36,91	-12,5%	-5,26
Produits des cessions d'immobilisations	3,07	9,21	4,89	46,46	0,63	-98,6%	-45,83
Opérations pour compte de tiers	11,11	13,78	13,35	7,70	4,88	-36,7%	-2,82
Autres recettes d'investissement	4,34	3,35	26,74	3,72	19,52	425,4%	15,81
Emprunt nouveau	**90,03**	**146,69**	**85,81**	**45,01**	**200,00**	**344,4%**	**154,99**
Recettes d'investissement (y.c. cessions)	**273,60**	**332,43**	**304,89**	**284,05**	**384,81**	**35,5%**	**100,76**

- ✓ **Dotations et divers (48,86 M€) :**
 - ➢ FCTVA (37,11 M€) en hausse de +3,08 M€ par rapport à l'exercice précédent ;
 - ➢ Taxe d'aménagement (11,75 M€), en baisse (-25,5 %) par rapport au CA 2024.
- ✓ **Subventions (37 M€) :**
 - ➢ Partenaires institutionnels : Europe (1,6 M€), Etat (16,4 M€), Région (3,3 M€), Conseil Départemental (0,8 M€);
 - ➢ Financeurs privés dans le cadre des PUP-PAE et de ZAC (4 M€) ;
 - ➢ Produit des amendes et radars automatiques et de police (8,5 M€).
- ✓ **Cessions d'immobilisations** (0,6 M€)
- ✓ **Opérations pour compte de tiers** (4,8 M€) : TAE (2,25 M€), maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'extension de groupes scolaires à Mons et Saint-Orens (2,6 M€), aménagement de voirie (0,02 M€)...
- ✓ **Autres recettes (19,5 M€) :** remboursement de l'avance remboursable de 4 M€ par OPPIDEA, écritures de régularisations de mandats sur exercices antérieurs,

L’endettement (1/2)

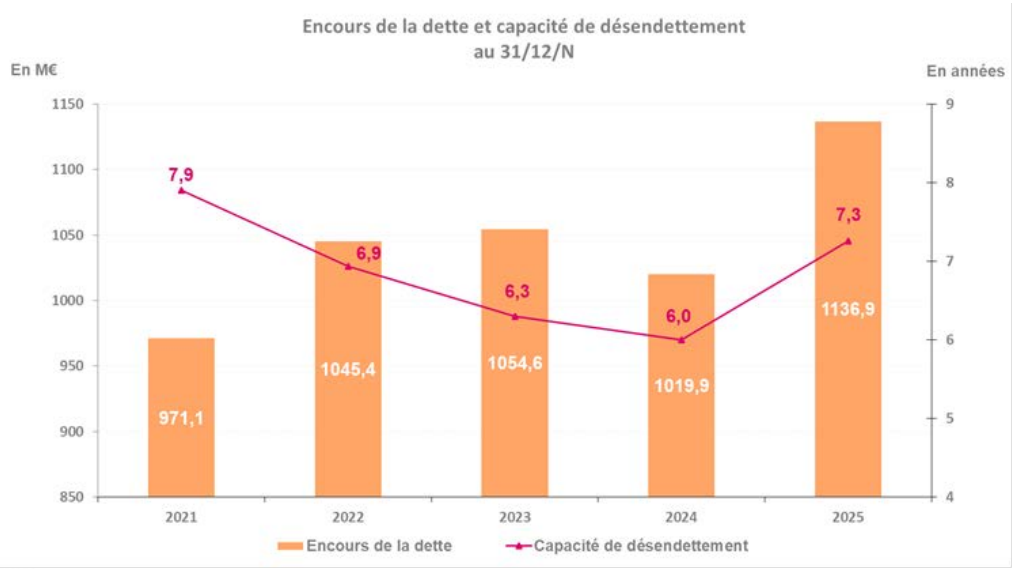
L’encours de la dette de Toulouse Métropole au 31 décembre 2025 atteignait 1 280,8M€ pour l’ensemble des budgets, en hausse de 9 % (+106,2 M€) par rapport à 2024.

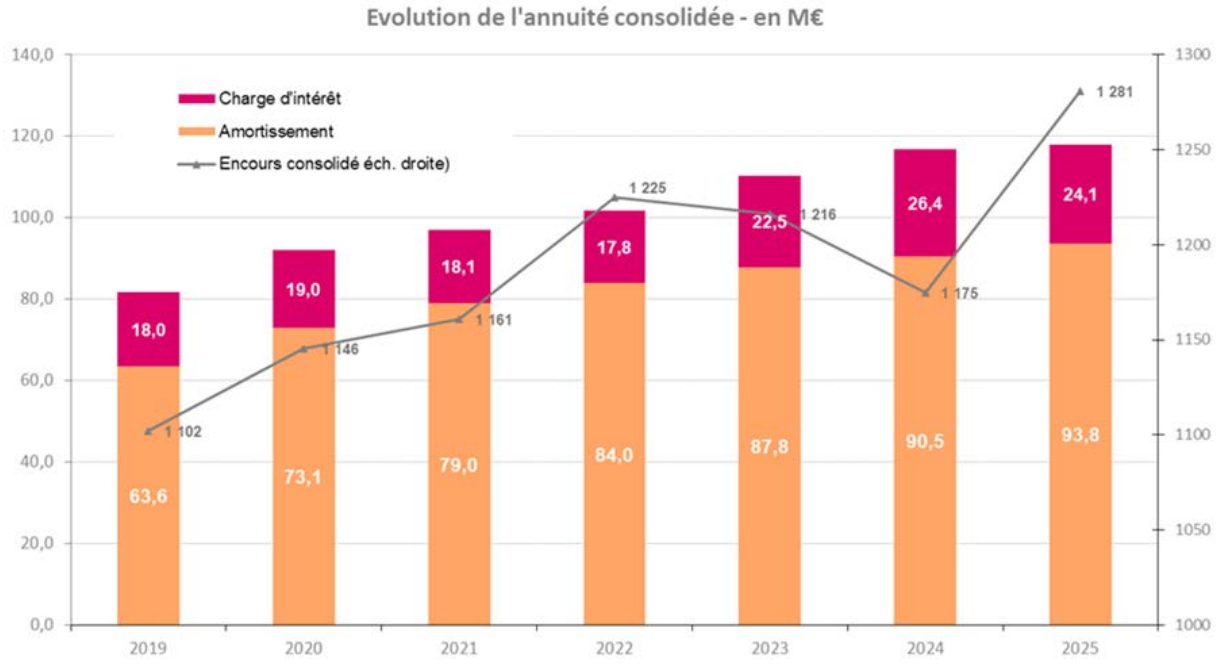
Principales caractéristiques des emprunts du budget principal Toulouse Métropole :

Caractéristiques de la dette au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette en M€	913,2	947,5	971,1	1045,4	1054,6	1019,9	1136,9
Nombre d'emprunts	118	118	109	105	106	108	113
Taux moyen	1,89%	1,64%	1,50%	1,57%	2,12%	2,29%	2,35%
Part d'emprunts à taux fixes	65%	68%	77%	75%	73%	69%	69%
Durée de vie moyenne	8,6	8,3	8,0	7,9	7,3	6,9	7,3
Capacité de désendettement - en années	6,7	10,5	7,8	6,9	6,3	6,0	7,3

Malgré un maintien des taux longs terme à un niveau relativement élevé sur les marchés**, la hausse du taux moyen** de la dette du budget principal de Toulouse Métropole est **relativement modérée**. En effet le taux moyen a légèrement augmenté à 2,35 % contre 2,29 % en 2024.

L’endettement (2/2)





L'augmentation de l'annuité s’explique par une progression de l'amortissement du capital (pour 59%) et par l’augmentation de la charge d’intérêts (pour 41%).

Budgets annexes

Activités immobilières

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	**12,48**	**10,83**	**11,36**	**7,39**	**11,04**	**49,5%**	**3,66**
Revenus des immeubles	9,47	8,27	7,81	6,81	6,71	-1,5%	-0,10
Subvention d'équilibre	2,63	2,15	1,21	0,35	0,00	-100,0%	-0,35
Autres recettes de fonctionnement	0,38	0,41	2,34	0,22	4,33	1864,8%	4,11
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	**8,99**	**8,24**	**8,48**	**6,84**	**6,06**	**-11,4%**	**-0,78**
Charges à caractère général	8,67	7,96	8,18	6,51	5,75	-11,7%	-0,76
Charges de personnel	0,26	0,26	0,28	0,24	0,23	-3,2%	-0,01
Autres charges de gestion courante	0,06	0,00	0,02	0,06	0,06	-1,6%	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	-32,2%	-0,01
Epargne de gestion	**3,48**	**2,58**	**2,88**	**0,55**	**4,99**	**802,5%**	**4,44**
Charges financières nettes	0,51	0,49	-0,05	0,19	0,14	-25,2%	-0,05
Epargne brute	**2,97**	**2,09**	**2,93**	**0,36**	**4,85**	**1234,5%**	**4,48**
Taux d'épargne brute	*23,81%*	*19,35%*	*25,77%*	*4,92%*	*43,88%*	792,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	2,64	2,52	30,92	1,12	1,09	-2,6%	-0,03
Epargne nette	**0,33**	**-0,43**	**-28,00**	**-0,75**	**3,76**	**-598,5%**	**4,51**
Taux d'épargne nette	*2,68%*	*-3,96%*	*-246,49%*	*-10,20%*	*34,03%*	-433,5%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**0,81**	**1,21**	**0,77**	**0,51**	**0,45**	**-11,7%**	**-0,06**
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	**0,69**	**1,70**	**24,58**	**0,00**	**0,30**	**-**	**0,30**
Emprunt nouveau	**0,11**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**

Assainissement

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	**30,78**	**32,56**	**37,04**	**39,60**	**40,65**	**2,6%**	**1,05**
Ventes produits fabriqués, prestations	29,65	31,80	35,96	37,72	39,81	5,5%	2,09
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,04	0,03	0,09	0,04	0,01	-74,7%	-0,03
Autres recettes	1,09	0,72	1,00	1,84	0,83	-55,1%	-1,01
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	**9,62**	**4,54**	**4,55**	**17,09**	**10,33**	**-39,6%**	**-6,76**
Charges à caractère général	0,93	1,16	1,41	1,50	5,61	273,2%	4,10
Charges de personnel	2,25	2,31	2,32	2,37	2,75	16,1%	0,38
Autres charges de gestion courante	0,13	0,25	0,22	0,04	0,01	-82,1%	-0,03
Autres charges	6,30	0,81	0,60	13,18	1,96	-85,1%	-11,22
Epargne de gestion	**21,16**	**28,02**	**32,49**	**22,51**	**30,32**	**34,7%**	**7,81**
Charges financières nettes	1,13	1,10	1,38	1,40	1,22	-12,8%	-0,18
Epargne brute	**20,03**	**26,92**	**31,11**	**21,11**	**29,10**	**37,8%**	**7,99**
Taux d'épargne brute	*65,06%*	*82,70%*	*83,97%*	*53,31%*	*71,59%*	34,3%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	4,52	4,43	5,16	4,16	4,17	0,5%	0,02
Epargne nette	**15,50**	**22,50**	**25,94**	**16,96**	**24,92**	**47,0%**	**7,97**
Taux d'épargne nette	*50,37%*	*69,11%*	*70,03%*	*42,81%*	*61,32%*	43,2%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**17,99**	**22,15**	**26,05**	**34,17**	**29,09**	**-14,9%**	**-5,09**
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessic	**3,09**	**5,18**	**6,59**	**7,31**	**4,05**	**-44,5%**	**-3,25**
Emprunt nouveau	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-100,00%**	**0,00**

Eau Potable

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions	**25,89**	**25,37**	**23,55**	**31,07**	**28,06**	**-9,7%**	**-3,01**
Ventes de produits fabriqués, prestations	21,14	23,61	20,45	29,30	25,18	-14,1%	-4,12
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	4,74	1,76	3,05	1,77	2,88	62,9%	1,11
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	**5,20**	**5,97**	**5,52**	**5,27**	**9,35**	**77,5%**	**4,08**
Charges à caractère général	1,63	1,30	1,54	2,01	4,75	136,5%	2,74
Charges de personnel	2,63	2,60	2,84	2,80	2,47	-11,7%	-0,33
Autres charges de gestion courante	0,40	1,02	0,70	0,36	0,74	108,8%	0,39
Autres charges	0,53	1,05	0,43	0,10	1,38	1313,1%	1,28
Epargne de gestion	**20,69**	**19,40**	**18,03**	**25,80**	**18,71**	**-27,5%**	**-7,09**
Charges financières nettes	0,87	0,69	1,37	1,43	1,23	-14,4%	-0,21
Epargne brute	**19,82**	**18,70**	**16,66**	**24,37**	**17,49**	**-28,2%**	**-6,88**
Taux d'épargne brute	*76,56 %*	*73,73 %*	*70,74 %*	*78,44 %*	*62,32 %*	-20,6%	
Remboursement en capital de la dette (retraité)	4,61	3,60	3,95	3,37	3,37	0,1%	0,00
Epargne nette	**15,21**	**15,10**	**12,71**	**21,00**	**14,12**	**-32,8%**	**-6,89**
Taux d'épargne nette	*58,76 %*	*59,52 %*	*53,97 %*	*67,60 %*	*50,31 %*	-25,6%	
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**13,21**	**13,20**	**19,52**	**19,05**	**21,76**	**14,3%**	**2,72**
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. ces	**2,32**	**3,58**	**5,86**	**2,03**	**1,69**	**-16,5%**	**-0,34**
Emprunt nouveau	**0,00**	**0,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	-	**0,00**

IMT

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions	**4,98**	**6,65**	**6,00**	**9,75**	**6,40**	**-34,4%**	**-3,35**
Produits des services	3,36	4,10	4,60	4,91	4,67	-5,0%	-0,24
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,34	0,00	0,00	0,27	-	0,27
Redevances des fermiers et concessionnaires	1,59	2,20	1,40	2,07	1,46	-29,5%	-0,61
Autres recettes de fonctionnement	0,03	0,00	0,00	2,77	0,00	-100,0%	-2,77
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	**0,42**	**0,86**	**1,22**	**4,61**	**13,71**	**-**	**9,10**
Achats de biens et services	0,42	0,86	0,95	1,18	1,10	-6,4%	-0,08
Charges de personnel	0,00	0,00	0,09	0,26	0,44	68,8%	0,18
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,17	0,98	11,65	-	10,67
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	2,19	0,52	-	-1,68
Epargne de gestion	**4,55**	**5,79**	**4,78**	**5,14**	**-7,31**	**-242,2%**	**-12,45**
Charges financières nettes	0,13	0,10	0,08	0,23	0,23	-1,1%	0,00
Epargne brute	**4,43**	**5,69**	**4,71**	**4,91**	**-7,54**	**-253,8%**	**-12,45**
Taux d'épargne brute	*88,94%*	*85,56%*	*78,47%*	*50,30%*	*-117,87%*	*-334,3%*	*0,00*
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,22	1,42	1,43	0,84	0,85	1,3%	0,01
Epargne nette	**3,20**	**4,27**	**3,28**	**4,06**	**-8,40**	**-306,6%**	**-12,46**
Taux d'épargne nette	*64,37%*	*64,17%*	*54,61%*	*41,66%*	*-131,21%*	*-414,9%*	*0,00*
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**1,81**	**2,22**	**2,78**	**4,36**	**5,45**	**25,1%**	**1,09**
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions	**0,00**	**1,06**	**0,00**	**0,00**	**0,85**	**-**	**0,85**
Emprunt nouveau	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4,00**	**0,00**	**-100,0%**	**-4,00**

Lasbordes

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	**0,23**	**0,32**	**0,36**	**0,29**	**0,24**	**-17,6%**	**-0,05**
Produits des services	0,17	0,26	0,22	0,24	0,19	-20,2%	-0,05
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,05	0,05	0,13	0,05	0,05	0,0%	0,00
Autres recettes	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	-	0,00
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	**0,26**	**0,27**	**0,34**	**0,35**	**0,36**	**1,2%**	**0,00**
Achats de biens et services	0,15	0,16	0,22	0,24	0,22	-5,5%	-0,01
Charges de personnel	0,10	0,10	0,12	0,11	0,12	13,4%	0,01
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	24,9%	0,00
Epargne de gestion	**-0,03**	**0,04**	**0,02**	**-0,06**	**-0,12**	**-94,3%**	**-0,06**
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	**-0,03**	**0,04**	**0,02**	**-0,06**	**-0,12**	**-94,3%**	**-0,06**
Taux d'épargne brute	*-11,31%*	*14,05%*	*5,49%*	*-20,20%*	*-47,64%*	-135,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	**-0,03**	**0,04**	**0,02**	**-0,06**	**-0,12**	**-94,3%**	**-0,06**
Taux d'épargne nette	*-11,31%*	*14,05%*	*5,49%*	*-20,20%*	*-47,64%*	-135,8%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**0,00**	**0,19**	**0,04**	**0,02**	**0,01**	**-58,4%**	**-0,01**
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions	**0,00**	**0,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**
Emprunt nouveau	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**

Oncopôle

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessio	**0,04**	**0,63**	**2,04**	**3,14**	**1,51**	**-52,0%**	**-1,63**
Produits des services	0,00	0,01	0,90	0,00	1,14	-	1,14
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,04	0,62	1,14	0,00	0,37	-	0,37
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	3,14	0,00	-100,0%	-3,14
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	**0,10**	**0,73**	**1,81**	**1,07**	**1,02**	**-4,6%**	**-0,05**
Achats de biens et services	0,05	0,73	0,01	1,07	0,12	-89,2%	-0,95
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,04	0,00	1,80	0,00	0,90	-	0,90
Epargne de gestion	**-0,05**	**-0,10**	**0,23**	**2,07**	**0,49**	**-76,5%**	**-1,58**
Charges financières nettes	0,13	0,08	0,05	0,06	0,06	-3,2%	0,00
Epargne brute	**-0,19**	**-0,18**	**0,19**	**2,01**	**0,43**	**-78,7%**	**-1,58**
Taux d'épargne brute	*-423,74%*	*-29,09%*	*9,08%*	*64,03%*	*28,45%*	-55,6%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,38	1,45	1,00	1,06	1,12	6,1%	0,06
Epargne nette	**-0,57**	**-1,63**	**-0,81**	**0,95**	**-0,69**	**-172,5%**	**-1,65**
Taux d'épargne nette	*-1290,19%*	*-260,91%*	*-39,76%*	*30,39%*	*-45,90%*	-251,0%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	-	**0,00**
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessic	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	-	**0,00**
Emprunt nouveau	**0,84**	**0,84**	**0,84**	**0,84**	**0,00**	**-100,0%**	**-0,84**

toulouse métropole

Crématorium

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	**1,69**	**1,68**	**1,76**	**1,96**	**2,03**	**3,3%**	**0,06**
Ventes produits fabriqués, prestations	1,56	1,64	1,76	1,88	1,98	5,6%	0,10
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,13	0,05	0,01	0,08	0,04	-47,7%	-0,04
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	**0,90**	**1,21**	**1,33**	**1,35**	**1,58**	**16,9%**	**0,23**
Charges à caractère général	0,18	0,41	0,44	0,55	0,69	26,3%	0,14
Charges de personnel	0,71	0,80	0,88	0,80	0,87	8,7%	0,07
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	-	0,01
Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	56,7%	0,00
Epargne de gestion	**0,79**	**0,47**	**0,44**	**0,61**	**0,45**	**-26,6%**	**-0,16**
Charges financières nettes	0,00	0,06	0,04	0,04	0,04	-10,5%	0,00
Epargne brute	**0,79**	**0,41**	**0,39**	**0,57**	**0,41**	**-27,8%**	**-0,16**
Taux d'épargne brute	*46,52%*	*24,53%*	*22,33%*	*29,21%*	*20,43%*	-30,1%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,13	0,20	0,20	0,20	0,0%	0,00
Epargne nette	**0,79**	**0,29**	**0,19**	**0,37**	**0,21**	**-42,6%**	**-0,16**
Taux d'épargne nette	*46,52%*	*17,11%*	*11,00%*	*19,02%*	*10,57%*	-44,5%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**3,81**	**1,98**	**0,09**	**0,02**	**0,28**	**1602,2%**	**0,27**
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessio	**0,00**	**0,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	-	**0,00**
Emprunt nouveau	**3,00**	**1,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	-	**0,00**

Pompes Funèbres

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	**3,43**	**2,84**	**3,02**	**2,87**	**3,08**	**7,3%**	**0,21**
Ventes de produits et prestations	3,22	2,70	2,88	2,69	2,90	7,5%	0,20
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,21	0,15	0,14	0,18	0,19	3,9%	0,01
s réelles d'exploitation (hors frais financiers)	**3,08**	**2,64**	**2,69**	**2,75**	**3,00**	**9,3%**	**0,25**
Charges à caractère générale	0,80	0,63	0,85	0,83	0,79	-5,1%	-0,04
Charges de personnel	2,25	1,97	1,83	1,87	2,08	11,0%	0,21
Autres charges de gestion courante	0,03	0,02	0,00	0,01	0,04	650,7%	0,04
Autres charges	0,00	0,02	0,00	0,04	0,09	143,1%	0,05
Epargne de gestion	**0,35**	**0,21**	**0,33**	**0,13**	**0,08**	**-35,4%**	**-0,04**
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	-0,02	-0,02	25,3%	0,00
Epargne brute	**0,35**	**0,21**	**0,33**	**0,14**	**0,10**	**-28,9%**	**-0,04**
Taux d'épargne brute	*10,15%*	*7,28%*	*11,07%*	*4,95%*	*3,28%*	-33,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	**0,35**	**0,21**	**0,33**	**0,14**	**0,10**	**-28,9%**	**-0,04**
Taux d'épargne nette	*10,15%*	*7,28%*	*11,07%*	*4,95%*	*3,28%*	-33,8%	0,00
s réelles d'investissement (hors dette)	**0,26**	**0,06**	**0,10**	**0,14**	**0,15**	**7,8%**	**0,01**
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessio	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	-	**0,00**
Emprunt nouveau	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	-	**0,00**

Collecte et Valorisation des Déchets

en M€	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessio	**102,71**	**109,94**	**112,42**	**121,68**	**121,79**	**0,1%**	**0,12**
Produits des services	3,64	4,54	2,34	3,24	4,23	30,8%	1,00
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	93,75	97,85	105,26	110,26	113,68	3,1%	3,42
Dotations et participations	4,64	5,31	4,48	7,60	2,99	-60,7%	-4,61
Autres recettes de fonctionnement	0,68	2,24	0,33	0,58	0,89	54,5%	0,32
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	**99,23**	**101,22**	**114,37**	**126,64**	**118,11**	**-6,7%**	**-8,53**
Achats de biens et services	20,67	22,45	27,29	27,23	29,40	8,0%	2,17
Charges de personnel	37,40	36,33	37,67	35,44	34,91	-1,5%	-0,53
Autres charges de gestion courante	41,14	42,43	49,42	63,96	53,76	-16,0%	-10,21
Autres charges de fonctionnement	0,02	0,01	0,00	0,00	0,04	916,4%	0,04
Epargne de gestion	**3,48**	**8,72**	**-1,96**	**-4,96**	**3,68**	**-174,3%**	**8,64**
Charges financières nettes	0,16	0,14	0,12	0,10	0,08	-19,2%	-0,02
Epargne brute	**3,32**	**8,58**	**-2,08**	**-5,06**	**3,60**	**-171,2%**	**8,66**
Taux d'épargne brute	*3,23%*	*7,80%*	*-1,85%*	*-4,16%*	*2,96%*	-171,1%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,68	0,70	0,70	0,68	0,68	-0,3%	0,00
Epargne nette	**2,63**	**7,88**	**-2,78**	**-5,74**	**2,92**	**-150,9%**	**8,66**
Taux d'épargne nette	*2,57%*	*7,17%*	*-2,47%*	*-4,72%*	*2,40%*	-150,9%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**6,86**	**7,44**	**7,53**	**8,23**	**13,31**	**61,8%**	**5,08**
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessio	**0,92**	**1,12**	**1,01**	**1,52**	**1,74**	**15,1%**	**0,23**
Emprunt nouveau	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**

GEMAPI

en M€	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions	**6,02**	**6,71**	**6,95**	**7,17**	**3,2%**	**0,22**
Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	5,90	6,58	6,84	6,97	1,8%	0,13
Dotations et participations	0,13	0,14	0,11	0,19	72,1%	0,08
Redevances des fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,01	3313,5%	0,01
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	**3,29**	**2,61**	**4,56**	**3,06**	**-**	**-1,50**
Achats de biens et services	1,27	1,45	1,60	1,73	8,5%	0,14
Charges de personnel	0,60	0,69	0,91	0,82	-9,8%	-0,09
Autres charges de gestion courante	0,08	0,38	1,45	0,15	-89,7%	-1,30
Autres charges de fonctionnement	1,34	0,09	0,59	0,35	-	-0,24
Epargne de gestion	**2,74**	**4,10**	**2,40**	**4,11**	**71,6%**	**1,72**
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	**2,74**	**4,10**	**2,40**	**4,11**	**71,6%**	**1,72**
Taux d'épargne brute	*0,00%*	*61,11%*	*34,45%*	*57,30%*	66,4%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	**2,74**	**4,10**	**2,40**	**4,11**	**71,6%**	**1,72**
Taux d'épargne nette	*0,00%*	*61,11%*	*34,45%*	*57,30%*	66,4%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**1,13**	**1,92**	**3,00**	**2,52**	**-16,1%**	**-0,48**
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions	**0,08**	**0,26**	**0,59**	**0,92**	**54,6%**	**0,32**
Emprunt nouveau	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**

Zac Francazal

en M€	2022	2023	2024	2025	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions	**0,00**	**0,00**	**0,42**	**1,20**	**185,7%**	**0,78**
Produits des services	0,00	0,00	0,00	1,20	-	1,20
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,42	0,00	-100,0%	-0,42
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	**0,94**	**1,08**	**0,54**	**0,26**	**-51,3%**	**-0,28**
Achats de biens et services	0,94	1,08	0,54	0,25	-53,4%	-0,29
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,01	-	0,01
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne de gestion	**-0,94**	**-1,08**	**-0,12**	**0,94**	**-886,4%**	**1,06**
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	**-0,94**	**-1,08**	**-0,12**	**0,94**	**-886,4%**	**1,06**
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	**-0,94**	**-1,08**	**-0,12**	**0,94**	**-886,4%**	**1,06**
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**
Emprunt nouveau	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**

Merci de votre attention

Annexe 2 - Annexe_2_Présentation_BS2026

Budget supplémentaire 2026 - Toulouse Métropole et situation financière

Conseil de la Métropole

Conseil
Le 18 juin 2026

toulouse métropole

Budget supplémentaire 2026 – budget principal

Conseil
Le 18 juin 2026

toulouse métropole

Soldes d'épargne proposés au vote du BS

en M€	BP 2026	Prévu BS	BP+BS 2026
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	**1 051,68**	**-3,78**	**1 047,90**
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	**933,96**	**17,59**	**951,55**
Epargne de gestion	**117,72**	**-21,37**	**96,35**
Charges financières nettes	24,53	3,00	27,53
Epargne brute	**93,19**	**-24,37**	**68,82**
Taux d'épargne brute	*8,86%*	*645,07%*	*6,57%*
Remboursement en capital de la dette	92,13	2,00	94,13
Epargne nette	**1,06**	**-26,37**	**-25,31**
Taux d'épargne nette	*0,10%*		
Dépenses réelles d'investissement	**467,12**	**27,89**	**495,01**
Recettes réelles d'investissement	**100,90**	**10,93**	**111,82**

Budget supplémentaire – Synthèse des ajustements

1/ Reprise des résultats antérieurs

Déficit investissement	Affection du résultat	Excédent de fonctionnement
- 159 M€	+ 159 M€	+27 M€

2/ Fonctionnement – Loi de finances 2026

Recettes réelles : -3,8 M€

Ajustement de LF2026 : -18 M€

- DCRTP : -9,2 M€
- Compensation abattement TFPB et CFE : -8,7 M€

Autres recettes

- Charges d'administration Générale +8,1 M€
- FPIC +9,2 M€

Dépenses réelles : +20,59 M€

Frais financiers : +3 M€

Ajustement AC (CLECT 2025) +1,5 M€

Subvention budgétaire BA Déchets: +8,7 M€

3/ Investissement – Finalisation des opérations en cours

Dépenses totales prévues	Recettes nouvelles	Emprunt d'équilibre
+29,9 M€	+12,2 M€	+28,67 M€
Dont reports au titre de 2025 +19,03 M€		Dont reports au titre de 2025 +30 M€

Situation financière de Toulouse Métropole

Conseil

Le 18 juin 2026

Une dégradation de la situation financière jusqu'en 2028

1/ Comme prévu, l'augmentation progressive de la contribution à Tisséo Collectivités met sous tension de manière conjoncturelle les équilibres de Toulouse Métropole :

Le financement de la 3éme ligne de métro conduit à une augmentation significative de la contribution à Tisséo sur la période 2026 à 2029 avec un niveau maximum de près de 207 M€ avant de revenir les années suivantes à un niveau autour de 130 M€, proche des projections anticipées avant le lancement du projet, conformément à l'étude de soutenabilité budgétaire n°7.

K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tisseo Collectivités (hors VLS)	134 470	173 013	192 933	206 850	176 824	147 832

2/ De nouveaux facteurs de dégradation sont apparus récemment :

- **L'impact de la loi de finance 2026**, qui diminue l'épargne de la collectivité de 31 M€ de manière pérenne, après déjà une ponction de 21 M€ du fait de la loi de finances 2025.
- **Une faible dynamique des fractions de TVA en 2026**, compte tenu de l'atonie de la croissance constatée sur le produit national en 2025 et des projections plus faibles sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

Des mesures de remédiations à envisager jusqu'en 2028

1/ En fonctionnement :

- **Maîtrise des dépenses générales de fonctionnement** en 2026, 2027 puis en 2028.
- **Limitation de l'évolution de la masse salariale** (favorisée par la forte limitation des dépenses d'investissement).
- **Cadrage du prochain pacte financier et fiscal** afin de reporter certaines mesures permettant de limiter l'impact sur 2026-2028.

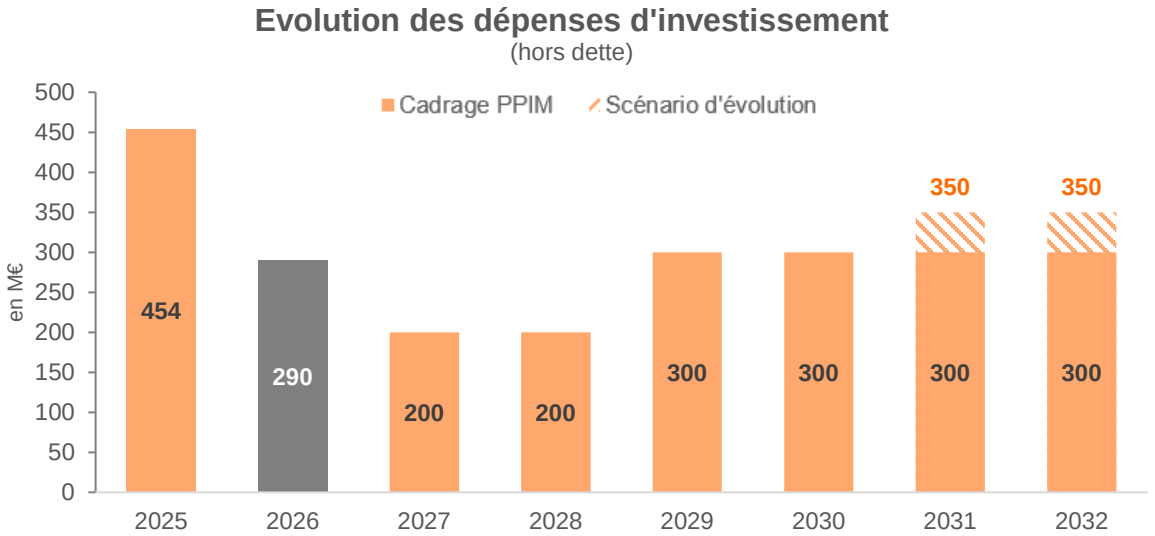
2/ En investissement :

- **Un cadrage de la PPIM qui contraint l'exécution jusqu'en 2028.**

Cadrage de la PPIM 2027-2032

Une enveloppe globale d'investissement projetée à 1,6 Md€ (exécuté) sur 2027-2032

- Un volume d'**investissement contraint sur 2027 et 2028.**
- Une **reconstitution** des capacités d'investissement **à compter de 2029,** avec possibilité d'une révision des volumes sur la deuxième partie du mandat.



Une trajectoire financière maîtrisée

Ces mesures s'inscrivent dans une **trajectoire maîtrisée** et permettent de retrouver des **marges de manœuvres après 2028.**

